



2023

PARIS DEMAIN

Rapport annuel sur la Transition écologique et sociale

SOMMAIRE

1 • LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE P.4

Le Plan climat	p.6
Énergies et Réseaux	p.7
Bâtiments sobres en énergie	p.8
Adaptation	p.10
Mobilisation des acteurs	p.11
Administration exemplaire	p.12
International	p.12

2 • AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE PARIS P.16

Qualité de l'air	p.18
Nouvelles mobilités	p.20
Environnement sonore et lumineux	p.21
Santé environnementale	p.22
Eau et Seine	p.23
Administration exemplaire	p.24
International	p.24

3 • RENFORCER LA NATURE EN VILLE P.26

Biodiversité	p.28
Végétalisation	p.30
Animal en ville	p.32
Mobilisation et animations festives	p.33
Administration exemplaire	p.34
International	p.35

4 • RENFORCER LA PARTICIPATION CITOYENNE P.36

Budget Participatif	p.38
Concertation et participation	p.39
Aménagements participatifs	p.41
Vie associative	p.42
Administration exemplaire	p.43
International	p.43

5 • RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ P.46

Solidarités	p.48
Insertion par le logement	p.50
Insertion	p.52
Jeunes	p.53
Seniors	p.54
Handicap	p.55
Quartiers populaires	p.56
Égalité hommes/femmes et lutte contre les discriminations	p.57
Administration exemplaire	p.58
International	p.58

6 • DÉVELOPPER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET L'ALIMENTATION DURABLE P.60

Économie circulaire	p.62
Commerces de proximité et entreprises et tourisme durables	p.64
Alimentation durable	p.65
Agriculture durable	p.66
Stratégie zéro déchet	p.68
Paris plus propre	p.69
Sortie du plastique à usage unique	p.70
Administration exemplaire	p.72
International	p.73

FOCUS THÉMATIQUES

La territorialisation de l'action publique	p.13
Budget Vert	p.14
Le Grand Paris	p.25
Urbanisme et aménagement durable	p.44
La stratégie numérique responsable	p.59
La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques	p.74

ÉDITO



© Ville de Paris - Jean-Baptiste Guénot

« EN 2023, NOUS AVONS DÉMONTRÉ NOTRE CAPACITÉ À TRANSFORMER PROFONDEMENT PARIS, POUR LA RENDRE PLUS ÉCOLOGIQUE ET POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES. IL RESTE ENCORE DES EFFORTS À ACCOMPLIR DANS LES PROCHAINES ANNÉES, TANT L'AMPLEUR DES DÉFIS AUXQUELS NOUS SOMMES CONFRONTÉ·E·S EST IMPORTANTE ».

Dan Lert, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du Plan climat, de l'eau et de l'énergie

Chères Parisiennes, chers Parisiens,

Tous les rapports scientifiques nous alertent sur l'accélération du changement climatique à Paris et ses conséquences sociales. Notre ville a déjà franchi la barre des +2,3°C, et les épisodes caniculaires deviennent plus intenses et prolongés. L'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée dans le monde. Des températures atteignant 50°C à Paris ne sont plus de la fiction, et il est de notre responsabilité d'y faire face.

Dans cette course contre la montre, le Paris de demain se construit aujourd'hui.

Nous avons largement végétalisé les espaces publics avec plus de 110 000 arbres plantés depuis 2020. Avec 1 500 km de pistes cyclables, 11,2% des déplacements se font désormais à vélo, contre seulement 4,3% en voiture. Moins de voitures signifie aussi un air plus respirable, avec une baisse de 45% de la pollution atmosphérique (NO₂) en 10 ans. Plus de 200 rues aux abords des écoles sont désormais piétonnes, sécurisant les trajets des enfants et les éloignant de la pollution.

La transition énergétique se joue à l'échelle locale. Pour développer les énergies renouvelables, nous avons lancé le programme Énergieculteurs pour la production d'énergie solaire, et investi plus de 75 millions d'euros dans la rénovation énergétique des logements sociaux.

Le Paris de demain se construit avec ses habitantes et ses habitants. La Ville de Paris a initié les « Dialogues parisiens », une démarche inédite de concertation permettant à chacune et chacun de s'exprimer sur son environnement de vie et de mobiliser toutes les énergies citoyennes face à l'urgence climatique.

Le Paris de demain fait le choix de la solidarité. Le changement climatique accroît les inégalités, et Paris fait de la protection des plus vulnérables une priorité absolue. Pour aider les familles modestes à lutter contre la précarité énergétique, de nouveaux dispositifs d'accompagnement ont été mis en place, et près de 10 millions d'euros d'aides ont été accordées en 2023.

Le Paris de demain change de modèle économique et fait bifurquer écologiquement son économie. Nous favorisons l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective. Près de 60% de l'alimentation servie dans les restaurants collectifs municipaux et départementaux est durable, dont 44% de produits bio. Ce résultat est le fruit d'une politique engagée et volontariste, allant bien au-delà des objectifs réglementaires.

À la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques, nous avons démontré notre capacité à transformer profondément cette ville, pour la rendre plus écologique et pour lutter contre les inégalités sociales. Il reste encore des efforts à accomplir dans les prochaines années, tant l'ampleur des défis auxquels nous sommes confronté·e·s est importante. Pour cela, toute l'équipe municipale se mobilise, avec vous, pour faire en sorte que Paris reste habitable et respirable dans les prochaines années et pour construire ensemble le Paris de demain.

Avec mes salutations respectueuses,

Dan Lert

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE



© Jean-Baptiste Guillet

La cour oasis de l'école élémentaire de la Brèche aux loups (12^e), un lieu de fraîcheur pour les enfants.

En 2023, Paris a franchi des étapes stratégiques pour le climat en consolidant et en proposant des révisions ambitieuses de deux plans qui pilotent et mettent concrètement en œuvre la transition écologique et sociale.

En décembre 2023, à l'issue d'une très large concertation citoyenne, le projet du 4^e Plan climat a été adopté par le Conseil de Paris. Ce nouveau Plan, à la fois stratégique et opérationnel, se veut encore plus ambitieux et axé sur la protection des Parisiennes et des Parisiens, avec de nombreuses mesures en faveur de la lutte contre les inégalités et la justice climatique. Pour la première fois, ce 4^e Plan climat comporte des actions à l'échelle de chaque arrondissement, au plus près des habitant-e-s.

L'année 2023 a également permis d'arrêter au Conseil de Paris le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique. Ce PLU fixe de nouvelles règles de fabrication de la ville qui intègrent les enjeux climatiques et écosystémiques, tout en favorisant la justice et l'équité.

Sur le territoire, et sans attendre la mise en œuvre des nouveaux Plan climat et PLU bioclimatique, l'année 2023 a été marquée par des avancées notables en matière de rénovation énergétique des bâtiments, de diversification des sources d'énergies pour les usages résidentiels ou la mobilité, d'adaptation de la ville aux fortes chaleurs... Des initiatives telles que le programme Ecorénovons Paris+, le lancement du programme Énergieculteurs ou encore l'exercice de crise « Paris à 50 degrés » ont démontré l'engagement et la capacité d'innovation de la Ville dans la lutte contre le changement climatique.



18,5 MtCO₂e
empreinte carbone de Paris

Une diminution de 35% par rapport à 2004 est enregistrée, avec des réductions dans tous les secteurs. (données 2021)

57,3%
d'énergies renouvelables dans les bâtiments municipaux

Les énergies renouvelables utilisées par la Ville de Paris proviennent de son réseau de chaleur urbain (incinération, géothermie), de l'électricité renouvelable et du biogaz.

28,54 TWh
consommés sur le territoire parisien dans l'année

La consommation énergétique du territoire est en baisse de 15,6% depuis 2004. (données 2022)

1 443
îlots de fraîcheur

Toute la population parisienne dispose d'un îlot de fraîcheur à proximité dans la journée.

541,81 GWh
d'énergie consommée des bâtiments publics

Sur les bâtiments municipaux, on enregistre une baisse de 5,63% par rapport à 2022.

+2,3°C
pour les températures moyennes à Paris depuis 1876

Dans la continuité de 2022, année la plus chaude que la France ait connue depuis le début du 20^e siècle, l'année 2023 se classe au deuxième rang des années les plus chaudes.



© Clément Dorval

FÉVRIER

Lancement du projet Énergieculteurs à Paris

MAI

Ouverture de l'exposition « Urgences climatiques » à la Cité des sciences et de l'industrie

5 JUIN

Le projet du PLU bioclimatique est arrêté.

13 ET 17 OCTOBRE

Exercice de crise « Paris à 50 degrés »

13 DÉCEMBRE

Le projet de Plan climat est approuvé par le Conseil de Paris.

LE PLAN CLIMAT

Face au changement climatique, la Ville adapte son Plan climat, en particulier à l'échelle des arrondissements, pour une mise en œuvre des actions concrètes et conformes aux demandes exprimées par les Parisien·ne·s lors de la concertation.


Répondre à l'urgence climatique avec le projet de Plan climat 2024-2030

Paris a engagé en 2022 la révision de son Plan climat. À l'heure de l'emballement climatique, la réduction drastique et rapide des émissions de gaz à effet de serre est plus que jamais une priorité pour atteindre la neutralité carbone. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour adapter le territoire et protéger les habitant·e·s des menaces que cette accélération fait peser sur leurs conditions de vie et leur santé.

Le projet de Plan climat sonne la mobilisation générale afin de garantir l'habitabilité de Paris dans un avenir proche en engageant le territoire dans une course contre la montre pour maintenir l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Pour répondre à ces enjeux, la Ville entend faire plus vite, plus local et plus juste.

PLUS VITE, en changeant d'échelle sur les leviers municipaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre: sortie des énergies fossiles, sobriété énergétique, déploiement massif d'énergies renouvelables. Pour accélérer les efforts, la Ville mobilise l'ensemble de son administration et tous les acteurs du territoire (habitant·e·s, entreprises, commerçant·e·s, associations, etc.).

+ EN CHIFFRES

 4,82 MteqCO₂ émissions carbone locales (données 2021)

ANCER LE PLAN CLIMAT SUR LE TERRITOIRE DES ARRONDISSEMENTS

Pour la première fois, le Plan climat est accompagné d'un livret présentant les 17 volets locaux portés par les arrondissements parisiens. Dans le cadre de la territorialisation des politiques municipales renforcées depuis 2020, les 17 arrondissements ont été associés très étroitement à l'élaboration de ce projet. Par définition, agir pour le climat consiste à articuler des défis globaux et des actions locales. Pour répondre aux caractéristiques et aux enjeux spécifiques de chaque territoire, les arrondissements disposent d'un plan d'actions à échéance 2030, basé sur ses axes d'intervention prioritaires. Plus de 300 mesures ont été définies au total, à partir des nombreuses contributions émises par les habitant·e·s et les acteurs locaux. Plusieurs mesures sont partagées par de nombreux arrondissements, comme la rénovation du parc bâti (les écoles par exemple), le besoin de décarbonation des systèmes de chauffages, la végétalisation ou l'aménagement de voies cyclables (cf. Grand Angle territorialisation).



L'Académie du Climat, Paris 4^e.

PLUS LOCAL, en ancrant la transition écologique dans tous les quartiers de Paris. Pour la première fois, le Plan climat se décline localement afin d'assurer la mise en œuvre rapide des actions de lutte contre le changement climatique sur l'ensemble du territoire. Chaque arrondissement dispose ainsi d'un volet local opérationnel pour décliner de façon concrète et locale les grands objectifs de réduction.

PLUS JUSTE, en luttant contre les inégalités sociales, renforcées par les conséquences du changement climatique. La Ville s'engage ainsi à déployer plusieurs dispositifs pour protéger les plus fragiles et placer la justice sociale au cœur de sa stratégie de transition.

Le projet du 4^e Plan climat a été adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2023.



© Josephine Brueckner/Ville de Paris

PUBLICATION DU LIVRE BLANC PRÉALABLE AU FUTUR PLAN CLIMAT

La révision du Plan climat de Paris a été marquée par l'organisation d'une large consultation citoyenne avec plus de 4000 Parisien·ne·s engagé·e·s dans le processus de concertation visant à intégrer les besoins et les préoccupations des habitant·e·s sur leur territoire respectif. Plus de 140 événements ont été organisés, permettant de recueillir 1 223 idées sur «decider.paris.fr» émises par plus de 4000 personnes.

Sur la base de cette concertation, le Livre blanc du Plan climat a été remis à la Maire de Paris en février 2023. Ce document restitue les avis exprimés tout au long du processus.

L'urgence climatique y est au cœur des préoccupations avec une demande pressante du public pour accélérer les mesures en faveur de la sobriété énergétique et de la végétalisation de la ville. La décentralisation de la concertation a permis une proximité inédite avec les habitant·e·s, favorisant la remontée d'idées concrètes et localisées. L'axe de la justice sociale est également mis en avant à travers une attention particulière portée aux personnes les plus vulnérables face aux impacts du changement climatique.

ÉNERGIES ET RÉSEAUX

Depuis plusieurs années, la Ville multiplie les initiatives pour favoriser la sobriété énergétique et développer la production d'énergies durables. Ces actions matérialisent ses engagements en faveur de la transition et participent aussi à la transformation de l'espace public.

Le nouveau programme Énergiculteurs pour la production d'énergie solaire à Paris

Ce programme vise à développer la production d'énergie solaire en solarisant et en exploitant le potentiel des toitures parisiennes est estimé à 1 500 GWh/an.

Pour cette première édition, 15 établissements municipaux seront équipés d'une centrale solaire sur leur toiture. En 2023, trois écoles situées dans les 11^e, 17^e et 18^e arrondissements ont déjà été équipées de panneaux photovoltaïques, ce qui représente une surface cumulée de 350m² de panneaux solaires pour une puissance totale de 72 kW, soit l'équivalent de la consommation de 16 logements. Les 12 autres établissements (écoles, collèges, gymnases, centre de séjour) seront équipés progressivement à partir de 2024. Au total, 4 200 m² de panneaux solaires vont ainsi être installés et pourront produire l'équivalent de la consommation de 170 logements.

Pour l'ensemble de ces installations, la Ville fait le choix de l'auto-consommation collective afin de valoriser l'électricité produite localement sur son propre patrimoine, ce qui permet aussi de réduire sa propre facture énergétique.

+ EN CHIFFRES

 2 052 points de recharge électrique

DÉVELOPPER LES BORNES ÉLECTRIQUES ÉVÉNEMENTIELLES POUR PARIS 2024

La Ville procède au déploiement de bornes électriques événementielles pour éviter la prolifération des groupes électrogènes durant les Jeux. C'est le cas, par exemple, Place de la Concorde.

Un fonds dédié à la transition écologique en partenariat avec Enedis

La Ville de Paris, Enedis et EDF ont signé un nouveau contrat de concession pour le service public d'électricité.

Ce nouvel accord, d'une durée de 25 ans, va contribuer à décliner les orientations du Plan climat, à accroître la résilience du réseau électrique parisien et à l'inscrire davantage dans les dynamiques de transformation urbaine.

Au total, 3 milliards d'euros vont être investis d'ici à 2050 pour adapter le réseau de distribution d'électricité au changement climatique et accompagner les nouveaux usages induits par la transition écologique.

Enedis accompagnera plus largement le Plan climat de Paris à travers la signature d'une Convention de transition écologique spécifique qui prévoit la mise en place de six observatoires sur plusieurs enjeux transversaux: précarité énergétique, sobriété et efficacité énergétique, énergies renouvelables, mobilités électriques.

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE DE RECHARGE EN ÉNERGIE

Le service de recharge de véhicules électriques sur voirie s'étend depuis fin 2021 à 430 stations, ce qui représente plus de 2 000 points de recharge alimentés à 100% en énergie renouvelable. En complément de ce maillage, deux des dix hubs de recharge rapide en parking souterrain ont été inaugurés en 2022 (Lobau et Auteuil) et un supplémentaire (parc Saint-Augustin) va être installé durant le 1^{er} trimestre 2024. La stratégie de transformation des mobilités de Paris va également se matérialiser par l'utilisation d'un parc solaire par le concessionnaire exploitant les parkings, à partir de 2024. La Ville accompagne par ailleurs le déploiement de stations d'avitaillement à l'hydrogène. Inaugurée en juin 2023, la station de la porte de Saint-Cloud est la plus grande station en Europe.



© Christophe Swito

BÂTIMENTS SOBRES EN ÉNERGIE

La Ville multiplie les mesures pour accélérer la rénovation du bâti, public et privé, dans une logique de sobriété énergétique. Elle développe notamment ses programmes d'aides pour accompagner les particuliers dans leurs démarches de travaux.

Améliorer la qualité énergétique des bâtiments recevant du public

La Ville poursuit ses travaux d'amélioration thermique et énergétique au sein de ses équipements recevant du public (ERP). La crèche Saint-Roch (Paris Centre) a par exemple fait l'objet de travaux d'amélioration de la consommation énergétique avec l'installation d'une pompe à chaleur. Dans la crèche Popincourt (11*), les menuiseries extérieures ont été remplacées et une isolation thermique par l'extérieur a été installée.

Le Contrat de Performance Énergétique des Piscines a permis d'améliorer les performances de trois piscines suite à des travaux de rénovation. Trois autres piscines sont actuellement en chantier pour une livraison prévue entre 2024 et 2025. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques se poursuit également avec la finalisation d'une étude pour le déploiement d'une ferme solaire dans le Parc floral (12*) et la mise en œuvre mutualisée de 120 m² de panneaux solaires sur l'école Anne Sylvestre et la crèche Davout (12*).

Encourager la rénovation à l'échelle des copropriétés

Lancé en 2022, Éco-Rénovons Paris+ est un dispositif unique et innovant qui vise à favoriser la rénovation énergétique et environnementale des copropriétés parisiennes. Il permet de répondre aux enjeux liés à l'adaptation au changement climatique et au développement des énergies renouvelables. Pour le faire connaître, des réunions publiques ont été organisées dans toutes les mairies d'arrondissement, réunissant au total plus de 3 500 personnes. Les copropriétés qui intègrent le dispositif peuvent prétendre à des aides financières dédiées de la Ville, cumulables avec MaPrimeRénov', pour financer leurs travaux. Près de 750 copropriétés (soit 44 000 logements) ont déjà été ou sont accompagnées dans leur projet de rénovation depuis 2016, date de lancement du premier dispositif municipal en faveur de la rénovation du bâti privé.

L'Agence parisienne du climat (APC) joue un rôle d'incubateur des projets de rénovation énergétique des copropriétés et de porte d'entrée vers Eco-Rénovons Paris+ (ERP+). Près d'une copropriété sur quatre est inscrite à son outil CoachCopro. En 2023, plus de 1 000 demandes de chèques audits ont été réalisées auprès de la Ville, soit quatre fois plus que l'année précédente. Près de 200 nouvelles copropriétés parisiennes ont été intégrées dans le programme ERP+ à travers l'APC.

LA RÉNOVATION DU PARC SOCIAL DANS LE SENS DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du Plan climat en cours d'application, la Ville s'est fixé pour objectif de co-financer la rénovation de 5 000 logements chaque année. Les performances ciblées sont un gain énergétique moyen de 60% et une consommation énergétique après travaux de 80 kWh/m²/an. Depuis 2009, 31 616 logements ont été rénovés et plus de 63 200 logements sociaux ont bénéficié d'aides financières de la Ville (670 millions d'euros) pour un gain de 54% sur la consommation d'énergie et de 56% sur les émissions de gaz à effet de serre.



Îlot Saint-Germain, 7*. Antoine Regnaut (chargé de la maîtrise d'œuvre équipements)

+ LOGEMENTS SOCIAUX

	75 735 626 €	dédiés à la rénovation énergétique des logements sociaux durant l'année
	5 097	logements sociaux financés pour une rénovation énergétique durant l'année
	755	nouveaux logements sociaux ayant obtenu une certification environnementale
	21	nouveaux logements sociaux certifiés BEE (Bâtiment énergie environnement)
	734	nouveaux logements sociaux certifiés NF Habitat HQE
	755	futurs logements sociaux ayant bénéficié d'une subvention au titre d'une démarche de certification et labellisation environnementales
	440 €	économisés en moyenne prévisionnelle sur la facture de chauffage par logement rénové énergétiquement
	61 %	de réduction prévisionnelle des GES moyens par logement après rénovation énergétique

+ BÂTIMENTS PUBLICS

	3 057	nombre total de bâtiments publics (gestion centrale DCPA)
	4	équipements publics rénovés dans le cadre d'un Contrat de performance énergétique l'année dernière
	21	centres thermiques modernisés durant l'année
	1 652 014 m ³	d'eau potable consommée dans les bâtiments administratifs (données 2022)

+ LOGEMENTS PRIVÉS

	44 534	logements privés parisiens accompagnés par Éco-rénovons Paris depuis 2016
	14 465	logements rénovés via le dispositif Éco-rénovons Paris depuis 2016
	746	copropriétés accompagnées dans le cadre d'Éco-rénovons Paris depuis 2016
	7 831 576 €	dédiés à la rénovation énergétique des logements privés durant l'année
	57 %	de gain énergétique prévisionnel moyen par logement après rénovation énergétique
	1 721	logements parisiens ayant voté une rénovation énergétique durant l'année (uniquement comptabilisés via le dispositif ERP+)
	1 331	logements privés financés pour une rénovation énergétique durant l'année

+ EN CHIFFRES

	65	procès-verbaux dressés par la Ville à l'encontre de gérant·e·s de commerces avec terrasses extérieures chauffées non autorisées (conformément à l'article R. 2122-7-1 du Code général de la propriété des personnes publiques)
	80	procédures administratives engagées à l'encontre de commerces qui maintiennent leurs portes ouvertes alors que ces commerces sont climatisés ou chauffés (conformément à l'article R. 175-9 du Code de la construction et de l'habitation)

ADAPTATION

Face au réchauffement climatique, la Ville anticipe, observe et agit, en prenant des mesures sur des expertises et des exercices réalisés en amont.

Se préparer face aux canicules extrêmes

En octobre 2023, Paris a lancé un exercice de crise baptisé « Paris à 50 degrés », simulant une canicule intense et prolongée, basé sur des prévisions climatiques alarmantes, qui peuvent alors menacer la vie des habitant·e·s les plus fragiles.

Lors de la journée nationale de la résilience, organisée le 13 octobre, des simulations sur site ont été organisées dans deux quartiers du 13^e arrondissement (place de Rungis) et du 19^e arrondissement (Danube). Ces exercices grandeur nature visent à évaluer la réponse de la Ville et de ses partenaires face à une canicule extrême, en réunissant tous les acteurs concernés et les publics plus à risque (résident·e·s d'EHPAD, écolier·e·s, etc.)

Le 17 octobre, un exercice de crise sur table a prolongé la démarche de la Ville afin de tester sa capacité à déployer des dispositifs adaptés à l'échelle de la métropole. L'analyse des impacts sur la vie des habitant·e·s lors de ces exercices va permettre d'améliorer la préparation de Paris aux canicules futures, en adaptant les politiques publiques et en renforçant la stratégie de résilience de la ville.

MESURER LES TEMPÉRATURES POUR S'ADAPTER PLUS FINEMENT

Après le record de 2022, Paris a enregistré en 2023 sa troisième année la plus chaude de l'histoire depuis que les températures sont mesurées. Avec une température moyenne de 14,3°C, soit 1,4°C au-dessus des normales saisonnières, l'année a été marquée par des vagues de chaleur précoces et tardives, jusqu'en septembre. Les précipitations ont toutefois permis d'atténuer l'impact de la sécheresse estivale.

Multiplier les îlots de fraîcheur au cœur du parc social

Le rafraîchissement de la ville et l'amélioration du confort des habitant·e·s locataires, durant la période estivale, constituent un axe d'action prioritaire dans le parc social.

Pour sa deuxième année d'existence, le dispositif de financement dédié à l'aménagement d'îlots de fraîcheur dans le parc social connaît toujours un franc succès. Il a permis la création de 50 nouveaux îlots de fraîcheur (+28% par rapport à 2022) dont 33 associés à des opérations de rénovation du bâti et/ou d'amélioration de la qualité de services apportée aux locataires : réfection des parties communes, mise en place de locaux vélos, tri sélectif, etc.

Ces opérations ont permis de végétaliser au total 42 000 m² de surface et de désimperméabiliser plus de 21 000 m² de surfaces minérales.

Végétaliser les copropriétés avec le programme CoprOasis



En mars 2023, la Ville a lancé le dispositif CoprOasis, un programme de soutien technique et financier, destiné aux copropriétés parisiennes, pour végétaliser leurs espaces extérieurs, améliorer la perméabilité des sols et récupérer les eaux de pluie. L'objectif est de les inciter à remodeler les sols pour faciliter la collecte des eaux de pluie et introduire des espaces verts afin de créer de l'ombre, tout en favorisant la biodiversité.

CoprOasis offre un accompagnement depuis la phase étude jusqu'à la réalisation des travaux de végétalisation. L'accompagnement financier consiste en un forfait de 5 000 € pour les premières études et un soutien pouvant couvrir jusqu'à 80% des coûts de végétalisation, dans la limite de 30 000 € par copropriété. Il est également possible de cumuler des projets pour verdir les toits et les cours d'immeubles.

VÉGÉTALISER TOUJOURS PLUS L'ESPACE PUBLIC

La végétalisation joue un rôle-clé dans la stratégie de rafraîchissement urbain. Pour cela, la Ville de Paris débitume et plante partout où cela est possible. La place Sarah Monod (12^e arrondissement), par exemple, a fait l'objet d'une transformation complète pour la faire évoluer d'une place minérale, non attractive pour les piétons, en un lieu de passage doté de 80 arbres plantés et de 500 m² de végétation. En 2023, la dynamique des rues aux écoles se poursuit avec déjà 200 espaces concernés dans l'ensemble de la capitale.

+ EN CHIFFRES

	131	cours oasis en fonctionnement
	100 %	des Parisien·nes à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur, en journée
	68 %	des Parisien·nes à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur, de jour comme de nuit
	174	îlots de fraîcheur ouverts la nuit
	10	îlots de fraîcheur supplémentaires ouverts la nuit en période caniculaire
	14	îlots de fraîcheur supplémentaires ouverts la nuit en période estivale
	20	parcs et jardins municipaux ouverts la nuit en été, incluant ouvertures spécifiques estivales
	117	brumisateurs déployés l'été sur tout Paris

MOBILISATION DES ACTEURS

L'ensemble du territoire parisien se mobilise pour le climat. La Ville de Paris soutient et coordonne de nombreuses initiatives vertueuses portées par les citoyen·ne·s, les associations, les entreprises.

Apprendre et agir avec l'Académie du Climat

À travers son approche systémique et pragmatique, qui recouvre l'ensemble des questionnements et des moyens d'action sur le sujet, l'Académie du Climat est devenue en deux ans le lieu-repère des actrices et acteurs de la transition. En 2023, plus de 3 500 événements y ont été organisés, dont 1 120 ouverts à tou·te·s et gratuits : conférences-débats, ateliers de cuisine, réparation de vêtement ou de petit électroménager, fresques du climat, rencontres, colloques, forum, groupes de travail et de réflexion, projections, performances artistiques...

En parallèle, l'Académie a poursuivi en 2023 sa mission d'accompagnement du monde de l'éducation concernant les enjeux de la transition. 23 000 enfants parisien·ne·s en ont bénéficié dans leur classe puis au sein de l'Académie. Par ailleurs, le dispositif « éco-délégués », conçu en collaboration avec l'Académie de Paris, s'est encore enrichi de passerelles dynamiques avec des associations partenaires accompagnées par des étudiant·e·s de Sorbonne Université.

- + 355 000 visiteurs cette année
- 23 000 élèves sensibilisé·e·s en 2023
- 1 120 événements ouverts au public
- 800 éco-délégué·e·s formé·e·s et en cours

Mobiliser les entreprises et les citoyen·ne·s sur les enjeux de la transition climatique

Les entreprises parisiennes se mobilisent en faveur de la transition à travers le programme Paris action climat biodiversité (PACB). Lors de la cérémonie de signature, 53 entreprises et institutions parisiennes ont (ré)affirmé leur engagement en faveur du climat et de la biodiversité. 39 étaient déjà signataires et 14 nouvelles entités ont rejoint la démarche, principalement des TPE-PME issues du secteur de l'économie sociale et solidaire. Ces acteurs s'engagent à mettre en œuvre des actions et à participer aux groupes de travail thématiques pour collaborer sur des projets environnementaux à l'échelle de la capitale.

Par ailleurs, pour informer les citoyen·ne·s intéressé·e·s par la transition climatique, la Ville diffuse sa Lettre du Climat mensuelle. Envoyé à près de 10 000 abonnés, ce support d'information recense également les initiatives et les événements proposés sur le sujet. 25 événements regroupant 1 500 participant·e·s ont été organisés en 2023.

UNE EXPOSITION THÉMATIQUE SUR L'URGENCE CLIMATIQUE

Installée à la Cité des sciences et de l'industrie, cette exposition a été conçue en partenariat avec l'ADEME, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du Climat (GIEC) et un réseau de chercheurs, autour de trois thèmes : la décarbonation, l'anticipation et la mobilisation. Des sculptures de données grandeur nature permettent notamment de visualiser le bilan carbone de Paris.



MOBILISER DES FINANCEMENTS PRIVÉS POUR DES PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE À PARIS ET À SES ALENTOURS

Avec le lancement de son site Internet en octobre 2023 et la structuration de l'équipe de salariés, la Coopérative carbone Paris & Métropole du Grand Paris est devenue opérationnelle. Elle vise à financer des projets de transition écologique locaux, selon des principes pour une compensation carbone durable et responsable adoptés dans une charte de valeurs. Cette première Société coopérative d'intérêt collectif parisienne rassemble 36 membres sociétaires, 54 signataires de la charte Paris action climat et biodiversité, dont plusieurs acteurs majeurs de la transition comme la Banque des Territoires, SOGARIS ou Eau de Paris ainsi que de nombreux experts.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Pour faire face à l'évolution des températures et protéger ses propres agent-e-s, l'administration parisienne met en œuvre un plan de sobriété énergétique.

Réduire la consommation énergétique des bâtiments municipaux

Pour faire face à la crise énergétique, la Ville de Paris a pris plusieurs mesures de sobriété pour réduire les consommations d'énergie de ses bâtiments municipaux : baisse des températures de chauffage et recul de la saison de chauffe ; extinction plus précoce de l'éclairage ornemental, etc. À l'issue de l'hiver 2023, le bilan est positif : la Ville a réussi à réduire les consommations énergétiques de son parc municipal de 6,7 % (le gain est de 7,5 % sur la seule partie chauffage des bâtiments). Avec la poursuite des efforts de sobriété, une baisse de 10 % des consommations d'énergie en 2024 est attendue.

Expérimenter le rôle des relais de la sobriété énergétique

Le déploiement progressif d'un réseau de référents sobriété dans les bâtiments de la Ville est nécessaire dans la lutte contre les consommations excessives d'énergie. Ils sont chargés de communiquer localement sur les actions d'économies pour sensibiliser les agent-e-s face à la dépense énergétique de leurs équipements. La Ville travaille actuellement sur l'expérimentation de ce réseau dans 18 équipements du 18^e arrondissement : écoles, Ehpad, équipements sportifs, crèches, bureaux, etc. Cette expérimentation se poursuivra tout au long de l'année 2024 et s'étendra à d'autres structures ou territoires si les résultats sont convaincants.

RÉNOVER LA VERRIÈRE DU MUSÉE CERNUSCHI

Afin d'améliorer les conditions climatiques très exigeantes du musée Cernuschi, liées à la conservation préventive des œuvres, des travaux ont été menés sur la verrière principale en simple vitrage et les pans de couverture zinc non isolés. Ceux-ci étaient en effet à l'origine d'une importante source de déperdition thermique en hiver et d'un apport de chaleur très important, source d'inconfort, en période estivale. Les installations techniques devaient donc compenser en chauffage ou en climatisation selon la saison, entraînant une importante surconsommation d'énergie. L'ensemble a ainsi été remplacé par une toiture en zinc isolée présentant une meilleure résistance thermique. Cette intervention a permis de résoudre les problèmes d'étanchéité à l'eau et à l'air de la toiture et d'améliorer l'isolation du bâtiment.



© Météo Climat, Paris-Monuments

INTERNATIONAL

En 2023, Paris s'est engagée au niveau international pour apporter son aide aux pays victimes de catastrophes naturelles et montrer l'importance des grandes métropoles mondiales dans la recherche de solutions en faveur de la transition.

Les Villes, fers de lance de l'action climatique à l'échelle internationale

Lors de la *Climate Week* à New York et de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2023, la Maire de Paris a réaffirmé son engagement dans la lutte contre le changement climatique. En préparation de la COP28 à Dubaï, Anne Hidalgo a plaidé pour l'implication des villes dans la transition écologique, en proposant par exemple la création d'une Banque des Villes pour financer cette transition.

Marquée par l'adoption du premier Bilan mondial des actions climatiques, la COP28 a accueilli, pour la première fois, un sommet des élus locaux en parallèle de la réunion des chefs d'État. 200 élu-e-s, dont l'édile de Paris, ont œuvré pour la reconnaissance des villes dans les accords climatiques internationaux.

Soutien aux populations sinistrées des catastrophes naturelles

En 2023, la Ville de Paris s'est mobilisée afin d'accompagner certains territoires frappés par des catastrophes naturelles, comme le Maroc, la Lybie, la Turquie ou la Syrie. Plus de 700 000 € ont ainsi été versés à plusieurs ONG, présentes dans ces pays, pour permettre la distribution de kits d'hygiène et l'accès à l'eau et aux besoins de première nécessité.

LA TERRITORIALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La territorialisation a pour objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité du service public en mettant les mairies au centre des politiques municipales afin de définir les projets prioritaires à l'échelle des arrondissements. Avec le « Pacte parisien de la proximité », voté en novembre 2021, ce transfert de compétences s'est progressivement effectué en 2023 au niveau des arrondissements.

Territorialiser le Plan climat pour des mesures plus concrètes

Lors de sa révision, le *Plan climat* a inscrit les 17 arrondissements parisiens au cœur de son élaboration. Chaque arrondissement dispose désormais d'un plan d'actions à échéance 2024-2030, pensé à partir de ses thématiques prioritaires d'intervention.

Ainsi, près de 300 mesures ont été définies en réponse aux enjeux locaux, en s'appuyant sur les contributions des habitantes et habitants recueillies lors de la concertation organisée fin 2022.

Les objectifs exprimés sont :

- rénover le parc bâti privé et public, en priorisant des travaux dans les écoles ;
- décarboner les systèmes de chauffage (raccordement GPCU, accompagnement au changement des chaudières au fioul) et équiper les toitures (des écoles, crèches et bureaux) en panneaux photovoltaïques ;
- végétaliser massivement le territoire, à travers l'agrandissement des parcs et des jardins, la plantation d'arbres, la réalisation de nouvelles cours oasis ou encore le déploiement du nouveau dispositif CoprOasis ;
- lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbaine avec la pose d'ombrières, l'ouverture des jardins privés ou encore l'installation de brumisateurs ;
- favoriser la pratique du vélo, en créant des pistes cyclables et en développant les mobilités partagées ;
- donner la priorité dans la restauration collective à l'alimentation durable et locale ;
- amplifier les actions pour limiter et trier les déchets sur le territoire en déployant massivement les points de collecte, notamment des biodéchets, et en développant des territoires zéro déchet.

Développer les « quartiers en accessibilité augmentée »

Paris ayant pour ambition de devenir une « ville du quart d'heure », ces zones d'exemplarité permettent à toute personne, quelle que soit sa situation (familles avec poussettes, personnes âgées, personnes en situation de handicap...), de se déplacer facilement à Paris et d'avoir accès aux services municipaux et fonctionnalités du quotidien dans un périmètre réduit : hébergement, sport, santé, commerce, école, culture.

Par ailleurs, elles s'inscrivent dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques dont les transformations générées profiteront sur le long terme aux Parisiens et Parisiennes.



© Land&Lodging Associates

PLUS DE SERVICES ACCESSIBLES AU SEIN DES QUARTIERS



BUDGET VERT

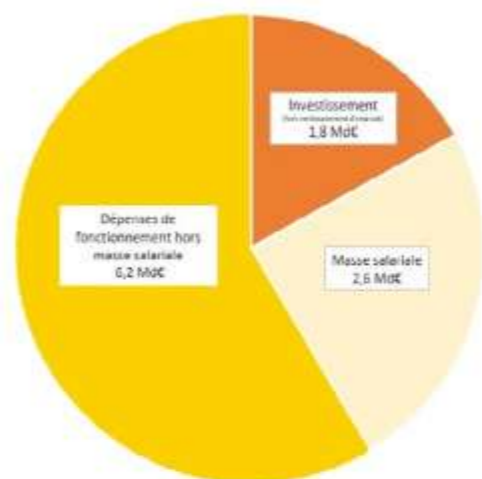
Le budget de la Ville est voté chaque année par le Conseil de Paris pour un an. En 2023, les dépenses réelles totales représentaient 10,6 milliards d'euros, hors budgets annexes.

Le budget distingue :

- les dépenses d'investissement, qui augmentent le patrimoine de la Ville et développent et améliorent les équipements et les infrastructures. En 2023, les dépenses opérationnelles ont représenté 1,8 milliard d'euros. Elles sont associées à des autorisations de programmes (AP) qui prévoient l'enveloppe pluriannuelle de chaque projet ;
- les dépenses de fonctionnement, qui permettent à la Ville d'opérer (salaires, dépenses de fluides, fournitures) et qui entretiennent les équipements et les infrastructures. Les dépenses réelles ont représenté 8,8 milliards d'euros en 2023, dont 2,6 milliards d'euros de masse salariale.

Il est le fruit de discussions, de négociations internes et d'arbitrages quant aux besoins de chaque direction et aux capacités de financement de la Ville. Cette procédure annuelle s'inscrit dans une programmation pluriannuelle qui détermine les grands équilibres budgétaires de la Ville.

RÉPARTITION DES DÉPENSES (SALAIRES, FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT)



Source : Ville de Paris

L'évaluation climat du budget

Depuis 2020, la Ville de Paris évalue ses dépenses par rapport aux enjeux d'atténuation du changement climatique. Le but est de vérifier la cohérence entre les objectifs de décarbonation de la Ville et les dépenses exécutées. Aussi appelé « Budget vert », cette analyse est publiée chaque année dans le compte administratif de la Ville.

Toutes les dépenses étudiées sont associées à une cotation, c'est-à-dire un qualificatif de leur impact sur le réchauffement climatique. Cette évaluation suit un référentiel codéveloppé avec l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) ayant pour principe l'arbre de décision ci-dessous :

ARBRE DE DÉCISION ATTÉNUATION

Arbre de décision (Atténuation)

La « cotation » ou « coloration » est un qualificatif de l'impact de la dépense

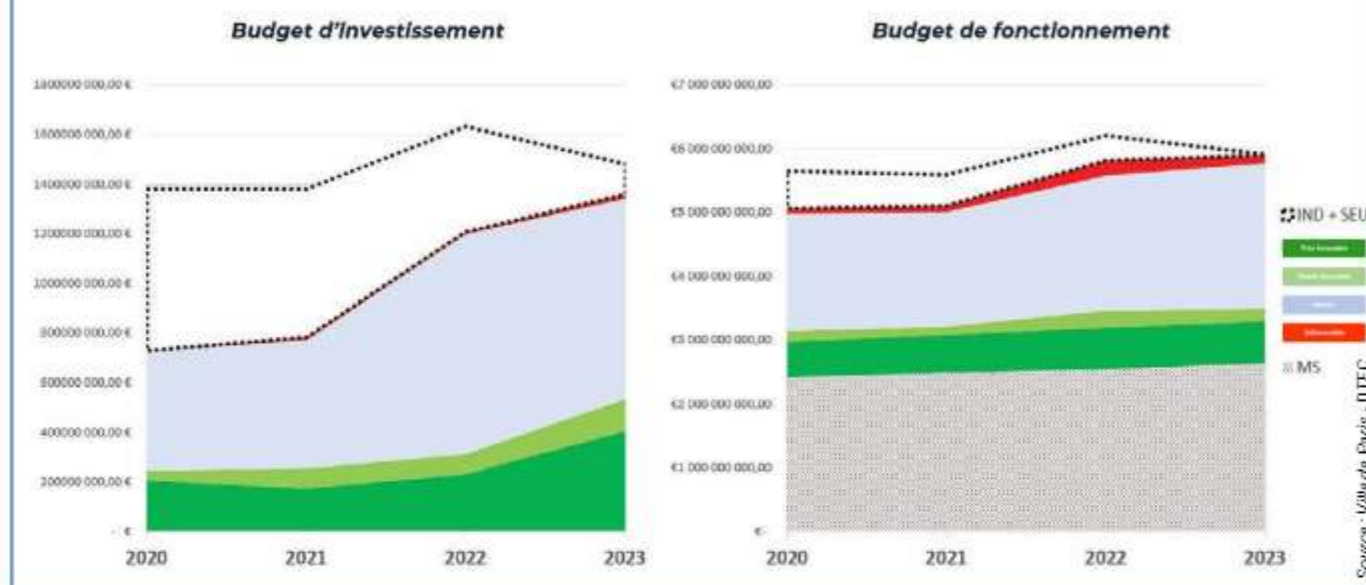


Les analyses des dépenses sont agrégées au niveau souhaité (projet ou dispositif, direction, enjeu climatique, budget total...) pour identifier les poids et les tendances. Le graphique ci-dessous compare les évaluations des budgets de 2019 à 2023. Sur cette dernière année, les dépenses analysées sont cotées à 22,5% très favorables, à 6,6% plutôt favorables, à 65,1% neutres, à 3,0% défavorables et à 2,8% indéfinies.

Source : I4CE

BUDGET VERT

Progression historique absolue par budget



Source : Ville de Paris - DITEC

Les dépenses en lien avec la mobilité représentent 70,0% des dépenses très favorables : elles incluent notamment 68,5 M€ de participation aux travaux d'extension du RER E, 47,6 M€ de travaux de création de nouvelles pistes cyclables ainsi que la contribution annuelle versée à Île-de-France Mobilité, qui s'est élevée cette année à 435,3 M€. Ces dépenses considérées comme très favorables comprennent également 46,8 M€ d'achat d'électricité d'origine garantie renouvelable.

Les 2,3% de dépenses défavorables du point de vue d'une trajectoire de neutralité carbone sont à mettre en perspective avec le processus de décarbonation progressive du territoire. Elles incluent 25,8 M€ de dépenses d'achat de gaz pour le chauffage des bâtiments municipaux, 12,5 M€ de dépenses de carburants fossiles pour la flotte municipale, diverses réfections de chaussées à destination des automobiles : un ensemble de sujets sur lesquels la Ville agit pour décarboner son administration et le territoire.

INVESTISSEMENT VERT : EXTENSION DU T3

Dans les dépenses considérées comme très favorables pour l'atténuation du changement climatique en 2023, 52,7 M€ sont associés à l'extension du tramway T3. Ce projet a pour but de transformer les boulevards des maréchaux parisiens, des axes historiques du Paris tout-voiture, en une réelle ceinture de transport en commun bas carbone. L'extension du T3 dans le Nord-Ouest parisien représente 3,2 km de tracé entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine, des trottoirs élargis et 6,4 km de pistes cyclables.

Les travaux ont débuté en mars 2019 pour une mise en service en avril 2024, achevant cinq ans de travaux de renouvellement urbain.

En termes d'évaluation climat du budget, la méthodologie classe cette dépense en « très favorable » du fait qu'elle contribue à transformer la voirie automobile en transports en commun bas carbone et équivaut à une économie carbone importante. L'estimation initiale du projet anticipait un gain carbone de 5643 tCO₂e/an issu du report modal potentiel de l'automobile vers le tramway et des bus des maréchaux vers le tramway.



© DND

2

AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE PARIS



Plusieurs types de mobilités se partagent l'espace public le long de la Seine.

En 2023, la Ville a poursuivi et amplifié son action en faveur de l'amélioration de l'espace public pour garantir un cadre de vie de qualité aux Parisiennes et aux Parisiens. Des dispositifs comme le « Code de la rue », « Priorité piétons ! » ou les Rues aux Écoles ont été déployés pour encourager les mobilités actives et apaiser l'espace public, tout en répondant aux enjeux climatiques.

Des résultats très encourageants témoignent par ailleurs de l'ampleur des efforts menés par la Ville de Paris pour améliorer la qualité de l'environnement : plus de la moitié des déplacements se font dorénavant à pied ; les déplacements à vélo sont presque trois fois supérieurs à ceux réalisés en voiture ; la qualité de l'air s'est améliorée grâce aux actions de la Ville en faveur des mobilités douces et de la diminution du trafic motorisé. La pollution de l'eau, en particulier celle de la Seine, a diminué grâce aux dispositifs de protection déployés par la Ville, permettant ainsi d'envisager à terme des sites pérennes de baignade dans le fleuve. Le 31 mars 2023, les Assises parisiennes de la santé environnementale ont lancé une nouvelle étape de la politique parisienne en la matière, avec une large mobilisation des habitant·e·s et des acteurs locaux, soulignant les liens étroits entre santé publique et environnement.



INDICATEURS-CLÉS



64,9 km
d'aménagements cyclables
supplémentaires déployés
pendant l'année

Avec 1 507,3 km d'itinéraires cyclables en 2023, le linéaire augmente de 4,5% par rapport à 2022.



34 µg/m³
Concentration moyenne annuelle
en NO₂ (proximité trafic)

En 10 ans, cette concentration a baissé de plus de 45%. Le NO₂ est un polluant atmosphérique indicateur des activités de combustion, issu en majorité du trafic routier.



-6,7%
du trafic motorisé dans Paris
sur le réseau instrumenté
par rapport à l'année précédente

Le volume de circulation automobile sur le réseau instrumenté dans Paris intra-muros baisse de 6,7% en 2023 par rapport à 2022 et se trouve désormais inférieur au volume de circulation calculée pendant la crise sanitaire de l'année 2020.



1,1 V/m équivalent 900 MHz
Moyenne annuelle du niveau
d'exposition aux champs
électromagnétiques
de la téléphonie mobile à l'intérieur
des lieux de vie parisiens

Ce niveau est très inférieur au seuil de 5 V/m de la charte parisienne de téléphonie mobile.



DATES-CLÉS

31 MARS

Assises parisiennes de la santé environnementale

AVRIL

Ouverture du pollinarium sentinelle au Parc floral

6 JUILLET

Adoption du Code de la Rue.

FIN 2023

Finalisation des travaux du Bassin d'Austerlitz

Paris agit pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des habitant·e·s. Entre 2012 et 2022, en lien notamment avec la baisse du volume de trafic routier, les niveaux de dioxyde d'azote (NO₂) ont baissé de plus de 45 % et les concentrations en particules fines de plus de 25 %. Si la situation s'améliore fortement au bénéfice de la santé des Parisien·ne·s, les concentrations en polluants atmosphériques dépassent encore les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Par ailleurs, les concentrations en ozone (O₃) augmentent sous l'effet du réchauffement climatique.

OBJECTIF : RESPECTER LES RECOMMANDATIONS DE L'OMS

En 2021, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié ses nouvelles lignes directrices pour la qualité de l'air en abaissant ses seuils de référence en polluants atmosphériques qui garantissent la santé des personnes exposées. La nouvelle directive européenne modifie les seuils réglementaires en polluants atmosphériques afin de se rapprocher de ces recommandations.

Dans cette perspective, Airparif a modélisé les baisses d'émissions de polluants de l'air nécessaires pour atteindre ces nouveaux seuils. Ces scénarios constituent des outils précieux pour l'orientation de l'action publique.

Par exemple, l'interdiction des véhicules diesel en 2030 permettrait de respecter la nouvelle directive pour le dioxyde d'azote (NO₂). Par ailleurs, trois mesures permettraient de respecter le seuil pour les particules fines : la diminution du trafic, la mise en place de l'étape Crit'air 2 de la ZFE, et l'interdiction des feux de bois.

De nouveaux engagements sur la qualité de l'air

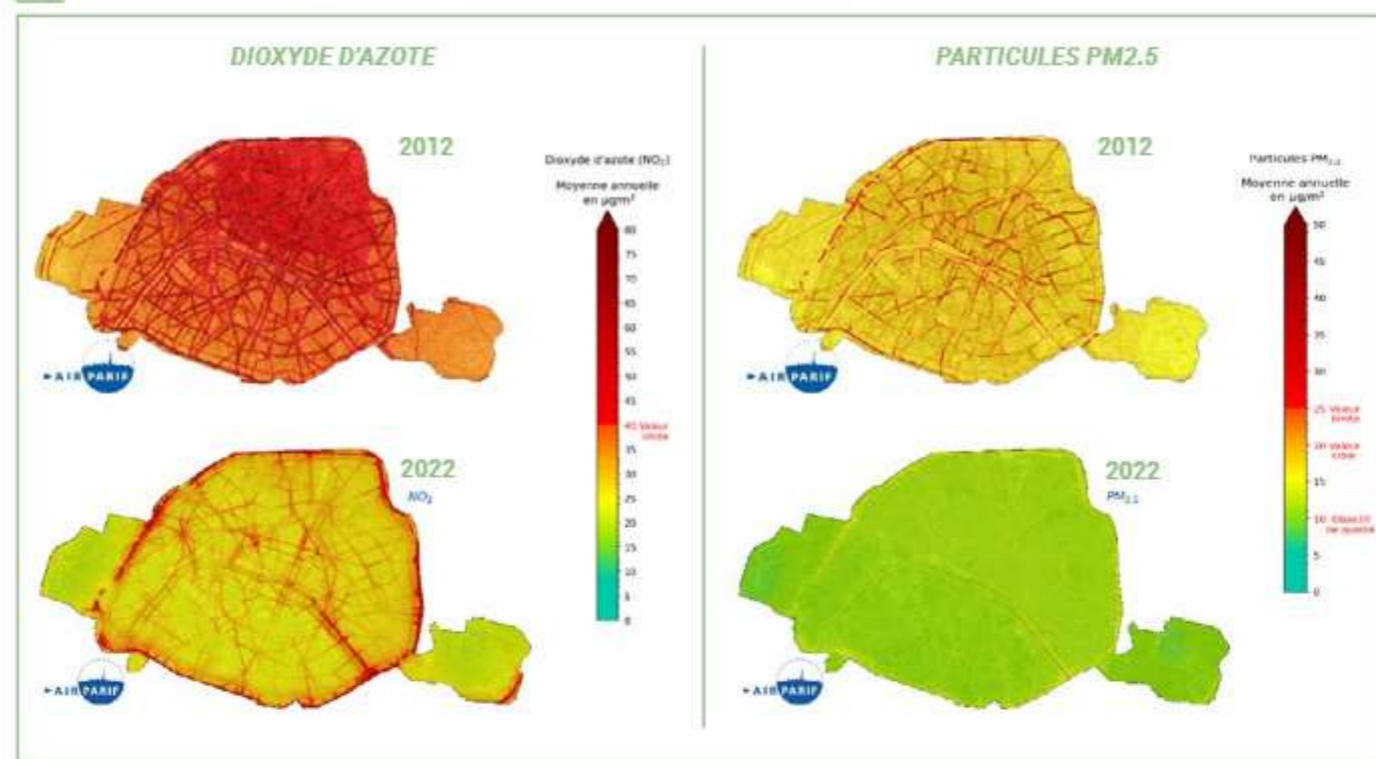
La gouvernance de la qualité de l'air en Île-de-France en matière de réglementation est essentiellement pilotée par l'État et la Métropole. Au niveau parisien, le nouveau Plan climat air énergie permet à la Ville d'être plus ambitieuse encore sur les objectifs qu'elle souhaite atteindre pour la qualité de l'air :

- en 2025 : aucun·e Parisien·ne sera exposé·e à un dépassement des valeurs nationales réglementaires pour le dioxyde d'azote (NO₂);
- en 2030 : les niveaux fixés par la nouvelle directive européenne seront respectés;
- en 2035 : la Ville se fixe de respecter les recommandations OMS, dont les seuils viennent d'être abaissés.



© Guillaume Bouctemps

+ EN CARTE : ÉVOLUTION DE LA POLLUTION DE L'AIR ENTRE 2012 ET 2022



Source : Airparif

L'indice Atmo

6 qualificatifs / 6 couleurs / 1 smiley pour symbole



Indice journalier de qualité de l'air - ATMO Données 2023	Nombre de jours
Bonne	0
Moyenne	267
Dégradée	61
Mauvaise	34
Très mauvaise	3
Extrêmement mauvaise	0

Mieux comprendre l'origine des particules ultrafines à Paris

Les particules ultrafines (PUF) sont des particules d'un diamètre inférieur à 100 nanomètres (proche de la taille d'un virus) qui ne sont pas encore réglementées. Or leur impact sur la santé fait consensus : plus les particules sont petites, plus elles sont nocives car elles pénètrent profondément dans l'organisme. La Ville de Paris a donc lancé le premier volet d'une étude (2022-2024), en partenariat avec Bloomberg et Airparif, révélant que l'air est deux fois plus pollué aux particules ultrafines près des grands axes routiers qu'en fond urbain. L'analyse de leur composition chimique montre qu'elles proviennent principalement du trafic routier, du chauffage au bois et de la transformation de gaz polluants dans l'atmosphère.

+ EN CHIFFRES

	10 µg/m ³	Concentration moyenne annuelle en PM2.5 (fond)
	13 µg/m ³	Concentration moyenne annuelle en PM2.5 (proximité trafic)
	22 µg/m ³	Concentration moyenne annuelle en NO ₂ (fond)
	13	jours de dépassement de l'objectif de qualité en ozone (120 µg par m ³ sur 8h) (donnée 2022)

NOUVELLES MOBILITÉS

Assurer le confort des usagers et la qualité de leur transport au quotidien est l'un des axes d'action majeurs de la Ville en 2023. Elle met en œuvre une politique volontariste tout en restant attentive aux retours de la part des citoyen-ne-s pour adapter sa politique et mettre en place des mesures pertinentes et durables.

Initier un « Code de la rue » pour apaiser l'espace public

En quelques années, l'espace public s'est transformé avec une multiplication des modes de transport. La cohabitation entre modes de transport peut générer une compétition et parfois des tensions entre ceux-ci.

Dans ce contexte, une demande d'apaisement général de l'espace public a été exprimée par l'Assemblée citoyenne de Paris et lors des « dialogues parisiens », lancés fin 2022.

Clarifier les règles de partage de l'espace public est devenu l'enjeu principal du « Code de la rue », adopté par le Conseil de Paris en juillet 2023. Sa mise en œuvre se décline en une cinquantaine d'actions mobilisant différentes directions de la Ville et de nombreux acteurs concernés par la gestion de l'espace public.

Parmi ces actions, est mise en avant la priorité donnée aux piétons par la sanctuarisation des trottoirs et leur sécurisation sur la chaussée, ainsi qu'une attention particulière aux personnes vulnérables. Il vise également à réduire les nuisances et accidents commis par les véhicules motorisés, tout en accompagnant et en encadrant les nouvelles mobilités et la pratique du vélo. Il participe aussi à la transformation de l'espace public, en privilégiant notamment les modes de transport actifs et partagés et la végétalisation, notamment avec l'élargissement et le désencombrement des trottoirs, les « Rues aux enfants » et les places de stationnement en surface.

La police municipale est chargée de faire respecter cette politique en appliquant des sanctions strictes à l'encontre de tout comportement contrevenant aux règles de partage de l'espace public.

Donner la priorité aux piétons

Afin de renforcer l'importance des déplacements piétonniers dans la ville, le Conseil de Paris a adopté en décembre le Plan piéton 2023-2030. À travers ce document-cadre, la Ville s'inscrit dans une logique de continuité et d'accélération de la politique parisienne d'adaptation de la ville et de transformation de l'espace public en faveur des modes de transports actifs.

Le plan s'inscrit sur un temps long, au-delà de la mandature en cours, en proposant un grand nombre d'actions à l'horizon 2026. Pour ce faire, il s'appuie sur les démarches existantes comme les programmes « Embellir votre quartier » et « Rues aux écoles », dont plusieurs objectifs se rejoignent : apaisement des quartiers, végétalisation, réduction des effets d'îlot de chaleur urbain, reconquête de l'espace public en faveur des piétons, amélioration de l'accessibilité de la voirie (programme « Quartier à accessibilité augmentée – QAA »), etc. Le Plan s'inscrit également dans la continuité de la démarche du Code de la rue et s'articule autour de trois objectifs majeurs :

- poursuivre la reconquête de l'espace public, mailler le réseau piéton et affirmer la priorité aux déplacements piétons ;
- améliorer la qualité, la sécurité et le confort de l'espace public ;
- améliorer l'hospitalité des espaces piétons et les adapter aux enjeux climatiques.



Rue aux écoles rue de l'Arbalète dans le 5^e

RENDRE LES BUS PLUS ACCESSIBLES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La création et le maintien de couloirs de bus font partie des priorités portées par la Ville pour le développement des transports en commun. La Ville accélère l'accessibilité de son réseau de bus à l'occasion de l'accueil des JOP. Les travaux ont commencé début 2022 et sont en cours de finalisation, avec 1 775 arrêts accessibles. Ils visent à faciliter la montée et la descente dans les bus.

+ EN CHIFFRES

	28	zones Paris Respirer
	729	subventions à l'éco-mobilité versées à des particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique, vélos cargos et triporteurs durant l'année (baisse importante liée à la mise en place de critères sociaux pour les attribuer).
	3 366 m	linéaire d'aires piétonnes en plus dans l'année
	122 389	courses quotidiennes Vélib Métropole (390 363 d'abonné-e-s Vélib Métropole (longue durée))
	26 340	places de stationnement vélo déployées sur le territoire parisien
	1 255	places d'autopartage Mobilib
	67 %	des arrêts de transports en commun aménagés pour l'accessibilité

ENVIRONNEMENT SONORE ET LUMINEUX

Engagée dans la réduction des pollutions lumineuses et sonores pour apaiser le quotidien des Parisien-ne-s, la Ville a mis en place une série d'actions qui commencent à produire leurs effets. L'année 2023 a été marquée par deux projets menés par des directions de la Ville et des entreprises partenaires.

Nouveaux revêtements des chaussées parisiennes

Le projet Life – Cool & Low Noise Asphalt a pour ambition de réduire le bruit de roulement et d'atténuer l'intensité des îlots de chaleur urbains. Après six ans d'expérimentation, rendue possible grâce à un partenariat entre la Ville, des entreprises de travaux publics, BRUITPARIE et le Laboratoire Interdisciplinaire des énergies de demain (LIED – Paris Cité), celui-ci est arrivé à son terme. Doté de 2,3 millions d'euros dont 1,3 million de financements européens, ce projet a permis de développer trois formules innovantes d'enrobés bitumineux qui possèdent des propriétés phoniques et thermiques favorables ainsi qu'une bonne durabilité mécanique. Les résultats sur les trois revêtements évalués pendant cinq ans montrent que les objectifs identifiés ont été atteints dans la majorité des cas. Ainsi, les solutions Life Cool & Low Noise Asphalt améliorent la qualité de vie en milieu urbain, en apportant des solutions concrètes en matière d'adaptation climatique et de réduction du bruit. Entre 2020 et 2022, 23 rues parisiennes ont déjà installé ces nouveaux revêtements, qui sont devenus la référence dans les marchés de réfection de chaussée. Les sites pilotes feront l'objet d'un suivi de mesure dite « After Life » pour les cinq prochaines années.

Réduire les nuisances lumineuses

La pollution lumineuse désigne l'impact négatif de la lumière artificielle sur les organismes vivants, le paysage nocturne et l'observation astronomique. Pour la santé humaine, la lumière artificielle nocturne perturbe notre système hormonal, induisant des troubles du sommeil et favorisant le risque de maladies (troubles métaboliques, obésité...). Par exemple, pour les écosystèmes et la biodiversité, elle bouleverse les cycles de la reproduction et des migrations, modifie le système habituel entre les proies et les prédateurs et piège les insectes au niveau des lampadaires. Enfin, pour les humains, la pollution lumineuse produit un halo ambiant qui empêche de profiter du ciel étoilé.

Afin de réduire cette pollution, la Ville a renforcé son cadre réglementaire pour l'extinction des dispositifs lumineux non essentiels entre 23h45 et six heures du matin. Elle s'est engagée, dans le cadre de son PCAET, à réduire la place de la publicité lumineuse dans l'espace public en engageant la sortie progressive, sur trois ans, de la publicité commerciale sur les mobiliers urbains d'information à Paris. Elle participe aux campagnes de sensibilisation auprès du public grâce aux événements « the earth hour » et « le jour de la nuit ».

VISUALISER LA POLLUTION LUMINEUSE ET LE BRUIT À PARIS

Pour agir sur la pollution lumineuse ou le bruit, il est important de bien cartographier leur expression sur le territoire.

Une collaboration avec le CNES et la Métropole du Grand Paris a démarré en 2024, afin de développer les outils techniques et méthodologiques pour la réalisation d'une carte de la pollution lumineuse, à l'aide d'images satellitaires, d'ortholuminoplans (effectués dans le cadre du marché Cielis) de 2017 et 2024 (prévu en novembre) et des données de Paris Open Data. Concernant le bruit, des cartographies ont été également proposées. Établies par la Ville de Paris selon la nouvelle méthode harmonisée européenne CNOSSOS-EU (Common noise assessment methods in Europe), elles sont disponibles, en accès libre, sur le site paris.fr. Les cartes du bruit routier de 2022 représentent l'estimation des niveaux sonores extérieurs générés par la circulation automobile lors d'une journée moyenne.



© Guillaume Bourdeau

+ EN CHIFFRES

	227 914	Parisien-ne-s vivant dans les habitations situées dans les zones où les valeurs limites réglementaires de bruit routier sont dépassées (indice Lden supérieur ou égal à 68 dB(A))
	86 601	Parisien-ne-s vivant dans les habitations situées dans les zones où les valeurs limites réglementaires de bruit routier sont dépassées de nuit (indice Ln supérieur ou égal à 62 dB(A))

La santé environnementale s'intéresse à la manière dont les facteurs environnementaux déterminent la santé humaine. En ville, ces facteurs sont très présents (qualité de l'air ou de l'eau, pollution des sols, bruits, environnement sonore et lumineux, facteurs psychosociaux, etc.). Le bruit ou la pollution de l'air font par exemple perdre plusieurs mois d'espérance de vie chaque année. La Ville poursuit sans relâche son engagement pour protéger les Parisien·ne·s de tout âge.

Cerner les attentes des Parisien·ne·s sur la santé environnementale

Après sept ans de mise en œuvre, la Ville de Paris a souhaité réviser son Plan Paris santé environnement qui gouverne la politique municipale en matière de santé environnementale. Le 31 mars 2023, les Assises parisiennes de la santé environnementale ont marqué le lancement de l'élaboration d'un nouveau projet, avec l'ambition forte d'associer les habitant·e·s et les acteurs clés du territoire parisien, à la fois sur le contenu et sur la mise en œuvre du plan.

Organisés à destination des acteurs institutionnels, académiques, professionnels et associatifs, afin d'intégrer davantage les enjeux de santé environnementale dans la vie quotidienne à Paris, dix ateliers ont permis d'aborder plusieurs grandes problématiques de santé : naître, grandir, bien vieillir, bouger, soigner, se nourrir, « une seule santé », respirer, être bien dans sa tête et dans son environnement, habiter.

Cinq groupes de discussion ont été organisés dans des Quartiers prioritaires de la Ville avec pour objectifs de mieux comprendre les représentations et perceptions des habitant·e·s et d'identifier leurs besoins.

Une restitution de ces travaux puis un vote en Conseil de Paris du futur plan sont prévus pour 2024.

LIMITER LE RISQUE LIÉ AU PLOMB DANS LES ÉCOLES ET DANS LES CRÈCHES

Présent historiquement dans de nombreux produits (peintures, canalisations, batteries, essence, etc.), le plomb peut représenter un risque pour la santé, notamment s'il est ingéré par les enfants (risque de saturnisme). La Ville poursuit ses efforts pour limiter les expositions au plomb des enfants en intervenant dans les crèches et dans les écoles. La détection de plomb entraîne immédiatement une action des services concernés, qui programment les travaux nécessaires pour supprimer toute exposition possible. La liste complète des établissements dans lesquels une intervention a été faite est disponible sur paris.fr.

OBSERVER ET PRÉVENIR LA CIRCULATION DES POLLENS ALLERGISANTS

Depuis avril 2023, un nouvel espace pédagogique et scientifique a été ouvert au Parc floral de Paris. Il s'agit du **pollinarium sentinelle** qui rassemble les principales espèces à pollens allergisants. Leur observation permet de prévenir les professionnel·le·s et les personnes allergiques en amont de leur circulation effective dans l'air.

Développer l'accès à la santé par le sport

Dans une démarche de lutte contre les inégalités sociales de santé, la Ville de Paris veut promouvoir le sport-santé sur son territoire, en adaptant son offre aux différents publics cibles. La première Maison sport santé (MSS) a ainsi ouvert ses portes en mai 2022 au sein du gymnase Curial, dans un quartier politique de la ville du 19^e arrondissement. Elle incite et accompagne les personnes éloignées du sport quel que soit leur âge et oriente les patient·e·s qui ont une prescription de pratique à des fins thérapeutiques, de prévention et de bien-être.

En 2023, la MSS a accueilli 584 bénéficiaires. Compte tenu du succès rencontré et de la forte satisfaction des bénéficiaires, le dispositif est voué à s'étendre avec l'ouverture de nouvelles Maisons à Paris.



Cours de sport dans la Maison de sport santé Curial (MSS) dans le 19^e.

Au cœur du territoire et des enjeux liés à la transition climatique, la Seine est un axe majeur de la politique municipale. La Ville se mobilise pour protéger cette ressource naturelle en multipliant notamment les initiatives concourant à son nettoyage et à l'amélioration de la qualité de son eau.

Préparer la Seine pour les Jeux Olympiques et Paralympiques

En 2023, la Ville de Paris a poursuivi ses engagements en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine avec l'ensemble des collectivités concernées. Ceux-ci impliquent des enjeux sanitaires évidents pour l'accueil des épreuves olympiques dans la Seine, ainsi que le développement de nouveaux usages pour les Parisien·ne·s, comme les baignades estivales ou les activités nautiques.

Différents moyens ont été mis en place en amont et au cœur du territoire parisien :

- la gestion automatisée de l'assainissement parisien avec la réduction des rejets d'eaux usées et d'eaux de pluie contaminées en Seine ;
- l'achèvement du gros œuvre du bassin d'Austerlitz qui collecte le mélange eaux de pluie et eaux usées des 12^e et 13^e arrondissements ;
- des travaux de végétalisation et de déconnexion des eaux pluviales pour diminuer les déversements d'eaux en Seine tout en valorisant les retombées des eaux pluviales.

En parallèle, la Ville de Paris a poursuivi les visites des contrôles de raccordement au réseau de tous les bateaux et établissements flottants. Enfin, un dispositif d'observation et de cartographie des déchets flottants a été mis en place ; un de ses exutoires a été équipé de filets de rétention des macrodéchets. Ces moyens seront pérennisés à partir du printemps 2024 par HAROPA Port et Voies navigables de France (VNF).



+ EN CHIFFRES

	1 080	points d'eau potable Paris et bois parisiens (hors fontaines des cimetières extra-muros)
	91 %	rendement du réseau d'eau potable (rapport entre le volume d'eau consommé et le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution).
	75 millions de m ³	d'eau prélevée dans le milieu naturel pour les besoins d'eau non potable
	187 millions de m ³	d'eau prélevée dans le milieu naturel pour les besoins d'eau potable
	480 548 m ³ /j	d'eau produite ou importée quotidiennement par les installations de traitement
	12 630	hectares agricoles exploités en agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage prioritaires d'Eau de Paris
	4,2141 €	pour un mètre cube d'eau potable (TTC pour 120 m ³ consommés)

Faire ressurgir la Bièvre, une rivière souterraine, dans Paris

Faire ressurgir la Bièvre à l'air libre est une idée qui fait son chemin depuis les années soixante. Le comité de pilotage organisé à l'automne a validé une esquisse du cheminement de la Bièvre dans le parc Kellermann (13^e arrondissement) et a défini une organisation pour garantir l'atteinte d'un haut niveau d'ambition pour ce projet de transformation urbaine. Les études sont menées à la fois par la Métropole du Grand Paris, au titre de sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) et par la Ville de Paris au sein du parc Kellermann et ses alentours, en accompagnement de la réouverture de la Bièvre. Un processus d'information et de concertation sera organisé au cours de cette phase d'études, en lien avec la mairie du 13^e arrondissement.

UN BULLETIN HEBDOMADAIRE ESTIVAL POUR PARTAGER LA SITUATION SUR LES RESSOURCES EN EAU DU TERRITOIRE PARISIEN

Suite aux vagues de chaleur cumulées à de faibles précipitations, un bulletin a été mis en place de mi-juin à mi-septembre 2023 pour mieux gérer la ressource en eau à Paris, à partir de quatre données :

- la situation des prises d'arrêtés sécheresse par les préfets et leur niveau de gravité ;
- la situation de remplissage des quatre lacs-réservoirs qui sont gérés par l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs et qui permettent d'assurer notamment le soutien d'étiage sur la Seine et la Marne ;
- le débit de la Seine au niveau du pont d'Austerlitz ;
- le taux de disponibilité des fontaines et dispositifs de rafraîchissement installés sur l'espace public (voirie et parcs et jardins).

Ce dispositif sera reconduit en 2024 sur la même période d'été.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

La Ville de Paris montre l'exemple en accompagnant ses services et agents pour adapter les usages et adopter des comportements respectueux de l'environnement.

Plus de sobriété pour les déplacements de l'administration




Le Plan de déplacement des administrations parisiennes (PDAP) a été révisé en 2023. Dans la continuité du précédent plan, cette 3^e édition a été adoptée en fin d'année et comporte une quinzaine d'actions à mettre en œuvre sur la période 2024-2030. La décarbonation des mobilités est au cœur du Plan, qui s'articule autour de trois grands axes : les déplacements domicile-travail des agent·e·s, les déplacements professionnels et les déplacements liés aux fournitures nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Pour ce faire, le Plan propose des objectifs très concrets qui sont déjà en cours et sont amenés à se développer encore davantage : diminuer et décarboner la flotte municipale ; favoriser la pratique du vélo en améliorant notamment les aides destinées aux agents ; créer de nouveaux tiers-lieux ; augmenter les contrôles sur les modes de livraison des achats de la Ville ; expérimenter la livraison décarbonée sur le dernier kilomètre, etc.

DES VÉLOS MUNICIPAUX POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE PARIS

Fin 2023, le parc de la Ville comportait 1 189 vélos mis à la disposition de ses services, soit une augmentation de 35% par rapport à 2022. La Ville va poursuivre en 2024 le développement de son offre de service en mobilité douce auprès de ses agents en augmentant notamment le parc de vélos-cargos.

+ EN CHIFFRES

	9 024	d'agent·e·s de l'administration parisienne en télétravail durant l'année
	1 189	véhicules mis à disposition des agent·e·s de la Ville pour leurs déplacements professionnels en mobilité douce (VAE, VTT, etc.)
	39 %	de la flotte de véhicules motorisés mis à disposition par le ST-TAM propre ou à faibles émissions (électrique, bio-GNV, hydrogène, etc.)

Réparer pour allonger la durée de vie des véhicules électriques

Avec l'augmentation de la part de la flotte électrique au sein de la Ville, la question de son entretien est un enjeu important, concernant en particulier les batteries qui perdent de l'autonomie dans la durée.

Avec son Service technique des transports automobiles municipaux, la Ville a la capacité de réparer les batteries de ses véhicules en remplaçant les cellules défectueuses. Cela permet d'améliorer l'autonomie et la durée de vie de l'équipement. Ce service technique est une des rares entités en France à pouvoir effectuer cette réparation, l'option privilégiée étant souvent le remplacement complet des batteries une fois leur capacité dépassée malgré la présence de nombreux composants internes en bon état.

Cette intervention présente un triple avantage. Elle permet une économie importante en coût et en matériaux en favorisant le réemploi des équipements disponibles au sein du service. Par ailleurs, elle allonge la durée de vie des véhicules et réduit les déchets polluants.



© Guillaume Bourdeys

INTERNATIONAL

Paris multiplie ses interventions en faveur de l'environnement en repensant l'espace public dans toutes ses dimensions, de l'urbanisme à la qualité de l'air.

Paris soutient le réaménagement de la place de la Nativité à Bethléem

Depuis 2019, Paris accompagne la Ville de Bethléem dans la transformation de la place de la Nativité. Auparavant dédiée au stationnement, elle est devenue un espace public apaisé et convivial pour tous les usagers. Le projet a permis la réalisation d'une fontaine, point central dans la rénovation du site. Installé au cœur de la place, le Centre pour la Paix a été entièrement réaménagé pour répondre aux attentes des habitant·e·s et des visiteurs avec une librairie, le comptoir de l'office du tourisme, un espace cinéma et une ludothèque pour les enfants.

La Ville s'engage à l'échelle européenne pour améliorer la qualité de l'air

La Ville de Paris a initié et porté une pétition, signée par plusieurs villes européennes, pour réclamer une norme Euro7 plus exigeante pour la qualité de l'air et les émissions des véhicules motorisés. Le texte a été déposé au Parlement européen en 2023.

GRAND PARIS

Soutien financier de la métropole au réaménagement de l'axe Chapelle

Pour « effacer » la frontière que représente le Périphérique, la Ville de Paris a décidé de transformer d'ici 2030 les portes de Paris en « places du Grand Paris ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de la transformation, à terme, du Périphérique en boulevard urbain.

Avec ses nombreuses infrastructures routières et ferroviaires, la porte de la Chapelle était l'une des coupures urbaines les plus marquées de la métropole. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ont donné l'opportunité d'accélérer la transformation de ce secteur avec la réalisation de l'Arena 2 qui, couplée avec le campus Condorcet, vise à dessiner un nouveau quartier du Grand Paris. Le projet de réaménagement de l'axe entre la place de la Chapelle et la porte de la Chapelle lancé en 2023 doit permettre d'accompagner les transformations de cette zone et unifier ce quartier, en l'ouvrant sur Saint-Denis. Le revêtement du sol et l'éclairage ont ainsi été pensés pour replacer le piéton au cœur de la ville. La végétalisation participera, quant à elle, à l'embellissement et à la réduction des îlots de chaleur. Les mobilités douces bénéficieront d'aménagements cyclables sécurisés.

Paris a choisi d'engager ce projet dans une démarche collective avec Saint-Denis, Plaine Commune et le département de la Seine-Saint-Denis. La Métropole du Grand Paris a par ailleurs déclaré d'intérêt métropolitain le soutien financier à cet équipement structurant à hauteur de 13 M€. Il illustre l'implication de la Métropole sur le territoire parisien, et sa volonté de mener une action de rééquilibrage territorial prenant appui sur l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'Axe-Seine Énergies Renouvelables jusqu'au Havre et à Rouen

Fin 2022, la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Banque des Territoires et la société Énergie Partagée Investissement se sont associées pour créer la SEM Axe-Seine Énergies Renouvelables (ASER), société d'économie mixte qui intervient dans le développement, la gestion, la distribution, le stockage et la livraison d'énergies renouvelables sur le territoire de l'Axe Seine.

Au cours de l'année 2023, la SEM a réuni ses deux premiers comités d'investissement. Plusieurs projets ont ainsi été lancés par la SEM ASER qui ont fait l'objet de premières délibérations du Conseil de Paris : société de projets « ASER Halles Photovoltaïques », filiale à 100% de la SEM, destinée à accompagner la pose de panneaux solaires sur les halles commerciales de l'Axe Seine ; prise de participation dans la société de projet Oissel, société créée en décembre 2022 pour produire de l'énergie photovoltaïque sur la commune de Oissel en Normandie ; création d'ASER Ombrières Express, chargé de développement des ombrières photovoltaïques sur des parkings notamment.

L'année 2023 a donc permis de lancer l'activité opérationnelle de la SEM ASER et son offre de service. Cette activité a démarré sur le bassin normand où de premiers projets avaient déjà été identifiés mais la SEM a également multiplié les contacts et prospects afin de définir de premières pistes de projets sur le secteur parisien ou métropolitain.

La métropole engagée dans la prévention du risque d'inondation à Paris

Avec le transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite GEMAPI, aux 1^{er} janvier 2018 à Paris et 2020 pour les départements de petite couronne, la Métropole du Grand Paris est responsable de la gestion des digues et murs anti-crues sur 25 communes de l'aire métropolitaine.

Afin de se préparer à une crue, la Métropole a procédé à des vérifications des dispositifs amovibles anti-crues visant à protéger les communes riveraines de la Seine et de la Marne contre les débordements de ces cours d'eau, avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cet exercice de grande ampleur, mené en étroite collaboration avec les services de l'État (préfectures et préfecture de police) et les collectivités concernées, s'est déroulé au mois de novembre 2023. Batardeaux, madiers bois, sacs de sable, rehausse de mur, aqua-barrières... Ce sont près de 250 protections amovibles contre les crues à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis qui ont été montées afin d'en vérifier l'état, la complétude et la facilité de mise en place.



© Joséphine Bruck

LE PROJET « GRAND CHEMIN » AVEC EST ENSEMBLE

Le projet Grand Chemin (ancien Parc des hauteurs) vise à lier les grands espaces verts urbains, formant une boucle verte de 55 km traversant les neuf villes d'Est Ensemble et Paris. Il s'agit d'adapter ainsi la Ville au changement climatique et d'améliorer le cadre de vie. Paris réalisera 9 km du tracé sur son propre territoire.

3

RENFORCER LA NATURE EN VILLE



© Frédéric Combès

Les hérissons parisiens, une espèce menacée bénéficiant d'un refuge dans le Bois de Vincennes (12^e).

En 2023, la capitale a multiplié ses efforts pour renforcer et développer la nature en ville, en plantant de nouveaux arbres, en végétalisant ses espaces publics ou en créant de nouveaux espaces verts. La Ville de Paris s'engage aussi toujours plus pour une gestion de ses espaces verts qui soit respectueuse de la biodiversité, en proposant, par exemple, une gestion différenciée des espaces selon leurs usages ou bien en améliorant les conditions d'accueil d'une faune et d'une flore urbaines sur le territoire. L'ensemble de ces projets est par ailleurs mené de façon participative, en intégrant les citoyen-ne-s dans les processus de propositions, de décisions et d'actions.

L'année 2023 a également été marquée par le lancement de la révision du Plan biodiversité de Paris qui, à l'appui d'une large concertation citoyenne, définira des objectifs plus ambitieux et des actions concrètes pour amplifier et améliorer la végétalisation et la biodiversité du territoire, tant au niveau des espaces publics que des bâtiments.



INDICATEURS-CLÉS



113 765
arbres plantés depuis l'été 2020
(en mai 2024)

Cet indicateur est lié à l'objectif de planter 170 000 arbres dans la mandature. Les sujets, comptabilisés depuis le 11 août 2020, sont des plants forestiers, des baliveaux ou des arbres de haute tige.



4,17 ha
Surface d'espaces verts
supplémentaires livrée depuis l'été
2020 (en mai 2024)

Cet indicateur est lié à l'objectif de créer 30 hectares d'espaces verts supplémentaires dans la mandature. Les surfaces sont exprimées en hectares et sont comptabilisées depuis le 11 août 2020.



92%
de parcs et jardins municipaux
écolabellisés Éco-jardin

Cet indicateur permet de mesurer l'action de la Ville de Paris en faveur du zéro phyto; il mesure le nombre de parcs et jardins municipaux labellisés Éco-jardin sur le nombre total de parcs et jardins municipaux.



2799
espèces observées
entre 2010 et 2020 (flore,
champignons/lichens, faune)

L'Atlas de la Nature publié en 2020 recense le nombre d'espèces observées à Paris entre 2010 et 2020.



© Clément Ouyot

DATES-CLÉS

PRINTEMPS

Participation aux travaux d'élaboration du Plan local d'urbanisme bioclimatique

21 SEPTEMBRE

Lancement de la consultation publique pour la révision du plan Biodiversité à l'Académie du Climat

AUTOMNE

Réalisation du bilan du plan Biodiversité 2018-2024

7 OCTOBRE

Fête de l'animal en ville au parc de Bercy

BIODIVERSITÉ

La Ville s'engage pour accroître la biodiversité sur son territoire. En approfondissant et en réadaptant ses mesures, elle a pu atteindre les objectifs fixés dans le cadre de son Plan Biodiversité en 2023 et préparer la future programmation, en partenariat avec les spécialistes du climat et de la biodiversité urbaine ainsi que les représentant·e·s de la société civile.

La révision du Plan biodiversité associe les spécialistes et le grand public

Depuis 2011, la Ville s'engage à la protection et à la préservation de la biodiversité en mettant en œuvre les actions définies au travers des Plans biodiversité. Le dernier a été adopté en 2018 et arrivera à échéance en 2024.

Fort de son bilan réalisé durant le second semestre 2023, la Ville a lancé le 21 septembre la révision de l'actuel programme à l'Académie du Climat. Elle a choisi d'associer à cette démarche les membres du Comité parisien de la biodiversité et de la nature (associations, institutions, chercheurs et chercheuses, élu·e·s). Par ailleurs, une consultation du grand public a été lancée sur la plate-forme « décider.paris.fr » : 870 contributions ont été reçues.

Plusieurs rencontres avec les directions et les partenaires de la Ville ont été organisées en parallèle pour définir les prochaines ambitions de la Ville, qui seront présentées en début d'année 2025. Ce processus participatif permet d'élaborer une politique publique de façon plus partagée.

DES RÉSULTATS POSITIFS POUR LA BIODIVERSITÉ

Le bilan des 30 actions du Plan biodiversité 2018-2024 a été publié fin 2023. Elles ont toutes été engagées et ont permis de nombreuses avancées : création de nouveaux espaces favorables aux espèces sauvages (mares, extension et création d'espaces verts, gîtes et abris pour la faune sauvage) ; réduction de certaines pressions, notamment la pollution lumineuse ; renforcement des actions partenariales, de l'implication citoyenne locale à l'échelle internationale ; préservation de la biodiversité existante, à travers l'adoption du Plan Arbre et du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique.

Les chiffres clés du Plan biodiversité 2018-2024 :

- 39 nouveaux espaces de biodiversité ;
- 40 rues aux écoles piétonnisées et végétalisées ;
- plus de 63 500 arbres plantés entre 2020 et 2023 ;
- 35 quartiers ciblés pour des opérations de végétalisation ;
- plus de 2 100 permis de végétaliser ;
- 4 radeaux végétalisés installés le long des grands canaux ;
- 7 quartiers moineaux créés, 10 programmes de sciences participatives ;
- une stratégie dédiée aux espèces envahissantes.



© Frédéric Combès

Intégrer la biodiversité dans l'urbanisme

La révision du Plan local d'urbanisme, document de planification urbaine par excellence, a été l'occasion de renforcer les dispositifs réglementaires favorables à la biodiversité.

À Paris, le Plan local d'urbanisme bioclimatique est une innovation introduite en 2023. Allant plus loin qu'un simple PLU, il vise à intégrer les contraintes et enjeux de la biodiversité et du climat dans la manière dont on préfigure la ville de demain. De nombreuses propositions du Plan biodiversité ont ainsi été retenues pour consolider l'inscription du vivant dans le futur PLU bioclimatique, dont le projet a été arrêté par le Conseil de Paris le 5 juin 2023. Notamment :

- l'intégration des trames verte et bleue, « Les Chemins de la nature », qui est une avancée importante concernant le renforcement de la pleine terre et de la végétalisation ;
- l'augmentation des espaces verts protégés, passant de 240 hectares dans le PLU actuel à 330 hectares dans le PLUB, et la protection renforcée des arbres. Elle est ainsi essentielle pour la protection des habitats faune et flore en cœur d'îlot et, plus largement, de l'ensemble du patrimoine naturel.

PARIS SE GLISSE DANS LE PALMARÈS DES VILLES LES PLUS VERTES DE FRANCE

L'Observatoire des villes vertes a dévoilé en novembre la 4^e édition de son Palmarès des villes les plus vertes de France. La capitale fait une entrée dans le top 10 des villes les plus vertes de France à la 10^e position du classement général.

Elle y est exemplaire sur le sujet de la biodiversité, arrivant 1^{er} ex-aequo aux côtés de Lyon et Rennes. Ce palmarès reconnaît une stratégie souple et adaptée aux spécificités de chaque site. Dans ses espaces verts, la Ville a en effet fait le choix de laisser se développer la végétalisation spontanée, si celle-ci ne nuit pas aux végétaux déjà en place ou aux usager·e·s par sa toxicité ou sa dangerosité. Chaque espace vert est ainsi géré différemment, en fonction de sa fréquentation, de sa vocation ou de son emplacement. La Ville mène également une démarche globale de végétalisation de l'espace public à travers une multitude de dispositifs, allant des permis de débitumer à l'aide financière pour végétaliser les copropriétés, les pieds d'immeubles ou les façades. À noter que Paris, depuis les années 1990, s'est engagée volontairement vers une démarche zéro produit phytosanitaire.

+ EN CHIFFRES

	350	espèces observées entre 2010 et 2020 (champignons/lichens)
	1 618	espèces observées entre 2010 et 2020 (faune)
	831	espèces observées entre 2010 et 2020 (flore)
	15,75 ha	surface d'espaces publics désimperméabilisés depuis l'été 2020 (en mai 2024)
	21 %	Indice de canopée La canopée correspond à l'étage supérieur des arbres : il s'agit de l'ensemble des couronnes feuillues ou houppiers de tous les arbres d'un territoire. L'indice de canopée d'une ville représente le pourcentage de la surface occupée par cette canopée par rapport à la surface totale de la ville.
	1 685 m	linéaire de haie dans les cimetières
	488	pièces d'eau, eaux closes permanentes végétalisées ou non, dans Paris et les bois
	16 ha	surface totale de Petite Ceinture ouverte au public (depuis 2007)
	15,43	L'indice de Singapour noté sur 20 évalue la politique environnementale d'une ville en matière de biodiversité. Cette évaluation a été réalisée en 2020. En 2015, la ville avait obtenu la note de 13 sur 20.
	78 000 €	de subventions accordées aux actions en faveur de la biodiversité en 2023 (délibérations du Conseil de Paris)

VÉGÉTALISATION

La végétalisation du territoire est un enjeu fondamental dans l'adaptation de la ville au changement climatique. Elle est un des principaux moyens pour rafraîchir une ville et lutter contre l'effet « îlot de chaleur ». La Ville déploie ainsi des moyens toujours plus importants pour ses espaces verts et son bâti, avec plusieurs objectifs : favoriser la biodiversité, améliorer la gestion de l'eau pluviale, lutter contre la chaleur, apaiser le cadre de vie des Parisien-ne-s.

Renforcer la végétalisation pour adapter le territoire au changement climatique

La Ville s'est engagée à créer 30 hectares de nouveaux espaces verts entre 2020 et 2026 : création, extension, réappropriation et ouverture de jardins jusque-là non accessibles au public. En 2023, on comptabilise 3,4 ha d'espaces verts supplémentaires, parmi lesquels l'ouverture au public du nouveau jardin Hellen Keller (Institut national des jeunes aveugles), la végétalisation de la route de Suresnes et de la promenade de Ceinture du lac inférieur dans le Bois de Boulogne (16^e arrondissement), et le lancement des travaux de renaturation du square Sarah Bernhardt.

En complément, fin 2023, on estime à plus de 145 hectares la surface de bâti végétalisé à Paris. La Ville a pour ambition d'atteindre 150 hectares à l'horizon 2026, en aménageant 200 toits et murs d'équipements municipaux. Elle a également pour objectif de débitumer et de végétaliser 100 hectares via les Rues aux écoles et les grands axes de la ville tels que le boulevard Bourdon (4^e).

Déployer de nouveaux dispositifs pour végétaliser le bâti

En complément des jardins, de plus en plus de projets de végétalisation sont mis en œuvre sur le patrimoine bâti municipal. En 2023, 125 équipements ont ainsi pu être végétalisés. Ces projets sont aussi l'occasion de mettre en place des expérimentations, afin d'améliorer la connaissance sur la résilience des aménagements face au durcissement des conditions climatiques. Par exemple, l'impact du substrat a pu être étudié lors de l'aménagement des bâtiments administratifs des canaux (Pantin). D'autres acteurs se mobilisent pour la végétalisation du territoire parisien : bailleurs sociaux, aménageurs, propriétaires privés, etc. Afin d'encourager ce mouvement, la Ville de Paris a lancé en 2023 le dispositif CoprOasis, qui permet de financer une partie des études et travaux de végétalisation.



© Josephine Stuecker

LES PREMIÈRES FORÊTS URBAINES EN PLEIN PARIS

Pour végétaliser la ville, la municipalité opte pour la création de forêts urbaines en plein Paris :

- **Bois de Charonne (20^e)** : c'est la première fois qu'une friche est rachetée par la Ville pour la rendre intégralement à la nature. 11 millions d'euros ont été investis dans la transaction, qui va permettre de développer un grand parc de 3,5 hectares ouvert sur le jardin de la gare de Charonne, dont une forêt urbaine de plus de 2 000 arbres et 6 000 plants forestiers ;
- **place de Catalogne (14^e)** : 478 arbres plantés sur la place (chênes de Bourgogne, frênes d'Amérique, anémones, arables de Montpellier, merisiers), qui va devenir la première forêt urbaine de Paris. La circulation automobile sera coupée sur la moitié de l'espace et un espace en clairière, accessible aux Parisien-ne-s, permettra de profiter pleinement de la fraîcheur de l'aménagement.



© Longpro

+ EN CHIFFRES

	531	parcs, jardins, squares et promenades municipaux ouverts au public
	455,5 ha	surface de parcs, jardins, promenades publics sur le territoire parisien
	250 641 m ²	de parcs et jardins livrés dans les opérations d'aménagement depuis 2014
	30	cours oasis livrés pendant l'année 2023
	145 ha	de murs et de toits végétalisés
	1 950	permis de végétaliser en cours de validité au 31 décembre de l'année 2023

ANIMAL EN VILLE

Très variée et souvent vulnérable, la faune parisienne est protégée par la municipalité et ses partenaires, qui redoublent d'efforts pour soigner les animaux et favoriser la cohabitation avec les habitant·e·s.

L'ouverture d'un refuge pour les hérissons d'Europe

Représentant apprécié par les habitant·e·s parmi la faune urbaine: le hérisson. Les hérissons sont nombreux à Paris, principalement dans les bois et autour de la Petite Ceinture. Ils peuvent être soumis à des pressions liées aux activités anthropiques de la capitale. C'est pour cette raison qu'un premier refuge pour la faune sauvage à Paris a ouvert ses portes au printemps 2023. Porté par l'association *Erinaceus France*, le local a été installé dans le Bois de Vincennes pour une période de six ans. Il va permettre de préserver cette espèce menacée et protégée en France depuis 2007, en apportant des soins aux animaux blessés, en facilitant leur réintégration en milieu naturel et en sensibilisant le public à une meilleure connaissance de l'espèce. L'espace comprend une nurserie, une zone de soins et un espace extérieur pour la phase de réhabilitation des animaux avant leur relâche dans la nature.



© Frédéric Combéaux

DES ACTIONS POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS DANS LA VILLE

Certains représentants de la faune animale peuvent engendrer des dommages pour la faune sauvage. C'est le cas des chats errants qui sont les prédateurs de nombreuses espèces. La gestion des chats errants a pris de l'ampleur avec de nouveaux arrêtés de trappage publiés par la préfecture de police pour 10 associations parisiennes sur une durée de six mois. Par ailleurs, une convention bipartite avec la préfecture a été adoptée au Conseil de Paris de juin 2023, définissant ainsi le cadre d'actions conjointes pour maîtriser leurs populations. En parallèle, une convention avec l'association « 30 Millions d'Amis » a été consolidée afin de financer la stérilisation et d'identifier près de 200 félins errants pour un budget total de 11 250 euros.

L'EXPANSION DES NOUVEAUX ESPACES CANINS

La municipalité essaie à la fois de permettre le bien-être de cet animal, compagnon de nombreux Parisien·ne·s, et de canaliser la place de celui qui peut être source de nuisances pour les autres usagers. La place du chien dans la ville s'est améliorée: six nouveaux espaces canins ont été ouverts en 2023 dans les 4^e, 12^e, 13^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements, avec un total de 34 espaces canins ouverts sur l'ensemble du territoire.

+ EN CARTE



LES QUARTIERS MOINEAUX SE DÉVELOPPENT

Les oiseaux se raréfient dans les villes, notamment les moineaux. Pour les faire revenir, Paris met en place des « quartiers » dédiés. Dans les arrondissements, des sites spécifiques ont été installés en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour permettre aux moineaux de pouvoir nicher et élever leur progéniture. Après le déploiement de quatre nouveaux quartiers moineaux dans les 11^e, 12^e, 19^e et 20^e arrondissements ayant permis l'installation de 78 nichoirs et la distribution de plus de 400 sachets de graines, une nouvelle campagne a été lancée à l'automne 2023. Trois nouveaux arrondissements (Paris Centre, 10^e, 15^e arrondissements) intègrent le dispositif avec plus d'une dizaine de nichoirs distribués à ce jour. Depuis le lancement des quartiers moineaux en 2021, onze arrondissements permettent désormais à cette espèce menacée de conforter sa présence à Paris.

MOBILISATION ET ANIMATIONS FESTIVES

Pour informer et sensibiliser les Parisien·ne·s sur la biodiversité de leur territoire, la Ville organise des ateliers thématiques et des événements festifs accessibles à tous les publics. Ils permettent d'aborder ce sujet à enjeux dans un cadre convivial et une ambiance positive.

Sensibiliser les Parisien·ne·s aux enjeux de la biodiversité avec « Paris sème »

Organisée en mai 2023 sur les berges de la Seine, l'opération « Paris Sème » a permis la distribution gratuite de sachets de graines de plantes locales destinées aux Parisien·ne·s: matricaire camomille, bleuet, coquelicot, lotier corniculé, achillée millefeuille, mauve musquée, petite pimprenelle, origan commun, souci des champs, knautie des champs. Ces graines favorisent la faune locale en lui fournissant de la nourriture et des abris. En retour, la faune est également favorable au végétal à travers la pollinisation et la dispersion des graines. Cette interdépendance est essentielle à la biodiversité.

Au cours de la journée, un programme riche a été proposé avec des formations aux métiers autour de la nature et des animations sur la collecte des déchets organiques et le compost. De nombreux partenaires et associations étaient présents, comme l'École Du Breuil (école d'horticulture parisienne), l'Agence parisienne pour le Climat, Eau de Paris, etc.

Ces opérations permettent de sensibiliser le public et de répondre à des besoins précis concourant au développement de la biodiversité sur le territoire.

Découvrir la végétalisation dans son quartier

La Ville de Paris propose plus de 100 circuits de visites guidées, individuelles ou collectives, et une quarantaine de conférences sur des thématiques variées: biodiversité, végétalisation et jardinage participatifs, alimentation durable et agriculture urbaine, promenades et parcs urbains. Accessibles à tous les publics, elles ont accueilli plus de 6000 participant·e·s en 2023 avec plus de 350 visites individuelles et 130 visites de groupes d'adultes ou de familles. Ces visites et conférences sont accessibles à travers le programme « Paris nature » qui rassemble la Maison du jardinage, la Maison Paris nature, le Jardin botanique de Paris et la Ferme de Paris (ateliers jardinage participatifs, ateliers d'agriculture urbaine à la Ferme de Paris, découverte de la faune parisienne à la Maison Paris nature).

L'offre est également territorialisée et s'adapte aux demandes des acteurs dans les arrondissements parisiens (mairies, bibliothèques, équipes de développement local, associations). Ainsi, en 2023, de nouvelles balades bioclimatiques ont permis aux participant·e·s de découvrir les transformations végétales de leur quartier (choix des essences végétales, plantations dans l'espace public, jardins partagés, Rues aux écoles...). Le programme est accessible sur le site paris.fr.

UN NOUVEAU SUCCÈS POUR LA FÊTE DES JARDINS

La 27^e édition de la Fête des jardins s'est déroulée fin septembre 2023. De nombreux sites ont ouvert leurs portes et proposé plus de 400 animations: 24 sites gérés par la Ville (dans chaque arrondissement et dans chaque bois), deux sites partenaires (École Du Breuil et Académie du Climat), 120 sites extra-muros. Le village de la Fête des jardins, installé dans le Parc de Belleville (20^e arrondissement), a regroupé 26 stands dédiés aux associations et aux agent·e·s de la Ville de Paris qui ont partagé leurs métiers, leurs passions et leurs expertises.



© Frédéric Combéaux

« ENIGMA BOTANICA », UN ESCAPE GAME AUTOUR DES PLANTES

Imaginé par l'association Tela Botanica, cet escape game est organisé au sein de la Maison Paris nature durant les vacances scolaires. En 2023, 20 sessions avec des équipes de 2 à 8 joueurs ont enquêté sur une histoire autour d'Antoine de Jussieu, médecin botaniste du 18^e siècle reconnu pour avoir, entre autres, expérimenté l'effet de certaines plantes contre les fièvres.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Au cœur des préoccupations de la Ville et de son urbanisme, les plantes sont sur le devant de la scène pour ses habitant·e·s, jusqu'à devenir l'un des symboles des JOP 2024.

Célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques avec une fleur locale

C'est le dahlia « Parc floral de Paris » qui a été choisi pour devenir le symbole botanique des parcs et jardins parisiens à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. Cette fleur de couleur vive vermillon, en écho aux nuances de la flamme olympique, sera plantée dans de nombreuses décorations florales des espaces verts parisiens pour l'événement.

Il s'agit d'une réalisation de la Ville de Paris qui a mobilisé les compétences d'un grand nombre de ses agent·e·s. La variété a été créée par Christophe Kneblewski, ancien responsable de la collection de dahlias au Parc floral. Les dahlias ont tout d'abord été mis en culture au laboratoire de culture *in vitro* puis en « zéro phyto », c'est-à-dire sans l'usage de pesticides dans les serres et pépinières du centre de production horticole de la Ville. Ils seront le fil rouge des décorations florales conçues et réalisées par les équipes de jardiniers et de paysagistes dans tous les arrondissements de Paris et notamment aux abords des sites olympiques, comme le jardin des Champs-Élysées. Ils seront également à l'honneur dans les compositions florales des fleuristes municipaux en 2024. Plus de 50 000 dahlias vont ainsi être produits à l'occasion des Jeux.



© Frédéric Combeau

LE DÉVELOPPEMENT DE LA VÉGÉTALISATION DANS DEUX RÉSIDENCES SENIORS

Des toits-terrasses végétalisés ont été réalisés dans deux résidences seniors (résidence Delbet dans le 14^e arrondissement et résidence Les Ternes dans le 17^e arrondissement), lors du deuxième semestre 2023. La végétalisation permet d'améliorer l'habitat des seniors en améliorant l'étanchéité des structures en cas de fortes pluies, et en réduisant la chaleur l'été ainsi que les consommations énergétiques l'hiver.

+ EN CHIFFRES

	900 m ²	de voiries désimperméabilisées et végétalisées dans les cimetières
	40 000 m ²	livrés de végétalisation des bâtiments publics en 2023
	250 000 m ²	de végétalisation des bâtiments publics (cumul des trois dernières années)
	40 %	des marchés centralisés comportant une clause ou un critère en faveur de la biodiversité

LA PISCINE BELLIARD FAIT PEAU NEUVE (18^e ARRONDISSEMENT)

Projet de bâtiment à biodiversité, la rénovation de la piscine Belliard (18^e arrondissement), s'inscrit dans le cadre de la démarche de Biodiversity. Les travaux sont en cours et la livraison du chantier est prévue pour début 2025.

Aménagement des espaces libres :

- palette végétale 100 % régionale ;
- travail sur les trois strates végétales (herbacée, arbustive et arborée) ;
- diversité des habitats (massifs, zones boisées...) dans l'aménagement des espaces verts ;
- végétalisation permettant le nichage des moineaux ;
- végétalisation des enveloppes du bâtiment (toitures et façades).



© Enkivè en Vert

INTERNATIONAL

Que ce soit entre ses murs ou à l'échelle internationale, Paris porte haut le sujet de la biodiversité et devient l'une des villes leaders en la matière.

Paris se démarque au niveau international sur la protection de la biodiversité

Dans le cadre de son engagement actif dans les travaux menés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en faveur de la biodiversité, une délégation de la Ville de Paris a participé à l'UICN Leaders Forum qui s'est tenu à Genève en octobre 2023. La Ville de Paris est identifiée comme leader pour ses actions en faveur de la biodiversité.

Lors des tables rondes et de sa participation au *workshop* organisé par la Banque mondiale sur le programme *Nature-Positive Urban Development*, la délégation a fait valoir son expertise en échangeant avec d'autres collectivités comme la communauté de Catalogne, les villes de Montréal, São Paulo, Curridabat ou Mexico City.



La délégation parisienne a participé au Forum UICN à Genève.

© UICN, Photo: Agence d'Ecologie Urbaine

4

RENFORCER LA PARTICIPATION CITOYENNE



L'assemblée citoyenne de Paris.

La mobilisation des Parisiennes et des Parisiens est toujours plus importante cette année, en écho aux différentes initiatives organisées par la Ville : l'édition 2023 du Budget participatif a confirmé une forte participation, avec un budget alloué en augmentation.

Initiant un nouveau mode de décision démocratique, la Ville a également organisé une première votation citoyenne auprès des habitantes et des habitants pour les interroger sur l'avenir des trottinettes en libre-service à Paris. Leur opposition à près de 90 % a entraîné la fin du service en septembre 2023.

Au sein des arrondissements, la Ville a aussi multiplié les dispositifs innovants pour mieux associer les habitant-e-s, comme en témoignent les « Quartiers en accessibilité augmentée », le programme « Embellir Paris » ou encore les démarches pour l'urbanisme transitoire.



INDICATEURS-CLÉS

3 352 opérations du Budget participatif réalisées ou en cours de réalisation depuis 2014

72 674 Volontaires de Paris

Depuis 2021, les Volontaires de Paris regroupent toutes les citoyen-ne-s engagé-e-s bénévolement pour leur territoire. Ils regroupent notamment les Volontaires du climat.

83 000 000 € alloués aux projets votés dans le cadre du Budget participatif parisien durant l'année

137 622 Parisien-ne-s ayant voté au Budget participatif durant l'année



© Guillaume Bonhomme

DATES-CLÉS

FÉVRIER

Lancement de la plateforme numérique « Agir pour Paris »

2 AVRIL

Votation citoyenne sur les trottinettes en libre-service

PRINTEMPS

Mission des Volontaires de Paris sur les questions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

DU 7 AU 26 SEPTEMBRE

Vote des Parisien-ne-s au Budget participatif

BUDGET PARTICIPATIF

Un quart des investissements de la Ville est décidé directement par les Parisiennes et les Parisiens via un système de décision participative appelé Budget participatif. Ce dispositif devient alors un enjeu primordial de la vie citoyenne, permettant à toutes et tous de penser et construire la ville de demain.

Impliquer les citoyen-ne-s dans l'élaboration du Budget participatif

En 2023, trois opérations du Budget participatif ont été finalisées.

Pour les écoles avec le projet #ÉcoleDeRêve

Ce projet a permis de réaliser des aménagements dans des écoles et collèges des quartiers populaires :

- en effectuant des travaux de modernisation (embellissement, rénovation de toilettes, installation de technologies innovantes pour réduire la pollution de l'air, installation d'espaces de stationnement de vélos/trottinettes);
- en élargissant les espaces dédiés aux activités ludiques, aussi bien dans les locaux que dans les cours de récréation;
- en aménageant ou en agrandissant les cuisines;
- en améliorant les salles de sciences dans les collèges.

Pour l'alimentation, de la logique du gaspillage à celle du partage

Lors de l'édition 2015 du Budget participatif, les Parisien-ne-s ont voté la mise en place de projets visant à développer l'aide aux personnes en situation de précarité. Dans ce cadre, des financements ont été mobilisés pour développer l'aide alimentaire aux personnes démunies, en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pour la vie associative dans les quartiers populaires

Pour mener à bien leurs missions, les acteurs associatifs ont besoin de moyens adaptés et de locaux, qui sont rares à Paris. Le projet a permis de rénover massivement des locaux appartenant à des bailleurs sociaux, en pied d'immeubles, pour permettre l'implantation d'associations nouvelles dans des espaces vacants ou pour améliorer les conditions d'accueil des usagers. Fondé en grande partie sur des propositions d'acteurs associatifs, ce projet s'inscrit pleinement dans les dynamiques locales correspondant aux besoins des habitant-e-s des quartiers populaires. Il prévoit également d'implanter davantage de panneaux d'information dans les quartiers populaires afin que les associations puissent gagner en visibilité et relayer leurs initiatives auprès des habitant-e-s.



Forte implication des Parisien-ne-s pour l'édition 2023 du Budget participatif



+ EN CHIFFRES

33 500 000 € Montant financier des projets du Budget participatif votés situés dans des quartiers populaires durant l'année

CONCERTATION ET PARTICIPATION

La Ville est à l'écoute de ses citoyen-ne-s pour favoriser des usages plus sobres et plus inclusifs dans l'espace public.

Une votation inédite sur les trottinettes en libre-service

Le 2 avril 2023, les Parisien-ne-s inscrit-e-s sur les listes électorales ont été invité-e-s à une votation citoyenne, « Pour ou contre les trottinettes en libre-service », organisée dans 203 bureaux de vote.

Les résultats ont été proclamés par une commission de contrôle collégiale indépendante. 103 084 Parisien-ne-s se sont exprimé-e-s et 89 % ont voté pour la fin des trottinettes en libre-service à Paris.

À la suite de cette votation, la convention d'occupation du domaine public avec les trois opérateurs de trottinettes a pris fin. Depuis septembre 2023, les emplacements de stationnement des trottinettes ont été, pour une grande partie transformés, en parkings pour les vélos. Ainsi, la Ville privilégie l'espace public en faveur des mobilités actives, les trottinettes concurrençant la marche en premier lieu.

+ EN CHIFFRES

371 470 titulaires de la carte citoyenne

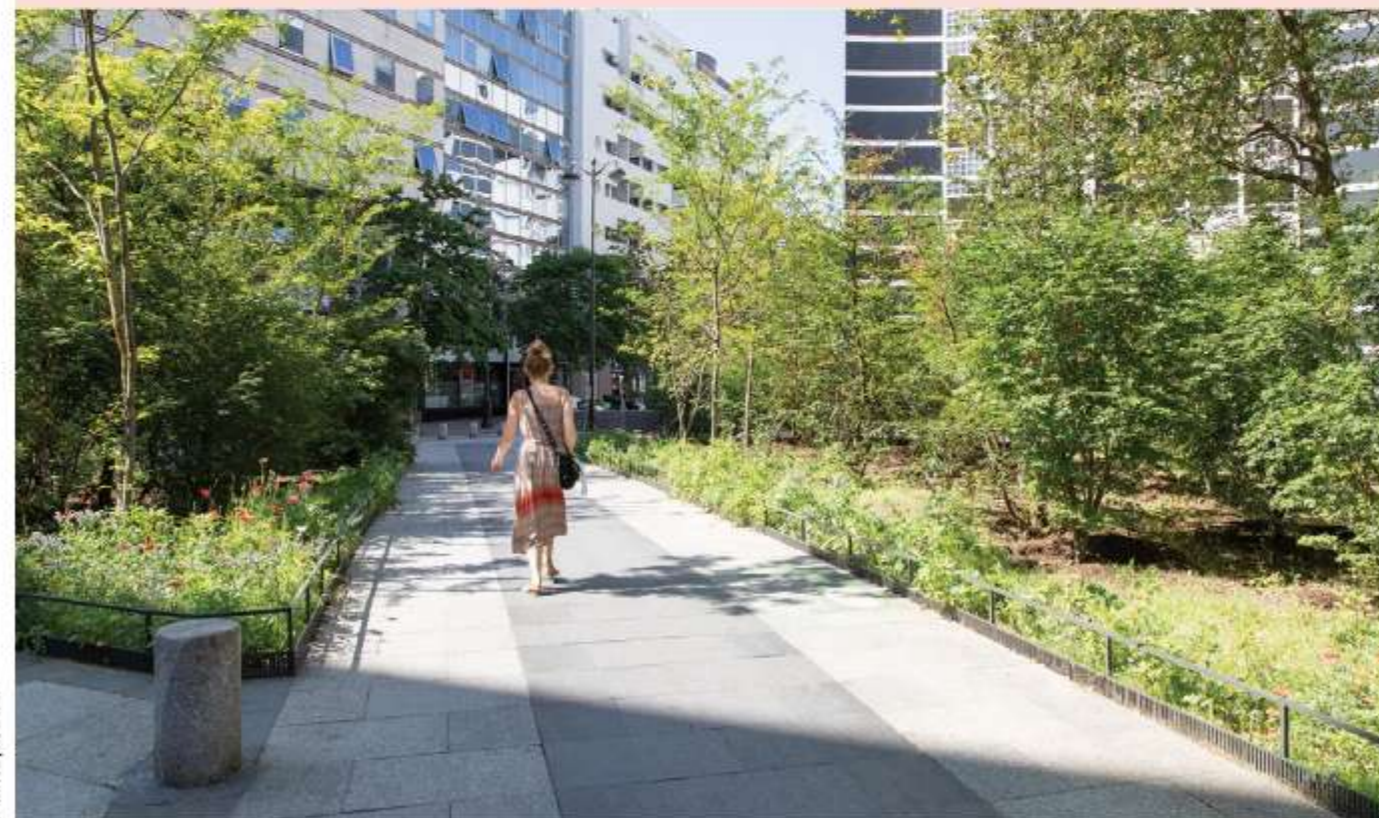
Les établissements de la nuit en avance sur la transition écologique

La nuit est un milieu où les problématiques de la transition écologique sont complexes à mettre en œuvre (mise en place du réemploi, gestion des déchets pour un public nombreux dans un bar de nuit). Par ailleurs, les établissements de nuit constituent un milieu jusqu'ici assez peu structuré sur ces sujets, et ayant exprimé un manque d'information à ce propos.

En avril 2023, un groupe de travail sur la transition écologique au sein de la vie nocturne a été mis en place. Composé de représentant-e-s de la Ville, de l'Office de tourisme, des syndicats du milieu de la nuit et d'organismes d'événements, ce groupe vise à partager des aides, informations ou expériences pour que les établissements nocturnes puissent faire évoluer leurs pratiques. Des ateliers ont pu être organisés pour que ceux-ci puissent avancer sur différentes thématiques concrètes : plastique à usage unique, réemploi, énergie, rénovation, etc. L'information réglementaire ou les actualités qui pourraient les intéresser leur sont maintenant fournies sur le site de la Ville. Ce dispositif leur permet ainsi de trouver des solutions, parfois communes, dans un contexte de préparation de l'été 2024 et des JOP où les visiteurs seront nombreux.

EMBELLIR LES QUARTIERS EN SE CONCERTANT AVEC LES HABITANT-E-S

Pour transformer l'espace public, Paris a initié la démarche « Embellir votre quartier », avec à la clé davantage de végétalisation, de zones piétonnes, de pistes cyclables ou de mobilier urbain adapté aux nouveaux usages. Cette démarche participative permet aux Parisien-ne-s de partager leurs idées auprès de leur mairie d'arrondissement pour faire de leur quartier un lieu plus agréable, plus accessible et plus respirable. Après une étude de faisabilité des propositions retenues, les travaux sont planifiés dans le but de concentrer sur une même période l'ensemble des transformations du quartier.



CONCERTATION ET PARTICIPATION

Les Volontaires de Paris au cœur de la stratégie de résilience

À l'image des engagements de la Ville, les **Volontaires** sont notamment mobilisés au service d'une meilleure accessibilité de la capitale et en soutien de la protection de la biodiversité sur le territoire. Quelques exemples d'actions «volontaires» en 2023 :

- déploiement d'une mission en faveur de l'accessibilité de toute la capitale auprès de 100 volontaires pour la plateforme d'information «J'accède»;
- développement de la formation des Volontaires mobilisés sur les grands événements à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap;
- mise en place d'un programme de missions de sciences participatives pour améliorer la qualité des comptages des animaux essentiels à la biodiversité sur le territoire.



Les Volontaires de Paris en formation.

© Ville de Paris

PORTER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

L'**Assemblée citoyenne** a permis la rédaction de plusieurs vœux pour faire avancer la transition écologique à Paris. L'un d'entre eux, présenté et adopté au Conseil de Paris, concerne la rénovation énergétique. Après plus de six mois de formation, un groupe de travail a ainsi proposé une série de mesures permettant d'accélérer la massification de la rénovation énergétique à Paris. Formulées sous forme de vœux à destination du Conseil de Paris, elles proposent une simplification des démarches de demandes d'aides pour la rénovation énergétique, une communication plus massive et ciblée pour les copropriétés et une refonte des outils de communication dédiés.



© Joëlle Buecker

AMÉNAGEMENTS PARTICIPATIFS

Dans un territoire qui présente souvent des espaces immobiliers en cours de réaménagement ou vacants, la Ville et ses citoyens se mobilisent pour les transformer en lieux de vie et de partage pour tous les âges.

Une logique de concertation citoyenne pour mieux aménager l'espace urbain

L'aménagement urbain s'appuie sur la concertation citoyenne pour développer les projets à l'échelle des arrondissements. Plusieurs opérations ont ainsi été co-pensées avec les habitant·e·s des quartiers concernés.

Pour le secteur Chapelle Charbon (18^e) : Pour la conception des six lots de logements, des habitant·e·s du quartier ont élaboré une annexe citoyenne au cahier des charges de la consultation. Ils ont ensuite rendu un avis sur chaque projet en concurrence, concernant notamment la composition urbaine, la qualité des projets de logements et des usages des espaces communs. Ils ont aussi participé aux jurys des concours.

Pour l'opération Hébert (18^e) : L'aménageur Espaces Ferroviaires est allé à la rencontre des habitant·e·s du quartier, afin qu'ils se prononcent sur les projets architecturaux proposés pour les lots bordant la voie ferrée. Les élèves des écoles et du collège ont également été mis·es à contribution pour réfléchir à l'architecture et à la programmation des futurs immeubles.

Pour le parc Suzanne-Lenglen (15^e) : Sur une partie des terrains de l'héliport, une démarche de concertation a été menée auprès des habitant·e·s de la cité des Frères Voisin, mais également auprès des sportifs et des promeneurs. Les résultats ont été présentés à travers plusieurs supports : mise en scène des contributions par des comédien·ne·s, échanges avec des élu·e·s et des expert·e·s de la Ville, exposition et dégustation des produits de la Ferme Suzanne, etc.

Pour le secteur de l'îlot des Orgues de Flandre (19^e) : En 2017, un projet d'amélioration a été initié pour remédier aux dysfonctionnements mis en lumière par la Gestion urbaine de proximité (GUP) et par une large concertation. Il concerne les espaces publics végétalisés, les équipements et les logements. Les travaux sur les espaces publics doivent commencer mi-2024, pour une livraison fin 2025.

« LES ARCHES CITOYENNES », LE PLUS GRAND TIERS-LIEU DE LA CAPITALE

Installées sur le site de l'ancien siège historique de l'AP-HP (Assistance publique - Hôpitaux de Paris), dans Paris Centre, les **Arches citoyennes** sont un projet d'occupation temporaire porté par la coopérative Plateau Urbain, Base Commune, Vraiment Vraiment et Le Sens de la Ville. Il s'inscrit dans le programme « Transformer les bureaux vacants en logements », un appel à projets urbains innovants lancé en 2021. Ce projet d'occupation temporaire sur une surface de 30 000 m² accueille 450 structures, dont la plupart sont associatives et interviennent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Plus grand tiers-lieu de la capitale, il préfigure le projet d'aménagement « Hospitalités citoyennes » jusqu'à l'été 2024.

Repenser les espaces vacants

L'urbanisme transitoire, consistant à occuper un espace vacant pendant un temps limité, se déploie dans les nouveaux quartiers en cours d'aménagement. Plusieurs opérations ont ainsi été développées.

• Portée par **Plateau Urbain**, l'opération Liaison douce préfigure les futurs usages de l'allée Paris-Ivry dans le quartier Bruneseau de l'opération d'aménagement Paris Rive Gauche (13^e). Un nouveau tiers-lieu, « La Bretelle », a été installé sur le site avec une programmation gastronomique, culturelle et festive (cinéma en plein air, spectacles vivants, ateliers, concerts).

• À l'été 2023, la **friche Plaine Air** a proposé des activités et des animations pédagogiques, culturelles, culinaires et sportives lors du festival « Planète périphérique » dans le quartier Python-Duvernois (20^e). Avec 15 000 visiteurs et une centaine d'artistes mobilisés, le collectif RAS a investi les 21 logements d'un immeuble à démolir pour y créer des œuvres d'art sur des thèmes variés dont l'écologie ou les violences faites aux femmes. Des ateliers pédagogiques, des spectacles de théâtre et des concerts ont aussi été organisés. L'expérience a été financée par la RIVP, le bailleur du quartier, la mairie de 20^e et la SEMAPA, aménageur du site.



© Ville de Paris - Christophe Jacquart

La Bretelle, 13^e arrondissement.

VIE ASSOCIATIVE

Forte de 75000 associations actives rassemblant près de 700000 bénévoles, la vie associative parisienne est dense. Le rôle de la Ville de Paris est de proposer des dispositifs pour structurer et faciliter les initiatives au sein du tissu associatif parisien.

Une nouvelle plateforme « Agir pour Paris » au service des associations

En février 2023, la Ville de Paris a donné un nouveau souffle au site jemengage.paris en le transformant en la plateforme « Agir pour Paris ».

Cette plateforme numérique améliorée offre plusieurs avantages :

- faciliter la recherche de bénévoles pour les associations, qui peuvent désormais publier des offres de missions ponctuelles ou récurrentes, en bénéficiant d'une ergonomie plus intuitive et d'une meilleure visibilité;
- mettre en relation les associations avec les Volontaires de Paris : « Agir pour Paris » sert également de plateforme dédiée à la communauté des Volontaires de Paris. Les associations peuvent ainsi facilement identifier les Volontaires dont les compétences et disponibilités correspondent à leurs besoins. En un an seulement, plus de 330 associations ont publié plus de 550 missions sur Agir.

« Agir pour Paris » et les partenariats mis en place par la Ville constituent des outils précieux pour dynamiser le bénévolat à Paris, en facilitant la collaboration entre les associations et les citoyen-ne-s engagé-e-s.

Des ressources et initiatives variées proposées aux associations

Près de 260 M€ de subventions ont été votés en 2023 pour contribuer à la vitalité associative et à la mise en œuvre de projets sur l'ensemble du territoire parisien, avec un accompagnement varié et étoffé : formations, accompagnement, communication à travers le Carrefour des associations parisiennes et les Maisons de la vie associative et citoyenne.

La Ville de Paris multiplie par ailleurs les partenariats avec des associations. L'objectif est de mobiliser les 70000 Volontaires de Paris autour de projets communs nécessitant une participation citoyenne, en particulier sur des missions ponctuelles.

Pour informer les Volontaires de Paris de ces opportunités, une newsletter mensuelle leur présente les associations partenaires et leurs missions, permettant aux volontaires de s'engager dans des actions qui leur tiennent à cœur.

Par ailleurs, la Ville a procédé en 2023 à la refonte de la plateforme « Paris Associations » en améliorant les nombreuses fonctionnalités proposées aux associations.



Marche exploratoire avec les associations sur le thème des inondations.

© Ville de Paris

+ EN CHIFFRES



271 039 734 € attribués aux associations subventionnées par la Ville de Paris durant l'année

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Conformément à sa démarche d'écoute à l'égard de ses habitant-e-s, la Ville remet la parole des usagers au cœur des débats et des décisions pour faire évoluer son administration.

Donner la parole aux usagers pour mieux les accompagner

En 2020, après dix ans d'application du label QualiPARIS, la Ville a souhaité étendre la démarche qualité à l'ensemble de ses services à partir des attentes des usagers. Ces travaux ont conduit à la réalisation d'une grande enquête, en 2021, auprès du public et des agent-e-s de l'administration parisienne. Elle a permis d'identifier quatre objectifs :

- renseigner en temps réel sur les modalités d'accès aux services de la Ville;
- accompagner chaque demande pour l'adresser à l'interlocuteur compétent;
- communiquer les délais de réponse et de traitement des demandes des usagers;
- accueillir le public avec bienveillance, conformément aux valeurs du service public parisien.

Intitulée « Vous simplifier Paris », cette nouvelle démarche qualité se déploie à partir du 1^{er} janvier 2024 afin de garantir l'application de ces principes tout au long des parcours usagers identifiés dans les services de la Ville.

Rénover collectivement les bâtiments culturels

La Ville impulse la transformation écologique de ses équipements culturels de proximité en engageant d'importants programmes de rénovation thermique de façon innovante. Elle implique en effet lors de ces opérations l'ensemble des équipes occupant ces bâtiments dans le cadre de projets participatifs. Quatre bibliothèques et quatre conservatoires pilotes ont initié la démarche en 2023.

Pendant six mois, les équipes se sont réunies à travers des ateliers thématiques concernant toutes les dimensions de leur activité : sobriété énergétique et numérique ; politique d'achat et d'entretien des livres et des instruments de musique ; organisation de la saison culturelle ; sensibilisation du public, notamment des plus jeunes... Ces démarches collectives ont permis de bâtir des plans d'actions qui seront partagés et déclinés dans les 68 bibliothèques, 17 conservatoires et 15 sites d'ateliers beaux-arts de la Ville.



© Clément Dorval

Un exemple de rénovation d'une bibliothèque municipale.

INTERNATIONAL

Convaincue de la nécessité de développer la place des usagers dans l'espace public, la Ville soutient des projets d'innovation et de participation citoyennes à l'échelle internationale.

La Ville contribue au développement de l'application « Dans Ma Rue » au Ghana

Initiée en 2019, la coopération entre Paris et Accra se matérialise depuis 2023 par le déploiement de l'application « Dans Ma Rue », qui permet de signaler des anomalies dans l'espace public.

Suite à une mission d'experts de la Ville, l'Accra Metropolitan Assembly a pu définir les profils d'utilisateur-rices et prioriser les thématiques qui feront l'objet de signalements.

Développée par un prestataire ghanéen à partir du code source parisien, la première version de l'application Won Saa Ga (« we are cleaning Accra » en langue ga) va permettre de signaler les problèmes de collecte et de gestion des déchets ménagers afin de renforcer, *in fine*, la qualité des prestations effectuées. Les problèmes liés aux canaux de drainage et aux canalisations d'eau potable pourront également être signalés sur l'outil. Une première version devrait être livrée à l'été 2024 pour une mise en service d'ici la fin de l'année.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DURABLE

La Ville de Paris met en place des actions en faveur de l'urbanisme pour offrir aux Parisiens et Parisiennes un cadre de vie plus sain, toujours dans une démarche éco-responsable.

Élaboration du Plan local d'urbanisme bioclimatique

Après une année 2022 consacrée à l'élaboration du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation, le Conseil de Paris a arrêté, en juin 2023, un projet de **PLU bioclimatique**. Afin de préparer l'enquête publique, qui débute en janvier 2024, des échanges ont été menés avec les Personnes publiques associées et avec l'Autorité environnementale pour préparer le dossier d'enquête communiqué au grand public.

Cette procédure, organisée avec la Commission d'enquête, nécessite d'anticiper le traitement des contributions estimées à plusieurs milliers d'euros. Elle doit permettre à tous les Parisiens et Parisiennes de pouvoir s'exprimer à nouveau sur le contenu du PLU bioclimatique, en particulier sur les nombreuses prescriptions localisées dans les arrondissements.

Le projet de PLU bioclimatique traduit les différents objectifs de développement durable du territoire, en particulier en lien avec les enjeux climatiques et dans la perspective de la neutralité carbone de Paris à l'horizon 2050. Pour la transformation de la ville, il proscriit la démolition au profit de la conservation et de l'amélioration des constructions existantes. L'ensemble des dispositions relatives à la performance environnementale des bâtiments, s'appuyant pour les constructions neuves sur la réglementation environnementale 2020, contribue ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre associées au bâti.

De plus, elles visent également le confort thermique estival, en particulier face aux canicules, et sont complétées par de nombreuses dispositions en faveur de la nature et de la désimperméabilisation de la ville. Ainsi, avec des espaces libres de constructions plus grands et mieux protégés, des seuils minimums de végétalisation du bâti et des réserves pour de nouveaux espaces verts, le PLU s'inscrit dans l'objectif de 40% de territoire végétalisé et perméable en 2050.

Il vise également à offrir la possibilité aux ménages de se loger à Paris, grâce à l'amplification de l'effort de production de logements sociaux, permis par plusieurs innovations au service de la mixité fonctionnelle et sociale dans chaque quartier. Il protège davantage les commerces de proximité et permet de poursuivre le maillage de la ville en équipements publics. Il donne également de nouveaux outils pour réguler les meublés touristiques et favorise le développement des nouvelles formes d'économie sociale et solidaire et de l'agriculture urbaine.

Enfin, en vertu de l'innovation des « externalités positives », les projets de construction neuve et de reconstruction lourde devront satisfaire à trois sujets d'exigences : la biodiversité et l'environnement, la diversité de la programmation, l'efficacité et la sobriété énergétique.

Ce projet, possiblement modifié à la suite de l'enquête publique, sera soumis au Conseil de Paris fin 2024.

Un nouveau type d'immeuble mieux pensé pour l'environnement et ses occupant-e-s

Situé dans le quartier Masséna de la **ZAC Paris Rive Gauche** (13^e), le **New G**, un nouvel immeuble en structure et planchers bois, a été livré en 2023. Il accueille 137 logements familiaux aux besoins énergétiques réduits (RE2020 seuil 2025, E3C1, peinture blanche du toit) et labellisé NF Habitat HQE. Respectueux des enjeux de qualité de vie, d'environnement et de performance économique, il s'inscrit dans la stratégie RSE du promoteur OGIC et a été réalisé par le groupement OGIC-COGEDIM.

Les espaces intermédiaires entre l'espace public et l'espace privé et les espaces partagés favorisent les liens entre habitant-e-s : cinéma en plein air, bibliothèque et salle de sport sur le toit, parcours santé pour inciter à monter les escaliers, atelier de bricolage, aire de jeux, jardin partagé. Sur les 8 900 m² surface de plancher, 300 m² sont dédiés à l'économie sociale et solidaire. 1 500 m² d'espaces extérieurs sont végétalisés.

La plupart des appartements bénéficient d'espaces traversants aux volumes diversifiés avec un espace extérieur. Ils sont dotés de systèmes de visualisation des consommations d'énergie et d'eau (pommeaux de douche lumineux).

Pour répondre à l'évolution des besoins des habitant-e-s, le bâtiment a été pensé dans une double logique d'architecture : à la fois réversible, pour passer facilement de logements à des bureaux, et évolutive, avec une « pièce baladeuse » qui peut se vendre ou s'acquérir facilement en fonction des besoins. Cela évite de déménager ou de mener des travaux de restructuration, consommateurs de matériaux et d'énergies.



© Olivier Rousselet / SEMAPN

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DURABLE

LA PROMOTION PUBLIQUE AVEC UNE EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE

Avec l'expérimentation de la Promotion publique, Paris souhaite mettre en avant un autre modèle de promotion immobilière en confiant à des opérateurs de la Ville la réalisation de projets urbains mixtes et exemplaires sur des sites complexes et contraints. Les projets sont conçus pour répondre à de fortes ambitions environnementales. Pour trois opérations portées par la **SEM ParisSeine**, celle-ci s'est engagée à respecter les objectifs du futur PLU bioclimatique avant même son approbation et prévoit l'utilisation de matériaux biosourcés, la conservation de parties de bâtiments existants, la plantation d'arbres, la végétalisation des toits et la désimperméabilisation des sols en proposant le développement d'espaces de pleine terre.

LA CHARTE POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET INCLUSIF

Suite à leurs engagements dans la Charte, les aménageurs ont régulièrement échangé sur leurs expériences au sein du réseau animé par la Ville de Paris. Ils ont organisé trois séminaires (la concertation, l'intégration du sport, et le PLU Bioclimatique en cours d'élaboration) et cinq ateliers (climat, bilan carbone, matériaux de réemploi, arbres et biodiversité).

Par ailleurs, les aménageurs de Paris mènent régulièrement de nouvelles démarches en faveur de l'aménagement durable. Leur objectif est de concevoir des bâtiments frugaux et *low-tech* qui offrent des capacités de résilience face au changement climatique et qui puissent anticiper l'évolution des besoins et des comportements des utilisateurs et utilisatrices. Dans cette perspective, le promoteur Espaces ferroviaires a lancé le référentiel « Immeuble de demain », avec l'IFPEB et le CSTB.



© Jean-Baptiste Guébat

+ EN CHIFFRES

	12 096	déclarations préalables déposées pendant l'année
	1 353	demandes de permis de construire déposées pendant l'année

5

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ



© Yes We Camp

Lutte contre la précarité alimentaire étudiante à Paris.

Alors que l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat pénalisent de nombreuses personnes, que l'aide alimentaire et l'hébergement d'urgence – compétence de l'État – peinent à compenser les situations les plus urgentes, la Ville de Paris est une nouvelle fois au premier plan pour accompagner les personnes les plus vulnérables. À cet effet, elle a déployé avec ses professionnel-le-s et ses partenaires des dispositifs de solidarité, d'hébergement d'urgence et sociaux renforcés afin de leur offrir les solutions les plus adaptées, mais aussi des dispositifs culturels et sportifs afin de les faire participer en amont à la formidable aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Insertion par l'emploi, aides au logement, prise en compte des besoins des aîné-e-s dans les politiques publiques, soutien aux habitant-e-s des quartiers populaires, amélioration de l'accessibilité pour tous les handicaps, culture et sport pour tous les champs sociaux, lutte contre les inégalités et les discriminations : autant de chantiers nécessaires, que la Ville a menés tout au long de l'année.



INDICATEURS-CLÉS



25,2%
de logements sociaux

La loi sur les logements labellisés Solidarités et renouvellement urbains fixe à 25% leur proportion par rapport aux résidences principales. Ce pourcentage fluctue entre les arrondissements parisiens (de 2,3% à 44,4% entre 2022, source préf. de Paris). On compte 269 080 logements sociaux à Paris.



8 797
mineurs et jeunes majeurs accueillis et accompagnés par la Protection de l'enfance

(Chiffres Protection de l'enfance)



9 814 848 €
alloués aux familles modestes pour lutter contre la précarité énergétique durant l'année

Un ménage est considéré en précarité énergétique quand il ne parvient pas à satisfaire ses besoins énergétiques élémentaires.



5 933
places d'hébergement à l'hôtel à Paris
(Chiffres 2022)

Source DRIHL



7 900 000 €
consacrés aux projets en faveur des quartiers populaires via les associations durant l'année

Montant des subventions accordées pour la politique de la ville aux associations.



3 015
personnes sans abri recensées durant la Nuit de la solidarité hivernale

Ce chiffre était de 3 641 en 2019. Il a baissé en 2022 jusqu'à atteindre 2 598 personnes.

DATES-CLÉS

27 JUIN

Expérimentation de la 1^{re} nuit de la solidarité estivale

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT

Programme de visites gratuites « Un été au musée! »

DU 7 AU 15 NOVEMBRE

Semaine de lutte contre la dénutrition des seniors

20 NOVEMBRE

Installation officielle de la première Assemblée des enfants

SOLIDARITÉS

Dans un contexte social difficile, la Ville de Paris déploie des actions concrètes pour accompagner au mieux les personnes vulnérables et en situation de grande précarité dans l'accès au logement, à l'alimentation, à la culture.

Accompagner la mobilisation citoyenne à travers La Fabrique de la solidarité

La Fabrique de la solidarité est la porte d'entrée pour les Parisien-ne-s qui souhaitent agir dans le domaine des solidarités. Elle poursuit son objectif initial de création d'une communauté de Volontaires formé-e-s et prêt-e-s à agir à l'échelle du territoire :

- en développant la formation : en 2023, 30 formations grand public ont été organisées ainsi que quatre formations plus spécifiques, dédiées aux agent-e-s d'accueil des bains-douches ;
- en multipliant les outils et les actions de mobilisation : diffusion de missions de bénévolat à travers la newsletter mensuelle ; soutien des acteurs de la solidarité (maraudes, distribution alimentaire, session de tri, accompagnement des seniors...) ; collectes de produits de première nécessité ; participation à des événements conviviaux et culturels favorisant le lien social (expositions, forum du bénévolat, spectacles, concerts). En 2023, des actions de sensibilisation pour lutter contre l'isolement des personnes seniors ont été réalisées dans 12 arrondissements. Près de 8 000 boîtes de Noël solidaires (produits neufs et seconde main) ont été collectées dans tout Paris et distribuées aux personnes en situation de précarité.

Faciliter l'accès à la culture

Paris Musées anime une quinzaine de conventions de partenariat avec les acteurs majeurs de l'action sociale, de la justice et de la santé, pour permettre la gratuité des entrées et l'organisation d'activités de médiation dans les établissements municipaux. En 2023, une nouvelle convention a été signée avec la Ville pour élargir la démarche à différents publics cibles. Paris Musées a accueilli, au total, 17 441 personnes dans le cadre de cette politique culturelle solidaire.

Paris Musées a organisé une « semaine solidaire » pour faire connaître les temps forts de la saison aux acteurs concernés, restituer les projets majeurs de l'année et partager les bonnes pratiques. Pour sa deuxième édition, en juin, 250 relais ont participé aux workshops et au Forum du champ social ; les activités de médiation ont accueilli 216 bénéficiaires des structures sociales.

Le programme annuel « L'été au musée » a permis de proposer plus de 500 activités gratuites à 5 700 jeunes et adultes accompagné-e-s par des structures sociales ou dans le champ de l'éducation populaire. 2 800 personnes sont venues des centres d'hébergement d'urgence, de centres sociaux ou d'associations, essentiellement parisiens.



Un été au musée.

Le développement de l'aide alimentaire à travers différents canaux d'accès

- 12 restaurants solidaires « Émeraude » accueillent les personnes âgées le midi et un public de familles et de personnes isolées en grande précarité pour le soir.
- La mairie d'arrondissement Paris Centre organise des petits-déjeuners solidaires « Art&Food », permettant au public de recevoir une lunch box en découvrant les espaces culturels du quartier.
- Les épiceries sociales apportent une aide précieuse à celles et ceux qui désirent préparer leur repas. Elles proposent également des actions de distribution alimentaire destinées notamment aux étudiant-e-s en difficulté.
- D'autres dispositifs plus spécifiques existent, tels que le Bureau de la vie étudiante, pour compléter l'aide alimentaire apportée de façon générale.

Un comité de pilotage dédié à l'aide alimentaire a dressé un bilan des projets mis en œuvre par la Ville et ses partenaires. Réalisé en 2023, il a également permis de dessiner les besoins et les perspectives pour 2024.

La Ville de Paris a répertorié sur une carte les lieux de distribution de repas préparés et de denrées à cuisiner.



© Ville de Paris

2 000 personnes participent à la première « Nuit de la solidarité estivale »

Le 27 juin 2023, 817 personnes sans abri ont été recensées grâce à la mobilisation de 2 000 bénévoles et professionnel-le-s de l'action sociale qui ont sillonné les rues des 8^e, 12^e et 20^e arrondissements. Comme durant la période hivernale, cette opération vise à compter, à un instant t, le nombre de personnes qui vivent dans la rue afin de connaître leurs profils et leurs besoins, ce qui permet d'adapter les politiques publiques d'accueil, d'hébergement et d'insertion. Un rapport de bilan retraçant les résultats et les retours d'expériences va être édité, afin d'éclairer les données observées sur le terrain.



© Ville de Paris

S'engager pour l'accès à la culture des personnes les plus vulnérables

Pour sa deuxième édition de la Nuit solidaire, Paris Musées a accueilli 17 441 personnes relevant des structures du champ social, de la santé et de la justice grâce à des conventions de partenariat qui prévoient la gratuité d'accès ainsi que des activités de médiation.

250 relais (professionnels et bénévoles) ont participé aux workshops et au Forum du champ social ; les activités de médiation ont accueilli 216 bénéficiaires. Le programme estival « L'été au musée » a offert 500 activités gratuites à 5 700 jeunes et adultes par l'intermédiaire des structures sociales qui les accompagnent ; 2 800 personnes sont issues des centres d'hébergement d'urgence, de centres sociaux ou d'associations agissant sur le territoire.

+ EN CHIFFRES

	6 263	personnes mises à l'abri à l'année
	17	bains-douches
	114	points de distribution alimentaire
	12	restaurants solidaires
	10	bagageries
	32	opérations de MISA durant l'année
	22 099	places d'hébergement à l'hôtel et mises à l'abri financées pour des ménages parisiens à Paris et en Île-de-France
	21 436	places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérenne financées pour des ménages parisiens et en Île-de-France
	3 523	places d'hébergement financées pour demandeurs d'asile et réfugié-e-s à Paris et en Île-de-France

+ 3 015 PERSONNES SANS ABRI RECENSÉES DURANT LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ HIVERNALE DU 26 JANVIER 2023 DONT :

	14 %	de femmes parmi les personnes recensées durant la Nuit de la solidarité
	73 %	de personnes seules parmi les personnes recensées durant la Nuit de la solidarité
	74 %	des personnes recensées durant la Nuit de la solidarité ayant entre 25 et 54 ans
	1 500	Parisien-ne-s bénévoles pour la Nuit de la solidarité

LA VILLE SE MOBILISE POUR LES FAMILLES SANS ABRI

80 familles en situation de campement et 150 jeunes adultes de la Cité des Arts ont été mis à l'abri par la Ville. Parallèlement, la Ville a organisé un forum social pour répondre aux besoins des familles hébergées à l'hôtel et en Centre hospitalier universitaire (CHU), en matière d'accès aux droits ou à la santé.

INSERTION PAR LE LOGEMENT

La Ville de Paris poursuit sa lutte contre les inégalités liées au logement en multipliant l'ouverture de lieux d'accueil et les aides pour pallier la précarité énergétique tout en favorisant le pouvoir d'achat.

Lutter contre la précarité énergétique

Contre la précarité énergétique, la Ville agit à plusieurs niveaux pour accompagner les Parisiens et Parisiennes :

- en proposant des outils d'observation et d'analyse de la précarité énergétique sur le territoire. La Ville a mis en place l'« Observatoire parisien de la précarité énergétique ». Après un travail de recensement des acteurs et des données en 2023, deux études se poursuivent au premier semestre 2024 (cf. partie « international » concernant le financement du dispositif);
- en accompagnant les Parisien-ne-s au sein de leurs logements. La Ville a lancé le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME). Ce dispositif vise à signaler des personnes en situation de précarité énergétique puis à les accompagner. Il a permis de former 600 personnes au signalement de situations. Environ 250 signalements ont été reçus et une cinquantaine de diagnostics SLIME a été réalisée;
- en levant les freins pour la résorption de la précarité énergétique avec notamment le Territoire zéro exclusion énergétique (18^e). Porté par l'association « Stop à l'exclusion énergétique » et la mise en place du programme « certificats d'économie d'énergie », ce dispositif vise à lever les freins pour la rénovation d'habitats en grande précarité énergétique sur un territoire délimité. Grâce à celui-ci, 280 propriétaires occupant-e-s du 18^e arrondissement vont bénéficier de cet accompagnement entre 2024 et 2026.

Des mesures d'aides financières pour le logement

- L'Assurance habitation parisienne. Pour les locataires aux revenus modestes, la Ville de Paris a négocié une assurance habitation avantageuse avec son partenaire VVV Conseil. En plus de l'objectif initial sur le pouvoir d'achat, la démarche vise à limiter les risques pour les personnes mal assurées ou non assurées.
- L'encadrement des loyers à Paris. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2023, ce dispositif limite l'augmentation des loyers des logements privés selon un montant plafond défini chaque année par le Préfet. Le locataire ayant un bail signé après le 1^{er} juillet 2019 peut ainsi évaluer la conformité de son loyer avec le loyer de référence majoré et faire un signalement, sur le site web de la Ville, en cas de dépassement.

Soutenir les Parisien-ne-s avec les fonds d'aide pour le logement

Le Fonds de solidarité pour le logement est un dispositif d'aides destiné aux personnes et familles ayant des difficultés à faire face aux dépenses liées à l'habitat (caution, assurance habitation, dettes de loyer, charges, dépenses d'énergie).

Deux Fonds de solidarité pour l'énergie (curatif et préventif) et Paris Énergie Famille complètent ce dispositif afin que les personnes seules, en couple ou en famille puissent faire face à leurs dépenses de gaz et d'électricité. Les aides sont versées directement aux fournisseurs d'énergie, qui les déduisent le cas échéant des factures.

+ EN CHIFFRES

	67 045	logements sociaux financés pour une rénovation énergétique depuis 2009
	40 387	aides allouées aux familles modestes pour lutter contre la précarité énergétique durant l'année

UN PRIX « ÉQUERRE D'ARGENT » POUR LA RECONVERSION DE L'ÎLOT SAINT-GERMAIN EN LOGEMENTS SOCIAUX

Le bâtiment d'un ancien ministère a été reconverti en 254 logements sociaux dans le 7^e arrondissement. Le programme a reçu le Prix de l'Équerre d'argent du magazine *Le Moniteur*. L'îlot Saint-Germain abrite également une crèche de 68 berceaux, un gymnase, une salle multisport et un jardin de 550 m².



© Josephine Bruecker - Ville de Paris

DES FAMILLES SANS ABRI HÉBERGÉES DANS UN ANCIEN LYCÉE VACANT

La Ville et l'association Emmaüs ont accueilli 53 familles sans abri dans l'ancien lycée Valadon (18^e). Cinq autres lycées vacants sont à l'étude afin d'être transformés en sites d'hébergement d'urgence en fonction des besoins.



© Josephine Bruecker - Ville de Paris

ACCOMPAGNER LES PERSONNES SANS ABRI AVEC LE PLAN POUR LE LOGEMENT D'ABORD

Avec son Plan pour le logement d'abord, la Ville de Paris poursuit sa politique de lutte contre les situations de personnes sans abri. Elle mobilise des solutions d'hébergement spécifiques et accompagne les structures accompagnantes : organisation des premières Rencontres parisiennes du logement d'abord; formation de travailleurs sociaux; soutien du projet « Bail-Bail la rue » porté par la RIVP et l'association Les Enfants du canal.



© Clément Dorval

INSERTION

Pour soutenir les personnes en situation d'insertion, la Ville de Paris a mis en place plusieurs actions dont le « bouclier inflation » destiné aux structures dédiées ou la création de supports d'échanges.

Développer des services d'insertion grâce aux structures spécialisées

Pour les aider à surmonter les difficultés liées à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, la Ville a soutenu financièrement 32 structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Au-delà de ce bouclier, plus de 100 structures, employant près de 6 500 salariés, sont soutenues financièrement par la Ville pour un budget total de 8 millions d'euros.

En 2023, la Ville a également accompagné le démarrage de trois nouvelles entreprises d'insertion (10MentionWeb-Formation, Cygogne et La Bonne Table) ainsi que quatre ateliers et chantiers d'insertion (Adage, Altrimenti, Ares atelier, Espero).

Organisés en juin dans le cadre de l'appel à projets « IAE Dynamique », les premiers États généraux parisiens sur l'insertion ont permis d'organiser des ateliers pour réfléchir aux problématiques partagées par les structures accueillantes sur le territoire parisien.

Agir auprès des Parisien-ne-s en situation d'insertion

Organisées au Palais de la femme, les « Rencontres des partenaires de l'insertion » ont réuni une trentaine d'associations et plus de 150 professionnel-le-s spécialisé-e-s dans les dispositifs d'insertion, de remobilisation, de retour à l'emploi ou de reconversion. Les demandeurs et demandeuses d'emploi et les allocataires du RSA ont pu les rencontrer et obtenir des réponses ciblées sur des profils ou des situations souvent spécifiques (artistes, autoentrepreneurs, femmes victimes de violence, seniors).

Par ailleurs, les avancées sur le règlement pour le Fonds d'aide aux jeunes Parisien-ne-s, votées au Conseil de Paris de décembre, ont été unanimement saluées : augmentation des plafonds des aides, facilitation de l'accès au logement, assouplissement de critères, sécurisation des parcours...



L'entreprise d'insertion et société coopérative « Farinez-Vous », ayant bénéficié du « bouclier inflation » de la Ville, emploie désormais 10 salariés en insertion.

LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Territoires zéro chômeur de longue durée est un dispositif local qui a pour objectif de favoriser l'accès à un emploi en CDI correspondant aux appétences des personnes ciblées. Paris compte désormais quatre entreprises à but d'emploi (EBE) à Paris : 13 Avenir (13*) avec 70 salarié-e-s, Émile et Rosa (19*) avec 24 salarié-e-s, Activ'18 (18*) avec 29 salarié-e-s et La Compagnie du 20* (20*) avec 24 salarié-e-s.



JEUNES

La Ville soutient les jeunes Parisien-ne-s dans leurs initiatives solidaires tout en proposant des outils de prévention et de nouveaux espaces d'échanges autour des problématiques qui les concernent.

Une journée d'échanges sur l'éducation à l'usage du numérique

À l'issue d'une consultation réalisée auprès d'un groupe d'enfants et de parents, la Ville de Paris a organisé, le 23 mai, une journée de rencontres sur la question de l'encadrement des pratiques numériques. L'événement a proposé une série de conférences et de tables rondes animées par différent-e-s expert-e-s (philosophes, chercheurs, policiers spécialisés sur les usages numériques, etc.), ainsi qu'un forum institutionnel et associatif. Près de 150 personnes (familles, parents, adolescent-e-s) ont pu s'informer sur les acteurs et les solutions d'aides existantes.

LA MAISON ÉTUDIANTE DE PARIS LANCE UN APPEL À PROJETS POUR L'AIDE ALIMENTAIRE

Afin de financer des projets associatifs ciblant spécifiquement les étudiant-e-s et les jeunes de moins de trente ans, la Maison étudiante a lancé son premier appel à projets sur l'aide alimentaire. 13 projets ont été lauréats, en mai, représentant différents modes d'intervention : épicerie sociale, distributions de repas et de paniers, restaurants solidaires, etc.

Chaque projet a deux objectifs principaux :

- viser spécifiquement le public étudiant ;
- s'inscrire dans une logique de lutte contre le gaspillage alimentaire ou/et d'accès à une alimentation durable et de qualité, en favorisant les produits issus de l'agriculture biologique, les circuits courts et la récupération d'inventus.

LA CRÉATION D'UNE ASSEMBLÉE CITOYENNE DES ENFANTS

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, 106 collégien-ne-s parisiens ont été réuni-e-s à l'Académie du Climat pour lancer cette nouvelle instance, dont le premier sujet de travail concerne l'environnement.



© DSOL / Ville de Paris

Un mois de prévention contre les rixes

Dans le cadre de la stratégie parisienne de prévention des rixes, mise en place depuis 2021, un événement a été organisé pour fédérer une trentaine d'actions (stages de théâtre pour les jeunes, ateliers pour les professionnel-le-s, débats, tournoi e-sport inter-quartiers, etc.) et faire connaître les différents acteurs spécialisés dans la prévention sur le terrain. L'événement avait aussi pour objectif de réunir l'ensemble des partenaires (préfecture de police, parquet de Paris, PJJ, rectorat de Paris, CAF, services de protection de l'enfance) et de créer des temps d'échanges avec les associations, les jeunes et les familles.

Un dispositif local d'alerte et de veille partagé a été mis en place pour répondre à différents objectifs :

- identifier les causes des affrontements ;
- enrayer les tensions entre groupes de jeunes ;
- apporter une présence adaptée auprès des familles, habitant-e-s et commerçant-e-s dans les quartiers exposés.

+ EN CHIFFRES : AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

	3223	Mineurs Non Accompagnés (MNA) accueillis
	1752	jeunes majeurs accueillis
	1988	nuitées d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance

+ EN CHIFFRES

	100 000	Pass jeunes distribués
	1320	élèves suivis en parcours individuel de réussite éducative
	3281	Parisien-ne-s bénéficiant du Contrat d'Engagement Jeunes
	3391	invitations offertes pour des événements sportifs et culturels

SENIORS

Bien vieillir est un enjeu fondamental pour les habitant.e.s de la capitale et une priorité pour la Ville qui met en place des politiques ciblées concernant à la fois les aînés et les aidants.

Favoriser le maintien à domicile des aîné.e.s

Pour faire face au défi du grand âge, la Ville de Paris a fait évoluer le dispositif «Paris Domicile» en «Paris Domicile chez vous», changement qui se traduit par la mise en place d'actions supplémentaires pour favoriser le maintien des personnes âgées à domicile.

En plus des aides déjà existantes (soins infirmiers, aide à la toilette, courses, entretien de la maison, démarches administratives, accompagnement à la vie sociale), les bénéficiaires peuvent désormais accéder à des bilans de santé complets, un service de transport collectif et de nombreuses prestations à domicile: livraison de repas, coiffure, conseil en diététique, soins de pédicurie, activité physique adaptée, ateliers de loisirs, accompagnement psychologique, téléconsultations médicales, bricolage, télé-alarme, etc. Le proche aidant peut aussi bénéficier d'un accompagnement psychologique et d'un temps de répit nécessaire à travers la prise en charge de ces démarches.

Co-financé par la Ville de Paris, l'Agence régionale de santé (ARS) et les bénéficiaires eux-mêmes, en fonction de leurs ressources, ce dispositif garantit le «zéro reste à charge» pour les soins médicaux et des tarifs avantageux pour les services à domicile. Il constitue une alternative à l'Ehpad pour les seniors en perte d'autonomie qui souhaitent continuer de vivre à domicile. Au 1^{er} décembre 2023, 15 femmes âgées de 68 à 104 ans en bénéficiaient, avec une moyenne d'âge de 88 ans.

Être soutenu en tant qu'aidant à Paris

Le statut d'«aidant» a été reconnu par la loi du 28 décembre 2015 pour l'adaptation de la société au vieillissement. Cette avancée est souvent méconnue et, à Paris, les aidants peuvent également se faire aider au quotidien par la Ville et ses partenaires. Dans le cadre de l'application du schéma Seniors, la Ville a en effet mis en place plusieurs dispositifs: plateformes d'accompagnement et de répit; Maisons des aînés et des aidants; supports d'information (un guide pratique et le dépliant «Être aidé en tant qu'aidant»).

DU MATÉRIEL POUR BIEN VIEILLIR À PRIX SOLIDAIRE

Le magasin solidaire «Envie», dans le 20^e arrondissement, permet aux aînés de se procurer des équipements techniques reconditionnés, collectés auprès de particuliers ou d'établissements spécialisés, à des prix solidaires. Il propose également un service de réparation pour leurs propres équipements, quelle qu'en soit l'origine.

LES SENIORS ONT LA PAROLE

Avec la création d'un comité dédié, les seniors peuvent désormais donner leur avis sur les actions de la Ville qui les concernent, partager leurs compétences et leurs expériences, travailler sur le bien-vieillir en abordant tous les sujets qui touchent à leur quotidien.



© O.SOL, Ville de Paris

+ EN CHIFFRES

	8 %	proportion de la population parisienne âgée de 75 ans et plus
	2 353	aîné.e.s inscrit.e.s à Paris en compagnie, programme d'accompagnement des seniors
	4 493	citoyen.ne.s engagé.e.s dans Paris en compagnie, programme d'accompagnement des seniors
	5 682	sorties en binôme réalisées via Paris en compagnie durant l'année

HANDICAP

La Ville poursuit ses engagements et ses actions concrètes pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs démarches et dans leur vie quotidienne.

De nouveaux dispositifs de facilitation pour les personnes en situation de handicap

La Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH75) expérimente des permanences territorialisées dans quatre arrondissements (13^e, 15^e, 18^e et 20^e), ouvertes à toutes et tous, sur rendez-vous. Un.e agent.e de la Ville est notamment présent.e pour apporter de l'aide aux personnes concernées dans le remplissage de leurs dossiers, tout en les informant sur les services et prestations proposés par la structure.

Un deuxième dispositif, nommé «Handi Stat», a également vu le jour pour permettre aux personnes munies d'une Carte mobilité inclusion mention Stationnement (CMI-S) de se garer gratuitement sur des places payantes, sans passer par l'horodateur.

UNE MALLE PARASPORTIVE POUR FAVORISER LES ACTIVITÉS SPORTIVES

Les établissements médico-sociaux sont désormais dotés de ces malles pour initier à la pratique sportive les personnes en situation de handicap, physique ou mental, et leur fournir du matériel pour pouvoir directement réaliser ces activités. Elles contiennent notamment un kit de badminton, des javelots en mousse et un jeu de boccia.

Développement du projet « Bouge et partage »

Destiné aux personnes en situation de handicap et aux aidants, le dispositif «Bouge et partage» promeut l'accès au sport et à la culture comme un outil d'inclusion, d'égalité, de bien-être et de santé.

Conçue en lien avec des associations de loisirs, culturels et sportifs, et un panel d'établissements médico-sociaux, l'initiative a été reconduite en 2023, avec de nouvelles activités entièrement gratuites: tennis, course d'orientation adaptée, improvisation théâtrale, etc.

Entre 50 à 80 participant.e.s ont pu bénéficier du dispositif chaque semaine. Les séances de sport et d'improvisation constituent aussi un moment d'évasion pour les aidants, car elles permettent de partager des choses positives et différentes avec les personnes en situation de handicap.



© Clément Duvief

+ EN CHIFFRES

	60 %	d'équipements de la Ville de Paris accessibles
	1 174 430	heures de travail générées par les marchés en cours d'exécution porteurs d'une clause d'insertion socio-professionnelle depuis 2022. L'objectif est d'atteindre les 3 millions d'heures cumulées sur la période 2022-2026 (mise en place du 2 ^e SPASER).
	5 M€	investis dans le secteur adapté via la commande publique
	673	marchés en cours d'exécution porteurs d'une clause d'insertion socio-professionnelle
	291 687 €	alloués aux Établissements de santé médico-sociaux pour favoriser la pratique para-sportive
	11	ESMS (Établissements de santé médico-sociaux) ayant passé une convention avec une ou plusieurs associations afin de favoriser la pratique para-sportive

QUARTIERS POPULAIRES

Les quartiers prioritaires relèvent d'un dispositif politique visant à accompagner les territoires urbains sur lesquels les revenus de la population sont trop bas par rapport à ceux du territoire national et de l'agglomération dans lesquels ils se trouvent. Paris le développe ainsi dans ses quartiers populaires avec des aides financières et des accompagnements vers l'emploi.

La Ville renforce le dispositif de médiation pour l'emploi dans les quartiers

Le dispositif « Aller vers l'emploi dans les quartiers » (AVEQ) repose sur la volonté de la Ville d'installer des équipes de médiateurs et de conseillers professionnels au sein même des quartiers populaires. Ils ont pour vocation de guider les publics les plus éloignés de l'emploi vers les dispositifs d'insertion, d'accompagnement et de formation. Mis en place fin 2022 et géré par l'EPEC, un opérateur de l'emploi à Paris, ce dispositif vise à proposer une solution d'orientation et d'accompagnement à chaque personne concernée.

Développer les aides financières pour les habitant-e-s des quartiers populaires

Pour soutenir les habitant-e-s des quartiers populaires, plusieurs aides ont été déployées, dont :

- une aide associative pour accompagner les citoyen-ne-s à l'émergence de leur projet dans le cadre du Budget participatif. Concrètement, 10 associations vont à la rencontre des habitant-e-s pour promouvoir le Budget participatif et les accompagner dans la structuration de leur projet afin d'augmenter ses chances de recevabilité;
- la bonification de 50 € par habitant-e dans l'enveloppe QPOP des arrondissements. Les enveloppes sont calculées en fonction de la population: 25 euros ont été affectés par habitant-e, avec une bonification de 50 euros en plus pour les habitant-e-s des quartiers populaires.

La participation des Quartiers prioritaires à la stratégie de résilience

Le 13 octobre 2023, journée nationale de la résilience, un exercice de crise « Paris à 50 degrés » a été organisé dans deux territoires situés en quartiers prioritaires (Place de Rungis dans le 13^e et Danube dans le 19^e). Le but: se préparer aux canicules extrêmes d'une longueur et d'une intensité inédites, avec un pic de chaleur à 50 degrés. Il s'agissait d'un jeu de rôle en conditions quasi réelles avec des habitant-e-s de ces quartiers, des résident-e-s d'Ehpad, des classes d'école élémentaire et de collègue et des partenaires de la Ville comme la préfecture de police de Paris, les associations de sécurité civile, les opérateurs de réseaux ou encore la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Renouveler le contrat de Ville pour 2024-2030

L'année 2023 a été dédiée à la préparation du renouvellement du Contrat de Ville avec les partenaires signataires, pour les années 2024-2030. La transition socio-écologique en est un axe structurant, avec des engagements au plus près des territoires et issus du Plan climat, notamment :

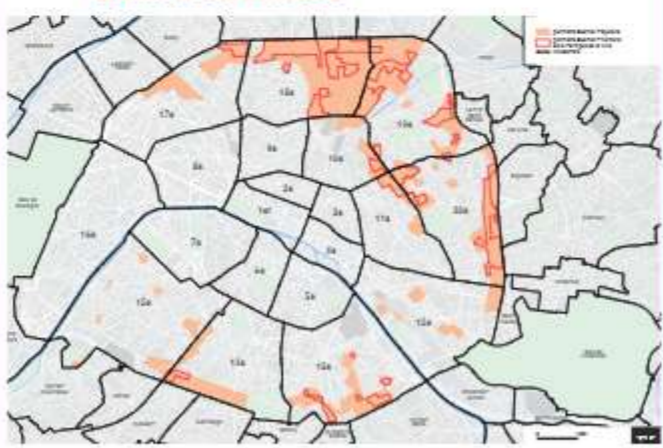
- le déploiement des mobilités douces, des ombrières, des lieux frais refuges, et la généralisation des cours oasis d'ici 2030;
- la végétalisation, déficitaire en Quartier prioritaire de la ville, qui a vocation à être développée partout où cela est possible;
- l'essaiage de lieux comme les ressourceries, les vélos-écoles et la sensibilisation de tous les publics au changement climatique.

Le budget consacré aux quartiers prioritaires est de 485,5 millions d'euros dont : 153,8 M€ en fonctionnement et 331,7 M€ en investissement.

EN CHIFFRES

	1 320	enfants accompagné-e-s par le dispositif de Réussite éducative
	66	chantiers éducatifs visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans
	473	associations mobilisées dans les projets en faveur des quartiers populaires durant l'année

EN CARTE : QUARTIERS POPULAIRES - à date le 06/11/2023



Source: Apur

ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Pour lutter contre les discriminations de genre, la Ville soutient plusieurs actions et événements organisés par des structures engagées dans l'accueil et la protection des personnes concernées.

La Ville de Paris plaide pour la mise en place d'un congé menstruel

Paris pourrait être une des premières villes à proposer des congés menstruels pour ses employées.

Alors que la majorité des salariées ou agentes de la fonction publique doivent recourir à un arrêt maladie en cas de menstruations douloureuses, la Maire de Paris a soumis une demande de congés menstruels à la ministre Élisabeth Borne. Son objectif est l'instauration d'un « cadre légal » permettant la mise en place de ces congés, sans demander d'arrêt maladie à un médecin, et de continuer à toucher leur salaire durant la période d'arrêt. Avec le congé menstruel, les femmes n'auraient donc plus à passer par un médecin et à avoir de jours de carence. La demande de la Ville souhaite aussi créer un congé fausse couche, qui serait étendu au second parent.

D'autres collectivités, comme Saint-Ouen, ont déjà mis en place ce dispositif, mais le cadre législatif national n'est pas suffisamment complet pour sa bonne application. En effet, le droit ne permet pas aux collectivités de définir elles-mêmes des congés du fait de la loi 2019 sur la transformation de la vie publique.

UNE SÉRIE DE CONFÉRENCES POUR VALORISER LA PLACE DE LA FEMME DANS LES SUJETS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Organisée le 6 mars 2023 à la Sorbonne, une série de conférences a été organisée pour valoriser l'importance de la recherche sur et par les femmes. Axée sur l'émergence des études de genre et les controverses qu'elles ont suscitées, la thématique centrale a porté sur la condition féminine et ses stéréotypes, sources de grandes inégalités. La journée a notamment permis de présenter des études récentes sur les modes d'approche de la santé féminine, révélant combien l'empreinte masculine a souvent freiné la recherche médicale, sur des sujets médicaux qui nécessitent la prise en compte du genre pour permettre de mieux avancer (endométriose, cardiopathies, addictions, troubles de la santé sexuelle et reproductive, etc.)

FESTIVAL SOLIDAYS: « MON CORPS, MES CHOIX, MES DROITS »

Pour l'édition 2023, la Ville de Paris a animé un stand autour d'un thème: « Mon corps, mes choix, mes droits », qui a reçu 259 735 visiteurs. Cela a été l'occasion de valoriser, au détour d'un concours d'affiches, les actions et dispositifs de la Ville alliant santé, solidarité, engagement, citoyenneté, lutte contre les violences conjugales et contre les discriminations.

De nouveaux lieux à l'attention des personnes LGBTQIA+

Une plus grande attention est portée envers les personnes LGBTQIA+ via de nouveaux types de lieux.

La Bulle a ouvert ses portes en mai dans le Marais (Paris Centre). L'espace est géré par un collectif d'associations agissant auprès de différents publics et cible particulièrement les personnes en situation d'exclusion: personnes LGBTQIA+ en exil, couples, binationaux... Il est conçu pour accueillir des événements et proposer différents services: permanences associatives en santé physique et mentale, aide juridique, distribution alimentaire ou de vêtements, groupes de paroles thématiques, etc. La Bulle va également permettre de lancer une production de données documentaires sur les faits de LGBTQIA+phobie.

Accueillant un tout autre profil, les Ehpad Annie Girardot (13^e) et Harmonie (94) ont reçu, en 2023, un label certifiant qu'ils peuvent accueillir des seniors LGBTQIA+ en toute bienveillance, prenant en compte la vie affective et sexuelle des résident-e-s. Ce travail fait suite à un an de préparation avec l'association Grey Pride.



Inauguration de la Bulle, maison des solidarités LGBTQIA+ dans le Marais.

© Ville de Paris

EN CHIFFRES

	12,7 %	écart de rémunération entre hommes et femmes sur le territoire parisien
	18	établissements de nuit parisiens ayant été sensibilisés à la prévention des violences sexuelles et sexistes durant l'année

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Dans une démarche de solidarité et de justice sociale, la Ville agit pour former et sensibiliser le plus grand nombre aux questions d'accessibilité.

Un langage facile à comprendre pour tou-te-s

Le FALC (Facile à lire et à comprendre) est une méthode qui permet de rendre l'information plus simple à comprendre notamment pour les personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou maîtrisant mal la langue française.

Dans le cadre du marché accessibilité de la Ville, les directions financières et sociales ont attribué deux lots :

- l'un à l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs proches (UNAPEI) pour les prestations de sensibilisation, de formation et de conseil;
- l'autre à un ESAT (établissement et service d'aide par le travail) pour la mise en FALC des éditions de la Ville.

Avec l'inscription du FALC au catalogue de formation des agent-e-s de la Ville, 11 sessions de sensibilisation et 2 sessions d'initiation ont été organisées. 130 agent-e-s en ont bénéficié et 25 sont désormais compétent-e-s pour transcrire en FALC les messages produits par l'administration.



+ EN CHIFFRES

€	4,76 %	d'écart de rémunération entre hommes et femmes dans l'administration parisienne
€	23 311 778 €	attribués aux agent-e-s au titre de prestations sociales durant l'année
♿	3 591	agent-e-s en situation de handicap dans l'administration parisienne
♿	6,59 %	d'emploi des personnes en situation de handicap dans l'administration parisienne
👤	711	apprenti-e-s employé-e-s au sein de la Ville de Paris

INTERNATIONAL

Lancement d'un observatoire parisien de la précarité énergétique grâce au soutien du réseau C40

Le réseau C40 regroupe près d'une centaine de maires des plus grandes villes du monde autour d'un objectif partagé : l'accélération de la transition écologique. En 2023, dans le cadre du réseau, Paris est devenue « ville pilote » pour mettre en place un observatoire local concernant la précarité énergétique.

Cet accompagnement rapproché du C40 va permettre de subventionner la réalisation de deux études. La première a pour objectif de réaliser un benchmark européen sur les observatoires locaux de la précarité énergétique (existants ou en création), ainsi que l'identification d'indicateurs de précarité énergétique pertinents pour la Ville de Paris. La deuxième étude sera déterminée en 2024, sur la base des résultats obtenus et des besoins identifiés à travers la première.



Un groupe de travail du C40 en mai 2023 à Barcelone.

+ EN CHIFFRES

€	1 160 000 €	alloués au titre d'aides d'urgence, aux ONG intervenant dans les zones en crise
€	247 000 €	alloués à des ONG internationales pour développer leurs projets de défense des droits humains et aider à la protection des défenseurs menacés dans le monde

LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Dans une volonté de réduire l'impact environnemental et social de la digitalisation accélérée de la société, la Ville de Paris structure sa stratégie numérique responsable, tout en multipliant ses actions en faveur de la solidarité numérique et de l'exemplarité de l'administration.

Évaluer l'impact environnemental du numérique à Paris pour bâtir d'ici fin 2024 une Stratégie numérique responsable

Le développement accéléré des services, pratiques et équipements numériques affecte de manière importante l'environnement : en France, 2,5 % des émissions de GES sont dues au numérique et sans action forte, cette part pourrait tripler d'ici 2050.

Afin de maîtriser cette évolution et de répondre à l'obligation de la loi REEN d'établir d'ici fin 2024 une Stratégie numérique responsable, Paris a dressé un bilan des nombreuses actions qu'elle a déjà mises en place et a engagé une évaluation environnementale du numérique, tant au sein de son administration que sur son territoire. Cette démarche de bilan et d'évaluation permettra d'identifier les principaux gisements de pollution numérique ainsi que les leviers actionnables.

Mise en œuvre de la Stratégie parisienne d'inclusion numérique

Dans le cadre de sa nouvelle Stratégie d'inclusion numérique, la Ville a mené plusieurs actions pour faciliter l'accès des plus précaires aux matériels informatiques reconditionnés :

- des centaines de téléphones et ordinateurs reconditionnés ont été distribués par la Ville à destination d'associations parisiennes;
- le projet « La Collecte » en partenariat avec Emmaüs Connect a permis de collecter auprès d'entreprises parisiennes plus de 10 000 équipements numériques qui seront revendus à tarif solidaire vers des publics précaires;
- grâce à un partenariat avec la CAF, le Fonds d'aide aux jeunes Parisiens et les Espaces parisiens des solidarités, une aide financière a été créée pour acheter le matériel.

L'OBSERVATOIRE DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE

L'Observatoire parisien de la téléphonie mobile, créé en 2021 par la Ville, est une instance de coopération pour un développement maîtrisé du numérique mobile. Il rassemble tous les acteurs concernés par le développement de la téléphonie mobile. En collaboration avec l'éco-organisme Ecosystem, du 5 juin au 19 juillet 2023, l'Observatoire a organisé une collecte solidaire de téléphones portables usagés. Plus de 1 200 téléphones ont été récupérés et 200 téléphones reconditionnés offerts à Emmaüs Connect et au Samu social.



FORMATION DES AGENT-E-S À L'ÉCO-CONCEPTION ET AUX ÉCOGESTES

Les chefs de projets et les développeurs de la Ville ont été formés aux 115 bonnes pratiques du collectif Conception numérique responsable et aux recommandations du référentiel de la Mission interministérielle numérique éco-responsable. Cette démarche vise à réduire la consommation de ressources informatiques et la contribution à l'obsolescence des équipements. Il s'agit par exemple de diminuer le poids des fichiers téléchargés par les utilisateurs et utilisatrices sans dégrader le service ou de s'assurer que le service numérique est utilisable sur des terminaux âgés de cinq ans ou plus. Les agent-e-s ont également été sensibilisé-e-s aux éco-gestes dans l'usage des outils numériques.

DÉVELOPPER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET L'ALIMENTATION DURABLE



Un atelier de bijouterie aux Arches citoyennes.

Consciente de sa capacité à impulser de nouveaux modes de production et de consommation durables, la Ville agit pour promouvoir une économie locale qui protège l'environnement, ses habitantes et ses habitants.

En 2023, la Ville de Paris a ouvert des lieux dédiés à la production locale, comme la manufacture Berlier pour les entreprises du textile. Elle structure et accompagne les filières alimentaires, en créant le dispositif AgriParisSeine destiné à favoriser les circuits courts alimentaires et l'approvisionnement local de la capitale. La Ville crée aussi des capacités de production locale avec le dispositif «Pariculteurs» ou encore le label «Fabriqué à Paris». Elle favorise le réemploi et la lutte contre l'obsolescence programmée et œuvre à la régulation de l'impact des produits, comme en témoignent la stratégie et les actions mises en œuvre pour la fin du plastique à usage unique.



450 kg
Production de déchets ménagers et assimilés par habitant-e (données 2022).

La production de déchets par habitants est en baisse de 3,2 % par rapport à 2019, la hausse observée par rapport à 2021 est à nuancer car 2021 reste une année fortement impactée par la crise sanitaire.



35,6 ha
d'agriculture urbaine dans Paris

Cet indicateur mesure la surface d'agriculture urbaine dans Paris à la fois sur des espaces de pleine terre, du bâti végétalisé ou des cultures indoor.



20,4 %
des collectes sélectives

(Biodéchets, MM, Verre) dans les ordures ménagères et assimilées (données 2022). La part des collectes sélectives est en légère augmentation grâce au lancement d'un 3^e jour de collecte hebdomadaire des bacs jaunes pour les emballages et ceci malgré une collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires qui marque le pas.



44 %
de produits alimentaires bio servis dans les restaurants collectifs municipaux et départementaux.

Cet indicateur mesure la part d'alimentation issue de l'agriculture biologique dans les repas servis en restauration collective municipale et départementale à travers la part des dépenses hors taxes d'achats de produits labellisés biologiques. L'obligation réglementaire était d'atteindre les 20 % au 1^{er} janvier 2022.



© Josephine Bruecker

FÉVRIER

Rendez-vous de la restauration collective durable

JUIN 2023

Les Assises du tourisme durable et le Festival du mieux-manger

NOVEMBRE

Organisation de Paris Local

MAI 2023

Inauguration de la Manufacture Berlier accueillant des entreprises du secteur textile

7 JUILLET 2023

Naissance d'AgriParisSeine

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Que ce soit auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire, par ses agent-e-s ou par son engagement politique, la Ville soutient des initiatives permettant de renforcer la circularité matérielle dans les échanges.

Un nouveau lieu pour structurer une filière du textile durable

Situé 15 rue Jean-Baptiste Berlier, cet hôtel d'activité de la Régie immobilière de la Ville de Paris a bénéficié du soutien de la Ville pour accueillir des entreprises de l'économie sociale et solidaire de la filière textile, filière prioritaire de la stratégie d'économie circulaire de la Ville.

Inaugurée en mai 2023, cette « Manufacture Berlier » accueille six entreprises locales de ce secteur fournissant 30 équivalents temps plein en insertion et un bureau d'études spécialisé.

Favorisant le partage de savoir-faire dans la filière, l'écoconception y est au cœur des processus de production. Les entreprises y promeuvent une production locale, des circuits courts de revalorisation d'inventures, d'inventures et de stocks dormants, des activités de surcyclage et une production à la demande.

Cartographier le réemploi solidaire pour guider les usagers vers plus de réemploi et de réparation

Le marché de l'occasion est en plein essor, les plateformes en ligne et les acteurs marchands classiques y sont très présents. Alors qu'ils sont pourtant les modèles les plus vertueux en termes de création d'emplois locaux et d'impact social et environnemental, les acteurs historiques du réemploi solidaire pâtissent d'un manque de visibilité et d'une méconnaissance de leurs engagements éthiques. Paris soutient leur implantation et augmente leur visibilité auprès des Parisien-ne-s avec :

- en septembre 2023, une campagne d'affichage sur plus de 1 000 supports urbains d'information et 280 kiosques pendant deux semaines;
- une cartographie conçue pour référencer près de 80 lieux dont des recycleries et des boutiques de seconde main solidaire, disponible sur paris.fr.



UNE GRANDE OPÉRATION DE COLLECTE DE TÉLÉPHONES PORTABLES

Au printemps 2023, en partenariat avec la Ville et la Mairie du 14^e, l'éco-organisme Ecologic a lancé une campagne de collecte par voie postale de téléphones portables usagés et inutilisés. L'opération a permis de collecter plus de 2 500 téléphones, dont 166 ont pu être réemployés au profit de l'association Emmaüs Connect qui lutte contre la fracture numérique. Le reste des téléphones a été envoyé dans des filières de recyclage spécialisées. Les collectes spécifiques sur ce type d'objets, régulièrement organisées avec les mairies d'arrondissements ou les agent-e-s de la Ville, sont indispensables pour lutter contre l'empreinte écologique du numérique liée, en premier lieu, à la production des composants et des appareils.



© Clément Darnet

Au sein du Pavillon Le Vau, un bâtiment construit avec des matériaux biosourcés.

La Ville accompagne les bailleurs sociaux dans des actions d'économie circulaire sur leurs bâtiments

Après un état des lieux portant sur la gestion des fenêtres, la Ville de Paris s'est associée à trois bailleurs sociaux et Saint Gobain pour développer le recyclage en boucle fermée du verre. Les fenêtres représentent en effet jusqu'à 30 % des déchets produits lors de rénovations énergétiques car elles sont très peu réemployables et réutilisables et sont donc majoritairement enfouies.

Face à ce constat, leur recyclage en boucle fermée, c'est-à-dire l'utilisation de la matière de recyclage pour un usage et une destination identiques, apparaît comme une solution durable. La Ville de Paris, Saint Gobain et les trois bailleurs souhaitent développer cette filière émergente qui préserve les ressources et réduit les déchets et les émissions de gaz à effet de serre. Ensemble, ils continuent d'investir pour incorporer plus de matière recyclée dans la fabrication du verre et à aider les acteurs du démantèlement des fenêtres à obtenir la qualité de verre attendue. Par exemple, une attestation indiquant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations de matière évitées sera remise pour chaque quantité livrée dans l'usine de recyclage en boucle fermée.

Une visite de l'entreprise a par ailleurs été organisée et les premières expérimentations ont été lancées dans les écoles et bâtiments privés de la Ville ainsi que dans les logements sociaux.

Des plateformes numériques pour renforcer l'usage du réemploi dans les bâtiments

Avec les deux établissements territoriaux *Plaine Commune* et *Est Ensemble*, la Ville participe à deux projets de plateforme numérique, une en interne et une au niveau territorial. Ils visent à faciliter et rendre plus efficace la rencontre entre l'offre et la demande de produits de réemploi dans le bâtiment.

Dans cette perspective, la start-up Skop, lauréate de l'appel à projets « Innovation et résilience », a reçu une subvention de 56 000 € pour financer le développement de son projet d'inventaire et de partage des ressources et pour l'adapter aux besoins de la Ville. Des tests en grandeur réelle ont eu lieu toute l'année 2023.

À la fin de l'année 2023, les trois territoires ont également sélectionné la start-up du challenge de l'intelligence artificielle de la BPI pour développer un prototype durant un an.

+ EN CHIFFRES

	580	entreprises accompagnées vers la transition écologique (alimentation durable, économie circulaire, PUU...) durant l'année
	39 463	places dans des dispositifs favorisant l'accès à l'emploi durant l'année
	11 177	emplois créés ou sauvegardés pour des personnes éloignées de l'emploi durant l'année

COMMERCES DE PROXIMITÉ ET ENTREPRISES ET TOURISME DURABLE

Paris agit en faveur de la transition écologique en soutenant les entreprises innovantes et locales et en développant le tourisme respectueux de l'environnement.

Financer et soutenir l'innovation en faveur de la transition écologique

La Ville de Paris a fait le choix de soutenir l'innovation à impact. Elle mobilise l'ensemble de son écosystème (porteurs de projets, incubateurs, grands groupes, etc.) pour l'encourager à agir en faveur de la transition écologique et sociale et se tourner davantage vers la résilience du tissu urbain. Elle met en place différents outils pour financer, expérimenter, accompagner et héberger des projets et des entreprises innovantes.

L'un de ses principaux outils est le **Fonds parisien pour l'innovation**.

En 2023, il a permis de soutenir environ 150 projets innovants, cogérés et co-financés avec BPI France. Existant depuis 2009, le Fonds a été entièrement repensé pour orienter les aides au développement des entreprises innovantes. Il repose sur un réseau de 25 incubateurs, labellisés par la Ville pour la qualité de leur accompagnement et de leur engagement en lien avec les priorités fixées. Il permet de verser jusqu'à 30 000 euros de subventions en amorçage, couvrant notamment les premières dépenses de recherche et développement.

Agir pour un tourisme durable

L'année 2023 a été marquée par plusieurs événements et chantiers pour structurer un tourisme écoresponsable et former les acteurs du secteur à la transition écologique.

- **Les Assises du tourisme durable** : dans la continuité d'une première édition à l'été 2021, de nouvelles actions ont pu être lancées en juin 2023. Un point d'étape a été organisé mobilisant plus de 150 acteurs tels que « Paris je t'aime », l'Office de tourisme, l'ADEME et des acteurs de la filière touristique. L'événement a permis de dresser les perspectives pour les prochaines années autour de trois axes : le cyclotourisme, la gestion durable de l'eau, le parcours visiteurs en termes d'hospitalité et d'accessibilité.
- **L'événement ParisLocal** : une troisième édition été organisée en novembre permettant de valoriser l'artisanat et les savoir-faire parisiens, avec une participation de près de 600 professionnels.
- **Le Plan vélo** : la Ville encourage l'accueil des visiteurs, notamment à travers la structuration et la promotion de quatre itinéraires cyclotouristiques, combinés au déploiement du label « Accueil vélo » sur le territoire parisien.
- **La démarche de sortie des plastiques à usage unique (PUU) pendant Paris 2024** : la Ville a décliné différents plans d'engagements, parmi lesquels un plan dédié à la filière touristique. Celui-ci s'adresse à toutes les structures qui participent à l'accueil des visiteurs – tels que les lieux d'hébergement, les lieux de restauration et les lieux de divertissement – et qui s'engagent à la suppression des PUU. À ce jour, plus d'une quarantaine d'acteurs du secteur sont signataires.

Accompagner les jeunes créateurs dans une économie de la transition

La transition socio-écologique des secteurs des industries culturelles et créatives se fait avec les jeunes créateurs formés aux enjeux de la création durable et accompagnés dans leurs projets. Ainsi, les trois écoles d'arts appliqués de la Ville (Boule, Estienne, Duperré) et l'EPSAA (École supérieure d'arts graphiques de Paris) offrent des formations d'excellence publiques quasi gratuites où les étudiant·e·s sont impliqué·e·s dans des collaborations avec la Ville en faveur de la transition.

Par ailleurs, les Ateliers de Paris, un incubateur de la Ville de Paris, a accompagné 30 créateurs et créatrices d'entreprises en 2023. Au total, plus de 250 personnes sont accompagnées, avec un taux de pérennité de plus de 85%. Tous ces créateurs et toutes ces créatrices, engagé·e·s et œuvrant dans leur champ de compétence à la transition de l'économie, sont aujourd'hui reconnu·e·s à l'international.



© Guillemine Buxtempis

DES PROJETS IMMOBILIERS DÉDIÉS À LA CRÉATION ET À LA FABRICATION LOCALE

Afin de recentrer la fabrication à l'échelle locale, la Ville de Paris mène une politique immobilière active. Près de 20 000 m² sont dédiés aux métiers de création et de fabrication. Deux nouveaux projets sont en cours de finalisation : la cité Bonnier avec une superficie de 1 900 m² et la cité artisanale Bisson Ramponneau avec une superficie de 1 800 m².

ALIMENTATION DURABLE

La Ville s'engage à de multiples niveaux pour améliorer l'offre d'alimentation durable, bio et locale sur le territoire parisien et la rendre accessible à toutes et tous. Via sa restauration collective, grâce au maillage du territoire en commerces et lieux d'alimentation durable ou encore en mobilisant et soutenant les acteurs engagés, la Ville renforce son engagement pour une production et une consommation respectueuses de l'environnement.

Favoriser l'approvisionnement bio et le local en restauration collective

La troisième édition du **Plan alimentation durable** de la Ville de Paris fixe pour objectif un approvisionnement 100% bio et durable pour la restauration collective parisienne, dont la moitié provenant d'un rayon de moins de 250 km autour de Paris. Créée en juillet 2023, l'association de coopération territoriale AgriParis Seine a été pensée pour soutenir ce défi du manger local et durable.

Avec 30 millions de repas servis chaque année dans 1 300 établissements, la restauration collective parisienne favorise le développement de l'agriculture biologique grâce au levier de la commande publique. Elle permet à la fois de conforter les agriculteurs et agricultrices dans leurs choix pour des modes de production respectueux de l'environnement et de leur garantir des débouchés et des prix rémunérateurs. Ainsi, près de 44% des achats sont des denrées issues de l'agriculture biologique, faisant de Paris le premier acheteur public bio de France.

La Ville a également atteint son objectif de proposer deux repas végétariens par semaine dans les cantines scolaires, participant ainsi à l'effort sur la baisse du bilan carbone des assiettes.

Enfin, sa grille tarifaire restant inchangée depuis 2014, la Ville de Paris favorise également l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation durable à travers sa restauration collective, avec un prix du repas dans les cantines fixé à 13 centimes pour les foyers à revenus modestes.

METTRE LES FOYERS AU DÉFI POUR UNE MEILLEURE ALIMENTATION

Initiative du Groupement des agriculteurs biologiques (GAB) d'Île-de-France et déployée sur le territoire de la Ville de Paris, les « Défis foyers à alimentation positive » ont pour objectif de démontrer qu'il est possible d'avoir une alimentation bio, de saison et locale tout en maîtrisant son budget. En 2023, le premier défi s'est terminé en juin après avoir accompagné 25 foyers du 18^e arrondissement : cours de cuisine, découverte des magasins bio et durables de leurs quartiers, visite de fermes biologiques... À la suite de son succès, deux autres défis ont été lancés dans le 14^e arrondissement et le 18^e arrondissement et réuniront plus de 60 foyers prêts à relever le défi.

UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE ENGAGÉE

Paris tient à soutenir et valoriser l'engagement de sa restauration collective. Elle le fait notamment au travers de deux événements marquants.

- En février, avec Paris & Co, la Ville a organisé un événement dédié aux synergies entre les gestionnaires de la restauration collective municipale et les producteurs répondant au cahier des charges du Plan alimentation durable. Dans un format speed-dating, les « Rendez-vous de la restauration collective durable » ont permis à 173 des producteurs et transformateurs durables de rencontrer et d'échanger avec les responsables de la restauration collective municipale. Une étape importante, et réussie, pour faciliter les collaborations et atteindre les objectifs d'une restauration collective municipale 100% bio et durable, dont 50% de local, à horizon 2027.
- En juin, la Ville de Paris a organisé la deuxième édition du Festival du mieux-manger. Pendant une semaine, une centaine d'événements (animations, cours de cuisine, conférences...) ont été organisés gratuitement dans toute la capitale afin de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens aux questions de transition écologique de l'agriculture, d'alimentation durable, locale et de saison ou encore de lutte contre le gaspillage alimentaire. Le Festival a également été l'occasion de célébrer les acteurs engagés sur ces sujets lors de moments phares tels que les trophées de la restauration collective récompensant les gestionnaires parisiens.



Académie du Climat

+ EN CHIFFRES

	46%	de produits alimentaires BIO servis dans les cantines scolaires
	78,4%	de produits alimentaires BIO servis dans les crèches parisiennes
	58,2%	de produits alimentaires durables servis dans les restaurants collectifs municipaux et départementaux
	61,8%	de produits alimentaires durables servis dans les cantines scolaires
	82,7%	de produits alimentaires durables servis dans les crèches parisiennes

AGRICULTURE DURABLE

À l'échelle locale et régionale, Paris propose des politiques concrètes pour agir en faveur d'une agriculture durable. Elle multiplie les aides financières et les dispositifs d'accompagnement des territoires agricoles.

Structurer les filières agricoles durables avec AgriParis Seine

Pilier de la mise en œuvre politique municipale pour offrir une alimentation durable, saine et locale aux Parisiennes et Parisiens, AgriParis Seine permet de créer de nouvelles relations entre les territoires urbains et ruraux du bassin de la Seine, du nord de l'Yonne jusqu'au Havre. Pensée au sein des États généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables en 2021, l'association de coopération territoriale au service de l'alimentation et de l'agriculture durables AgriParis Seine est née le 7 juillet 2023. Elle est composée de sept entités publiques*, présidée par le chercheur en agroécologie Marc Dufumier et dirigée par Léa Barbier, dont l'équipe est installée dans les locaux de l'Académie du Climat.

Pour bénéficier à toute la chaîne alimentaire, des productrices et producteurs aux consommateurs et consommatrices finaux, AgriParis Seine entend utiliser la commande publique de la restauration collective comme levier de la transition écologique des systèmes agricoles et alimentaires. Elle soutiendra le changement de pratiques des agriculteurs vers une production qui préserve le climat et la biodiversité et aura pour mission de travailler à la structuration de filières agricoles durables.

* Communauté urbaine Le Havre Métropole, Métropole de Rouen Normandie, Métropole du Grand Paris, département de Seine-Saint-Denis, PETR du Nord de l'Yonne, Eau de Paris et Ville de Paris

Améliorer l'aide alimentaire pour de meilleurs produits et des débouchés pour les producteurs

Fort de la conviction que l'alimentation durable doit être accessible à toutes et tous, la Ville de Paris se mobilise pour agir sur le contenu de l'aide alimentaire. Elle a lancé en 2022 deux dispositifs d'approvisionnement en denrées agricoles durables des circuits d'aide alimentaire et ceux-ci ont été reconduits en 2023. Ces deux dispositifs sont portés par la Fondation Armée du salut et par Vif! Circuits courts avec des produits distribués par la Coopérative bio d'Île-de-France ou encore Kelbongoo. Ces dispositifs renforcent la durabilité et le localisme de l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire en légumes, fruits et légumineuses biologiques et locaux et bénéficient à environ 9 000 personnes par semaine. En plus d'améliorer la qualité de l'aide alimentaire, ces dispositifs stimulent le développement des circuits courts et de proximité, garantissent une juste rémunération des producteurs et crée des débouchés majeurs pour les producteurs bio, locaux et durables.

Soutenir la formation des Parisiennes et des Parisiens aux métiers de l'agriculture durable avec Paris fertile

Dans le cadre de sa politique d'alimentation durable et afin de contribuer à la transition de l'agriculture, la Ville de Paris a lancé en 2021 le dispositif « Paris fertile » permettant de soutenir des actions qui contribuent à accompagner les Parisiennes et Parisiens désireux de travailler dans les secteurs de l'agriculture et l'alimentation durable. Les actions soutenues dans le cadre de Paris fertile permettent de découvrir l'étendue des métiers, de se former et d'être accompagné-e pour devenir salarié-e ou pour créer une activité dans le domaine de l'agriculture ou de l'alimentation durables. Paris fertile a permis, depuis 2021, de former et d'accompagner plus de 1 200 Parisiennes et Parisiens et près de 700 Parisiens et Parisiennes sensibilisés, formés ou accompagnés en 2023.

Structurer les réseaux d'acteurs de l'alimentation durable pour mieux nourrir la capitale

Les aliments consommés à Paris parcourent en moyenne 650 km avant nos assiettes. Cette dépendance à des territoires éloignés et aux énergies fossiles du transport routier fragilise la résilience alimentaire de la capitale. L'alimentation est le deuxième secteur le plus générateur de l'empreinte carbone de la Ville : 4,8 millions de tonnes de CO₂ en 2014, et aujourd'hui, 90 % de la logistique francilienne s'opère via la route, en camion diesel.

Pour répondre à ces enjeux, la Ville a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires. Le projet lauréat « Seine Nourricière », dont la Ville est cheffe de file, rassemble les entités présentes au sein d'AgriParis Seine ainsi que des acteurs publics et privés. Le projet a pour ambition de développer, par l'innovation, des filières agricoles et alimentaires durables et décarbonées dans le bassin de la Seine en s'appuyant notamment sur une logistique fluviale. Pendant 18 mois, 14 études dessineront des projets d'approvisionnement local et durable de la restauration collective, des solutions de logistique alimentaire décarbonée mobilisant le fluvial et des outils de filières pour territorialiser les productions biologiques.

Après cette phase d'étude, la Caisse des Dépôts pourra allouer jusqu'à 10 millions d'euros pour développer les alternatives écologiques dans la filière alimentaire du bassin de la Seine.

L'AGRICULTURE URBAINE SE DÉVELOPPE ENCORE AVEC LES PARISCULTEURS

Depuis 2016, la Ville de Paris conduit un vaste programme de développement de l'agriculture urbaine, notamment au travers du dispositif « Parisculteurs ».

En 2023, la cinquième saison de cet appel à projets a permis de sélectionner 12 nouveaux projets qui s'installeront à Paris et dans plusieurs communes franciliennes partenaires. Plus de 4 hectares pourront être cultivés pour la production de fruits et légumes, de plantes aromatiques et médicinales, de fleurs coupées, de micro-pousses et pour la première fois, d'osier et de thé. C'est aussi l'occasion de faire découvrir l'agriculture aux scolaires ou au grand public et de contribuer à adapter la ville au changement climatique. Grâce au dispositif Parisculteurs, plus de 70 sites sont d'ores et déjà installés (soit 19 ha cultivés) depuis son lancement, auxquels s'ajouteront les 34 sites lauréats en cours d'installation (soit 11 ha supplémentaires à terme).

+ EN CARTE



Source : SCA DEVE

AVEC BLUEBEES, UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES FERMES FRANCILIENNES GRÂCE À LA MUNICIPALITÉ

BlueBees est une plateforme de crowdfunding, spécialisée dans les projets agroécologiques. Mis en place par l'entreprise Blue Project, le dispositif « Je nourris Paris » a pour objectif d'apporter une aide exceptionnelle aux fermes franciliennes en agroécologie approvisionnant Paris. Chaque euro récolté est ainsi doublé grâce au soutien de la Ville de Paris. Cette année, le dispositif a apporté une aide à 11 agriculteurs franciliens certifiés en agriculture biologique et approvisionnant Paris via des AMAP, des épiceries, des restaurants ou la restauration collective. En plus d'apporter une aide concrète aux paysans approvisionnant Paris, le dispositif permet de renforcer les liens entre les consommateurs parisiens et les producteurs franciliens et d'encourager des pratiques plus responsables.



© Soukai Yonza

STRATÉGIE ZÉRO DÉCHET

Pour renforcer sa stratégie zéro déchet, Paris s'adapte aux Parisiens et Parisiennes afin de les sensibiliser au plus près de leurs habitudes et pour une meilleure gestion du tri ménager.

Généraliser la collecte de déchets alimentaires

La Ville de Paris s'est engagée depuis de nombreuses années dans des actions de valorisation des déchets alimentaires. L'objectif principal est que dès 2024, chaque Parisien-ne puisse déposer ses déchets alimentaires à moins de trois minutes à pied de son domicile dans des bornes prévues à cet effet. Ces bornes seront accessibles 24h/24, 7j/7 et disposées sur des trajets du quotidien. Près de 200 sont déjà installées à proximité des marchés alimentaires. Pour compléter le dispositif, tous les Trilib' (bacs de tri escamotables) seront équipés d'un nouveau module spécifiquement conçu pour les déchets alimentaires. Pour une valorisation plus locale des déchets alimentaires, la Ville de Paris déploie et accompagne depuis 2010 des projets de compostage de proximité initiés et/ou animés par des collectifs d'habitant-e-s ou des associations. Des campagnes de don de lombricomposteurs individuels sont également lancées chaque année en partenariat avec les mairies d'arrondissement.







Améliorer le tri et la prévention des déchets auprès des étudiant-e-s

La Ville s'est associée au Crous de Paris pour améliorer la prévention des déchets et le tri au sein des résidences étudiantes. La méthodologie mise en œuvre est innovante car elle s'appuie sur les sciences comportementales et l'intelligence artificielle pour adapter les messages de sensibilisation à l'interlocuteur visé. Ils portent aussi bien sur le tri des déchets (verres et multi-matériaux), la réduction des déchets (eau du robinet, lutte contre le gaspillage alimentaire), la propreté, les encombrants et le réemploi que sur la consommation responsable (écorecharge, produits labellisés). Ce nouvel outil sera utilisé par la suite dans diverses missions de porte-à-porte réalisées par Paris dans le cadre de sa politique de prévention des déchets.

UNE COLLECTE D'ÉLECTROMÉNAGER À DOMICILE

En partenariat avec Ecosystem, la Ville a lancé un service gratuit de collecte du gros électroménager à domicile et sur rendez-vous. En plus d'un service pratique et de proximité, ces appareils seront réemployés par une structure de l'économie sociale et solidaire, ou, à défaut, recyclés dans le respect des normes environnementales.

+ EN CHIFFRES

	972 903 t	de déchets ménagers et assimilés au cours de l'année (données 2022)
	2 823 t	de biodéchets (périmètre DMA) collectés au cours de l'année (données 2022)
	16 542 t	de déchets équipements électriques et électroniques (DEEE) et de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés et valorisés (périmètre déchets occasionnels) au cours de l'année (données 2022)
	96 621 t	de multimatériaux collectés au cours de l'année (données 2022)
	75 865 t	d'emballages en verre collectés au cours de l'année (données 2022)
	1 074	composteurs collectifs installés (données 2022)

PARIS PLUS PROPRE

Avec le souci de rendre Paris toujours plus propre et dans une perspective de durabilité, la Ville déploie et réadapte des outils de nettoyage déjà existants, auprès de ses agent-e-s et de ses habitant-e-s.

Des déchèteries mobiles pour aller au plus près des usagers

La Ville de Paris a lancé en 2015 un dispositif de déchèteries mobiles (Trimobiles) pour offrir aux Parisien-ne-s une solution de dépose des petits encombrants à proximité de leur domicile. Afin de faire face au vieillissement des véhicules assurant ces prestations et de pouvoir augmenter ces prestations sur l'ensemble du territoire parisien, la Ville de Paris a expérimenté en 2023 un nouveau concept de déchèterie mobile. Il s'appuie sur le développement d'un kit « déchèterie mobile » pouvant équiper des véhicules utilitaires dont disposent déjà les divisions territoriales de propreté.

Face à la réussite de l'expérimentation, ce sont quatorze « kits déchèterie mobile » qui seront déployés en 2024 sur le territoire parisien (un par division territoriale). Pour maximiser le réemploi, la Ville de Paris développe également des partenariats avec les ressourceries parisiennes pour qu'elles soient présentes lors des animations trimobiles.

S'engager pour des marchés moins générateurs de déchets

La Ville de Paris accompagne le dispositif expérimental « Mon Marché engagé » sur le marché alimentaire de Joinville dans le 19^e arrondissement. Il s'agit d'améliorer la propreté du marché et le tri des déchets et de veiller au respect de l'interdiction des sacs plastiques à usage unique.

Quatre temps forts de sensibilisation ont été organisés entre avril et novembre 2023 auprès du grand public, mobilisant différents acteurs de l'économie sociale et solidaire (ressourcerie, association de récupération d'inventus alimentaire) et les partenaires de la Ville de Paris. Ces temps forts ont été complétés par 162 sensibilisations des commerçant-e-s. Le grand public et les commerçant-e-s ont notamment été sensibilisés au tri des déchets alimentaires et à l'utilisation de contenants réutilisables.

Au final, on a pu constater une baisse de 10% de sacs en libre-service et une baisse de 28% des commerçant-e-s qui ne trient pas leurs déchets, avec une amélioration du geste de tri des déchets alimentaires par les commerçant-e-s.



© François Groubeng

ÉLECTRIFICATION DES ENGINES DE NETTOIEMENT DE TROTTOIR

D'ici 2030, la Ville de Paris s'est engagée à sortir de la motorisation thermique pour son parc de véhicules. D'ores et déjà, elle innove avec les industriels du secteur en contribuant au développement d'engins de nettoyage de trottoir à motorisation électrique nouvelle génération. De multiples tests et expérimentations ont été réalisés permettant d'en accélérer le développement.

Ainsi, la Ville de Paris a fait le choix de remplacer systématiquement les engins de nettoyage de trottoir à motorisation essence par des engins à motorisation électrique. Le parc de 230 engins de nettoyage de trottoirs, déployés dans les arrondissements parisiens, compte ainsi déjà 83 engins à motorisation électrique avec un objectif de 100% du parc à motorisation électrique à l'horizon 2026.

Cet objectif implique également l'électrification des 20 sites de remisage de ces engins.

SORTIE DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Afin d'orienter tous les acteurs publics et privés vers un usage de contenants alimentaires réutilisables et ainsi sortir du plastique à usage unique (PUU), la Ville soutient et récompense les démarches durables.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sans bouteille plastique

À l'été 2024, l'ambition est d'offrir aux visiteurs ainsi qu'aux Parisien-ne-s une célébration du sport et des Jeux sans plastique à usage unique sur la boisson et la restauration. Dans cette perspective, Eau de Paris, la régie de distribution de la Ville, a travaillé en 2023 à l'installation de nouvelles fontaines et aires de brumisation, et a étendu son réseau de distribution gratuite d'eau dans les commerces pour faire face à l'afflux de visiteurs et à l'augmentation de la consommation lors des Jeux Olympiques. Reconnaisable à un sticker bleu sur la devanture des commerces, « Ici je choisis l'eau de Paris » est une initiative qui fédère près d'un millier d'enseignes prêtes à remplir gratuitement les gourdes des Parisien-ne-s et visiteurs.

Par ailleurs, des discussions ont été engagées depuis 2021 avec Coca-Cola, partenaire monde des Jeux et de Paris 2024. Trois solutions de boissons seront proposées : des bouteilles en plastique recyclé (PET), du vrac de soda (fontaines à soda) et des bouteilles en verre en réemploi. Ainsi, l'ensemble des sites temporaires ainsi que l'Arena La Chapelle et le Parc des Princes accueilleront les visiteurs sans bouteilles plastiques. Pendant les Jeux, plus de 120 fontaines seront utilisées par le principal partenaire des Jeux responsable de la distribution de boissons sur ces sites temporaires parisiens avec la volonté qu'elles soient redéployées ensuite en France et en Europe. Plus de la moitié des volumes seront servis en fontaine dans les sites parisiens.

Accompagner le secteur événementiel vers la réduction des emballages

Afin de réduire les déchets produits lors des multiples événements organisés à Paris chaque année, la Ville tente d'accélérer la transition du secteur événementiel parisien vers l'utilisation de vaisselle et de contenants alimentaires réemployables. Dans cette perspective, la Ville a lancé en 2023 un appel à projets « Paris s'emballage pour le réemploi dans le secteur événementiel ». L'objectif est d'aider financièrement les organisateurs d'événements pour qu'ils puissent passer aux contenants réutilisables et de soutenir les structures travaillant dans le réemploi afin qu'elles puissent apporter une offre répondant aux besoins des premiers. Les projets retenus devraient permettre d'éviter la production de déchets de 15,5 millions d'emballages à usage unique.

LANCEMENT DU PREMIER LABEL ZÉRO PLASTIQUE

La Ville de Paris a lancé en avril 2023 la première certification zéro plastique pour les acteurs économiques. Plus concrètement, des plans d'engagements ont été construits et adaptés pour les filières du tourisme, de l'alimentation, de l'événementiel, de la santé et de la beauté, et de la logistique. Plus de 150 entreprises, commerçant-e-s, lieux festifs et culturels, festivals ont déjà rejoint l'initiative.



© Maelle Mison

S'engager dans le zéro plastique dans les missions sociales

Dans le cadre de l'ambition zéro plastique à usage unique, une transition exemplaire vers le réutilisable a été mise en place pour plusieurs missions sociales de la Ville.

- La première Nuit de la solidarité estivale (juin 2023) : elle a rassemblé près de 500 bénévoles et professionnel-le-s dans le 8^e, 12^e et 20^e arrondissements et s'est faite sans plastique à usage unique pour les boissons et repas fournis (repas préparés par Refugee food). Dès l'édition de l'hiver 2023, un système de gourdes consignées a été testé, en partenariat avec Eau de Paris, à l'échelle de tous les arrondissements.
- Le centre d'hébergement du Plan d'urgence hivernal : il a ouvert de décembre à mars pour accueillir 80 personnes isolées et a banni l'ensemble des emballages jetables comme ceux des produits d'hygiène (mini-dosettes de dentifrice et savons) et les produits jetables comme les vaisselles, draps et serviettes de bain. Pour l'hiver 2023, les équipes ont entièrement revu l'équipement de l'espace d'hébergement avec de la vaisselle réutilisable, des produits d'hygiène grand format, des draps et serviettes lavables.
- Les Espaces parisiens des solidarités : les 14^e, 6^e et 20^e arrondissements ont été pilotes d'une transition vers le zéro plastique avec la mise en place de fontaines à eau pour les usagers, l'achat de vaisselle réutilisable pour des clubs seniors et l'arrêt des boissons en plastique à usage et des snacks individuels.

L'ensemble de ces mesures a permis de supprimer plus de 170 000 emballages en plastique à usage unique pour une économie de 7 tonnes de plastique.

DÉVELOPPER UNE IDENTITÉ VISUELLE POUR VALORISER LES ÉTABLISSEMENTS DÉJÀ ENGAGÉS

Des autocollants « Paris passe à la consigne » pour vitrines extérieures ou intérieures voient le jour afin de mettre en avant les établissements déjà engagés pour la réutilisation des contenants, permettant d'en informer les clients.

+ EN CHIFFRES

	15,803 t	de plastique à usage unique économisé (Nuit de la solidarité, Plan d'urgence hivernal, portage à domicile et 3 EPS et clubs en zéro plastique)
	41,3 t	supprimées de plastique à usage unique par l'administration parisienne (direction et territoire parisien). Depuis 2022, l'ambition zéro plastique à usage unique a permis la suppression de 41 tonnes d'emballages en plastique à usage unique, que ce soit dans les achats, la restauration ou l'accueil des Parisien-ne-s.

+ EN CARTE : PLUS DE 140 RESTAURANTS À PARIS PROPOSANT DES CONTENANTS RÉEMPLOYABLES À EMPORTER



ACCOMPAGNER LES COMMERÇANT-E-S POUR LA VENTE À EMPORTER

La Ville a développé un guide d'aide au passage à la consigne à destination des commerçant-e-s. Elle finance aussi des trimestres de tests dont peuvent bénéficier gratuitement les restaurateurs volontaires pour expérimenter la mise en place d'un système de réemploi des emballages : 75 restaurants ont déjà bénéficié de ce dispositif.



© Emille Choix - Ville de Paris

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Dans le secteur culturel et dans son administration, Paris agit auprès de ses partenaires et de ses agent·e·s pour privilégier des solutions durables, que ce soit dans l'usage du plastique dans l'alimentation ou dans le mobilier des événements.

L'écoconception dans les musées de la ville

La majorité des projets d'exposition réalisés en 2023 a été conçue avec une exigence de durabilité et de modularité afin de permettre le réemploi des mobiliers et dispositifs scénographiques. Par exemple, la conception et la fabrication de cimaises démontables et réutilisables sont une solution permettant de préserver les ressources naturelles comme le bois ou l'eau. Ainsi l'exposition « Philippe Cognée » au musée Bourdelle a permis que 70 % de la production d'aménagements soit réemployée, avec 85 mètres de cimaises démontables.

Cette politique d'écoconception est soutenue par le déploiement d'outils de pilotage dont un calculateur d'impact environnemental récompensé par le prix Territoria d'argent. Il analyse l'impact sur le climat d'un projet d'exposition à travers une approche qualitative et quantitative mettant en évidence les incidences des choix effectués afin d'interroger les pratiques et de les améliorer.

Sortir du plastique à usage unique dans l'administration

Le premier levier d'action de l'ambition zéro plastique à usage unique est l'exemplarité de l'administration parisienne. Dans cette perspective, une équipe de 40 référents a été mise en place depuis 2022 pour décliner les projets de réduction du plastique sur la boisson, la restauration et les goodies dans les différentes directions de la Ville. Ce groupe d'ambassadeurs a travaillé à l'élaboration d'un guide pratique pour une administration zéro plastique, qui détaille huit fiches actions pour supprimer les plastiques superflus.

La sensibilisation et formation des agent·e·s est également un axe clé pour porter une transformation en profondeur des usages. Près de 1 300 agent·e·s ont été formé·e·s aux enjeux environnementaux et sanitaires du plastique ainsi qu'aux solutions d'action. Enfin, pour mettre en pratique l'administration exemplaire, un défi « bâtiment zéro plastique à usage unique » a été mis en place de janvier à juin 2023 pour cibler l'ensemble des usages de plastique (cafétéria, salles de réunion, accueil de réception) au sein de l'Hôtel de ville de Paris. Ce défi a permis une transformation de la buvette du Conseil de Paris et des salons, permettant une réduction de plusieurs centaines de kilos de déchets chaque année.

+ EN CHIFFRES

	88 %	des marchés centralisés comportent une dimension environnementale. L'objectif est d'atteindre les 100 % en 2026.
	42 %	des marchés de travaux centralisés de la Ville ont une clause de valorisation en fin de vie et/ou un Schéma d'organisation et de suivi et d'élimination des déchets
	56 %	de déchets des ateliers municipaux recyclés (valorisation matière)
	745 t	de biodéchets (périmètre déchets de la collectivité) collectés dans les restaurants administratifs au cours de l'année (données 2022)
	66 012 t	de déchets de la collectivité (données 2022)
	109 231	vêtements en coton bio équitable et en polyester recyclé distribués aux agent·e·s durant l'année
	1 689	pièces de mobilier municipal réemployées durant l'année

BOIRE SANS UTILISER DE PLASTIQUE

Le zéro plastique à usage unique se décline aussi dans les achats de la Ville et plus concrètement sur les boissons. Dans cette perspective, les références contenant du plastique à usage unique ne sont plus disponibles sur le marché de boissons à destination des agents.

Les boissons en bouteille plastique ainsi que les briques et les cannettes contenant une couche de plastique ne peuvent plus être commandées. Un large choix de références dans des gammes en verre remplace désormais les anciens produits et un système de consigne est mis en place afin de favoriser le réemploi et de limiter l'impact financier du passage au verre. Près d'une tonne d'emballages plastiques sera ainsi évitée chaque année.



© Clément Corvel

INTERNATIONAL

La Ville de Paris ouvre sa politique en matière de durabilité et de transition à l'échelle internationale, en apportant son expertise dans le secteur de l'agriculture et de la gestion du plastique.

Accompagner la région de Nouakchott (Mauritanie) vers l'agriculture urbaine

La Ville de Paris et la région de Nouakchott ont conclu un pacte de coopération en 2022 avec comme thème central l'agriculture urbaine. Deux missions ont ainsi été organisées en 2022 et 2023, impliquant deux agent·e·s de la Ville et une personne de l'École Du Breuil. La coopération vise à évaluer un premier projet d'agriculture urbaine mené en 2021 par Nouakchott, dans un contexte de forte dépendance agricole, de crise du Covid-19 et de blocages d'échanges commerciaux: l'aménagement d'un espace agricole de 10 ha alloti en parcelles mises à disposition de 130 exploitant·e·s bénéficiant d'une formation et d'un accompagnement technique.

Ce retour sur expérience, appelant une expertise sur l'irrigation, l'agronomie, la logistique et la formation en agriculture urbaine, doit permettre à la région de Nouakchott de reproduire ce type de projets sur d'autres espaces. Fin 2023, une étude de faisabilité de nouveaux projets a été réalisée avec l'aide d'une volontaire solidaire internationale et d'un bureau d'études. Cette coopération décentralisée permet également de solliciter des aides au financement nationales ou européennes pour des études et travaux.



© O. Jorovic

PARIS ACCUEILLE LE FORUM INTERNATIONAL POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE DANS LES VILLES

Organisé par la Ville de Paris et les Nations Unies, le Forum international de Paris pour mettre fin à la pollution plastique dans les villes s'est tenu le 26 mai 2023, réunissant plus de 250 participants dont 20 pays partenaires, des expert·e·s de haut niveau et des maires du monde entier. La conférence, qui s'est tenue la veille du second tour de négociations des Nations Unies sur le traité international plastique, a porté un plaidoyer fort sur la réduction des plastiques et le rôle-clé des villes en la matière. L'enjeu de la pollution plastique étant critique dans les milieux urbains fortement peuplés, les villes ont en effet un rôle majeur pour entraîner toute la société vers un changement de pratiques et montrer l'exemple.



© Clément Corvel

LA PRÉPARATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Pour Paris 2024, l'enjeu de la Ville est de réussir à accueillir tous les visiteurs dans une démarche sociale, solidaire et écoresponsable. Côté réalisations, on distingue notamment la construction du site de l'Arena de la Chapelle à partir de béton bas carbone ou encore le nettoyage de la Seine pour la baignade. Plus généralement, la préparation des JOP 2024, c'est pour la Ville un grand nombre de projets et dispositifs destinés à assurer un héritage fructueux après les Jeux.

Développer l'Olympiade culturelle

Depuis 2021, la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques est rythmée par les manifestations de l'Olympiade culturelle parisienne, qui fait dialoguer les mondes de l'art et du sport. C'est aussi l'occasion d'un travail renforcé dans le champ de l'éducation dans les quartiers populaires et à destination des personnes en situation de handicap.

Par exemple, des résidences d'artistes en milieu sportif à Paris et en Seine Saint-Denis ont été proposés ainsi que des stages pour les enfants pendant les vacances scolaires mêlant une discipline artistique et sportive.

De plus, l'Olympiade culturelle vient enrichir l'offre artistique parisienne, avec l'installation de 24 œuvres (peintures murales, mosaïques, graphismes, photographies) dans des équipements sportifs, pour célébrer la vitalité de la création parisienne.

Dans le cadre du festival Formes olympiques, 350 événements gratuits ont été organisés tout au long de l'été : théâtre, danse, cirque, arts de la rue, marionnettes, musique... Le tout dans des espaces très diversifiés, comme l'espace public, des établissements culturels ou des centres sportifs et sociaux.

Construire le site de l'Arena de la Chapelle pour les jeux

Dans le cadre de Paris 2024, la construction de l'Arena de la Chapelle s'est achevée après plus de deux ans de travaux. Avec 6 300 m² de toiture végétalisée et l'utilisation de bois et de matériaux recyclés, elle respecte les plus hautes exigences environnementales.

Véritable démonstration de la construction bas carbone, l'Arena inaugure la transformation de tout un quartier à travers l'installation d'une usine de production de froid et de chaud en géothermie permettant de couvrir les besoins énergétiques du bâtiment et des futurs logements alentour.

Dans les infrastructures existantes, l'optimisation des performances énergétiques, l'accessibilité et l'amélioration des conditions d'accueil du public étaient au cœur des préoccupations pour offrir un héritage pérenne aux habitant·e·s, au-delà des Jeux. Cinq sites sportifs achèvent ainsi leur rénovation : le stade Pierre de Coubertin, la piscine Georges Vallerey, le centre sportif Max Rousié, le centre sportif des Poissonniers, la piscine et le centre sportif Bertrand Dauvin.

Améliorer la qualité de l'eau de la Seine pour la baignade

75 % des travaux programmés à Paris et sur la métropole pour assainir le fleuve ont été terminés durant l'été 2023. Les deux unités de désinfection des stations d'épuration du SIAAP (Service public de l'assainissement francilien), sur lesquelles repose une grande part de l'amélioration de la qualité de l'eau, sont désormais opérationnelles.

Certains ouvrages sont sur le point d'être finalisés, tels que le bassin de stockage des eaux pluviales d'Austerlitz, d'une capacité d'environ 50 000 m³ (soit l'équivalent de 20 piscines olympiques) qui sera mis en service au printemps 2024. Ce bassin permettra d'être mieux préparés aux événements météorologiques exceptionnels en évitant les déversements d'eaux usées dans la Seine en cas de fortes pluies. L'excédent d'eau s'écoulera dans le réseau d'égouts pour ensuite être traité.

Ainsi, à l'été 2023, la baignade dans la Seine était possible en moyenne sept jours sur dix selon les seuils de qualité de l'eau en vigueur définis par la directive européenne, avec des variations selon les sites (84 % au bras Marie, 71 % au pont Alexandre III, 58 % au pont du Garigliano).



© Josephine Bruecker

UNE CONSTRUCTION EXEMPLAIRE SUR LE PLAN DE L'INCLUSION

De la phase de démolition à la phase de livraison, ce sont 110 000 heures d'insertion qui ont été réalisées. Ces recrutements ont été faits en lien avec les structures d'insertion, la mairie du 18^e arrondissement et l'EPEC, association Ensemble Paris emploi compétences, en privilégiant la population locale. Par ailleurs, l'Arena est la première salle de ce type à recevoir le label « Accessibilité » pour avoir intégré, dès sa conception, l'exigence d'accessibilité universelle. Une « sensory room » inédite en France a par exemple été créée pour accueillir les personnes ayant besoin de calme, notamment pour celles présentant un trouble autistique.

LA PRÉPARATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Promouvoir l'économie sociale et solidaire dans les Jeux

En 2019, la Ville s'est engagée avec Paris 2024, les Canaux et le Yunus Center sur une charte sociale pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'emploi des personnes les plus fragiles, avec un double objectif :

- 25 % des marchés liés aux Jeux doivent se diriger vers des TPE et PME et des structures de l'ESS locales ;
- 10 % des heures de travail doivent être réservées à des personnes en insertion professionnelle.

Cet engagement fort s'est notamment concrétisé par la création d'ESS 2024. Organisé en partenariat avec Paris 2024, la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) et les Canaux, ce programme de services vise à ce que les entreprises de l'ESS, celles de l'économie circulaire et les TPE/PME puissent répondre aux marchés publics des Jeux et présenter des solutions engagées. La Ville a accueilli en juin une rencontre entre les principaux donneurs d'ordre et les structures de l'ESS afin de faire émerger des collaborations pour des Jeux plus solidaires et circulaires. Cet événement a réuni plus de 130 structures qui ont présenté leurs solutions à 12 agences événementielles prestataires de la Ville et de Paris 2024. Grâce au travail mené par la plateforme, 115 structures ont remporté au moins un marché lié aux Jeux (fin 2023).

RÉEMPLOI EXEMPLAIRE À GEORGES VALLEREY

Plus de 90 % des déchets produits sur le chantier de la piscine Georges Vallerey ont été réemployés ou recyclés grâce à des filières spécifiques. L'ancienne charpente bois de la piscine a été réutilisée pour fabriquer du mobilier et la signalétique du nouvel équipement. Une première pour un site sportif parisien.

COLLOQUE « PARIS SPORTIVES »

Le 29 mars 2023 à la Maison des Métallos (11^e), la Ville organisait le colloque « Paris sportives » autour de la place des femmes dans les Jeux de Paris 2024 en présence d'expert·e·s, d'associations et de sportives de haut niveau. Cette rencontre s'inscrivait dans une volonté toujours plus forte de favoriser une occupation plus mixte de l'espace public.



© Ville de Paris

OURS

Présentation au Conseil de Paris de juin 2024

Coordination technique :

Direction de la transition écologique et du climat (DTEC)

Pôle de coordination, développement durable et évaluation environnementale

Conception éditoriale et graphique :

KIBLIND Agence

Merci aux contributeurs et contributrices de la Ville, dont les référent-e-s développement durable de chaque direction

Imprimé sur du papier FSC®





DIRECTION
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DU CLIMAT